

DERNIÈRE ÉDITION

Le Monde

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE – N° 12918 – 6 F Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Fontaine - DIMANCHE 10-LUNDI 11 AOUT 1986

Le Japon et la « menace » soviétique

C'est, une nouvelle fois, sur le mode dramatique que le rapport annuel consacré à la politique de défense du Japon brandit la menace militaire « latente et croissante » de l'Union soviétique dans le Pacifique, pour appeler à un renforcement du potentiel militaire nippon.

Le rapport, rendu public vendredi 8 août à Tokyo, attire l'attention sur le fait que le Japon n'a toujours pas achevé un programme de renforcement de ses capacités de défense adopté il y a maintenant dix ans. Il souligne, en revanche, que l'URSS a mis cette décennie à profit pour opérer un triple renforcement de ses forces armées en Extrême-Orient : dans le domaine, privilégié, de sa flotte du Pacifique, en matière de bombardiers stratégiques et, surtout, de missiles nucléaires intermédiaires, basés en Extrême-Orient soviétique.

Diverses considérations paraissent avoir dicté les recommandations de ce nouveau « livre blanc ». Et si elles n'ont guère l'attrait de la nouveauté elles n'en font pas moins partie des réalités, et des recettes obligées de la politique de défense nippone.

D'abord, tout confirme en effet — géographiquement, qualitativement et quantitativement — un renforcement continuel de la présence et de la puissance, conventionnelle et nucléaire, de Moscou dans la région. Cet arsenal paraît disproportionné au regard de celui d'un Japon toujours interdit d'armement nucléaire. Mais force est de constater que les Etats-Unis, liés à Tokyo par un pacte de défense, ne sont pas restés inactifs en la matière.

En fait, le Kremlin justifie sa politique par une volonté de rééquilibrer le rapport de forces dans le Pacifique, ce « lac américain ».

On sait, par ailleurs, que M. Nakasone est un nationaliste bon teint, et que son cabinet prépare le prochain budget. On connaît son penchant, celui de ses alliés libéraux-démocrates — et aussi des milieux d'affaires — pour une bonne dose de réarmement et de grandeur militaires. Leur récent triomphe électoral et la nomination au gouvernement de quelques patriotes véhéments devraient encore renforcer cette tendance.

Autre raison, et non la moindre, le Japon reste sous la pression constante de Washington pour faire toujours plus en matière de potentiel et de responsabilités militaires. Ce n'est pas aujourd'hui que cette pression risque de faiblir, alors que le déséquilibre commercial bilatéral se creuse inexorablement. La tentation pour les Etats-Unis de lier implicitement leur déficit commercial à un accroissement par Tokyo de ses dépenses militaires a toutes chances de rester forte. D'autant que M. Nakasone a rarement hésité à voler au secours de M. Reagan. Or, la confrontation entre Américains et Soviétiques dans le secteur Asie-Pacifique prend un nouveau tour avec l'offensive diplomatique déclenchée ces jours-ci dans la région par Moscou, suite aux récentes propositions de M. Gorbatchev.

Il y a là de bonnes raisons pour les stratèges et les politiciens nippons de mettre l'accent sur la menace soviétique. Reste à savoir si elles se traduiront par une augmentation substantielle de crédits dans le prochain budget de la défense.

(Lire nos informations page 16.)

Dans une démarche auprès de l'URSS

Les Alliés dénoncent l'afflux d'immigrants à Berlin-Ouest

La France, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis sont intervenus auprès de l'URSS, quatrième puissance garante du statut de Berlin, pour protester contre l'afflux de demandeurs d'asile en Europe occidentale via Berlin-Est.

BONN
de notre correspondant

En avant-première de la campagne pour les législatives de janvier 1987, les partis conservateurs ouest-allemands meublent le creux de l'été en relançant leur campagne pour un durcissement de la législation sur le droit d'asile en RFA.

L'occasion leur en a été fournie par l'accroissement du nombre des demandeurs d'asile, qui, comme l'année dernière à pareille saison, a sensiblement augmenté au cours de la période estivale. Le record du mois d'août de l'année dernière (9 178) a été battu au mois de juillet (9 710). Les chiffres des premiers mois de l'année semblent indiquer que l'on dépassera en 1986 le nombre de réfugiés accueillis en 1985 (73 000) en restant toutefois très en deçà du record de 1980 (107 818).

Le phénomène des demandeurs d'asile politique, qui a pris de l'ampleur depuis deux ans, n'est pas propre à la RFA. En raison des mesures restrictives prises un peu partout en Europe pour freiner l'immigration, il était tentant pour les filières de passeurs d'exploiter les failles des législations européennes. La République fédérale d'Allemagne représentait avec les pays scandinaves et les Pays-Bas un terrain de choix.

HENRI DE BRESSON.

(Lire la suite page 4.)

Nouvelle escalade dans le Golfe

Des objectifs économiques bombardés en Irak et en Iran

L'Irak et l'Iran s'acheminent vers une nouvelle « guerre des villes ». Tandis que les combats piétinent le long de la frontière, les deux pays belligérants ont relancé leurs attaques aériennes contre des objectifs économiques.

Les bombardements irakiens, qui visent avant tout les installations pétrolières et économiques iraniennes, sont devenus de plus en plus précis, grâce aux progrès de l'aviation de Bagdad, qui semble maîtriser désormais l'armement perfectionné fourni par la France. Fin juillet, l'hodjatoleslam Rafsandjani, le président du Parlement iranien et représentant de l'imam auprès du Conseil supérieur de défense, menaçait d'entreprendre des actions de représailles contre l'Irak. Il affirmait que les militaires de son pays avaient parfaitement localisé « *les installations pétrolières et économiques vitales de l'Irak* », et étaient en mesure de lancer des « *attaques par missiles contre celles-ci* ».

L'Iran n'a pas encore utilisé de missiles. Mais les représailles de l'aviation iranienne semblent effectivement de plus en plus violentes contre les « *cibles économiques* » irakiennes. Après le raid irakien du 28 juillet contre la ville d'Arak, dans le centre de l'Iran, qui avait fait environ une centaine de tués, le journal *Abrar*, qui reflète généralement le point de vue des « *durs* » de Téhéran, demandait que soit « *frappé vite et à plusieurs reprises le cœur de l'Irak : Bagdad* ». On n'en est pas encore là. Mais, avec l'escalade militaire qui se poursuit, il est probable que la trêve *de facto* observée depuis le 15 juillet 1985 dans la « *guerre des villes* » entre l'Iran et l'Irak ne sera plus qu'un souvenir.

J. G.

(Lire nos informations page 3.)

La polémique autour du rôle du Conseil constitutionnel

Les archéo-bonapartistes

Le débat sur le rôle du Conseil constitutionnel s'anime après les déclarations au « Monde » du garde des sceaux, M. Albin Chalandon (qui assure l'intérim du premier ministre en l'absence de M. Chirac et de M. Balladur). Les sénateurs socialistes se sont de nouveau tournés vers les juges du Palais-Royal à propos des lois sur la sécurité tandis que la majorité souhaiterait revenir sur la possibilité, accordée en 1974, aux parlementaires de saisir le Conseil constitutionnel.



par Olivier Duhamel

Nous vivons des temps bien singuliers. L'on croyait révolue l'époque du jacobinisme primitif, où un responsable du Parti socialiste osait dire à l'opposition d'alors : « *Vous avez juridiquement tort parce que vous êtes politiquement minoritaires* ». La phrase, prononcée au début des années 80, était apparue à beaucoup, à droite mais aussi à gauche, comme une de ces bévues paléolithiques que l'on n'entendrait plus. Et voici que, quatre ans plus tard, la droite, revenue aux affaires, s'indigne de ceux qui opposent le droit à la volonté souveraine de l'Assemblée.

Nous vivons des temps bien singuliers. Un député RPR, qui avait pourtant eu le mérite de mettre ses amis en garde contre les limitations insuffisantes de la concentration dans la presse écrite, change son fusil d'épaule et dénonce le surgissement « *de prétendus principes constitutionnels ex-nihilo* ». Le voici relayé par le garde des sceaux, avouant sa nostalgie de la belle époque où le Conseil constitutionnel se contentait de surveiller que le Parlement n'empiète pas sur le domaine réglementaire du gouvernement. Le Conseil constitutionnel n'est que « *le chien de garde de l'exécutif* », disait-on alors. Depuis quelques années, nous enseignons aux étudiants de ne pas répéter cette vieille lune dépassée. M. Chalandon veut lui redonner vie...

(Lire la suite page 5.)

Voyage à travers la culture américaine

Depuis que l'ancien ministre de la culture, Jack Lang, a fait des siennes à Mexico, pour ensuite corriger le tir par d'innombrables sourires, les Etats-Unis sont devenus omniprésents dans la pensée culturelle française. Naguère encore, on parlait d'impérialisme. Maintenant on découvre (ou l'on accepte de reconnaître) un immense foyer de création, dont on croit devoir envier la richesse.

Mais en fait, en dehors du cinéma, de Broadway, du mécénat, de la danse et de la statue de la Liberté, la connaissance que nous avons de la culture américaine est à peu près aussi ténue que la vision des Américains sur la France, volontiers confondue avec le reste de l'Europe. Fâcheux. Mais même aux Etats-Unis, gens du Nord et gens du Sud, gens de l'Est et gens de l'Ouest ignorent pour l'essentiel ce qui se fait à l'autre bout du pays. Seuls les artistes « voyagent », ou ceux qui les vendent. Et qui ira chercher à travers le pays ces immenses différences, d'origine parfois seulement légales, qui font de telle ville un modèle de préservation historique, de telle autre un abîme de mépris pour son patrimoine ; de telle ville un centre culturel de première importance, de telle autre, souvent voisine, un désert ?

Au terme d'un voyage à travers plusieurs Etats, nous avons pu approcher de plus près certains mécanismes (le financement de la culture, au sens large, la protection des monuments historiques), certaines institutions un peu mythiques, comme le Getty Trust, ou certaines personnalités dont le poids est considérable dans le domaine qui est le leur. C'est par l'une d'elles, Philip Johnson, que nous ouvrons une série d'articles dont le seul but est d'atténuer certains clichés, disons anciens. L'architecte Philip Johnson a quatre-vingts ans ; il a suivi et encouragé tout le mouvement moderne. Mais, surtout, il a été le témoin et l'acteur d'une évolution qu'il continue aujourd'hui encore de précéder ou, selon dautres, de perturber.

(Lire page 9 l'article de FRÉDÉRIC EDELMANN.)

Relance du débat au Pays basque espagnol

Faut-il négocier avec l'ETA ?

BILBAO
de notre envoyé spécial

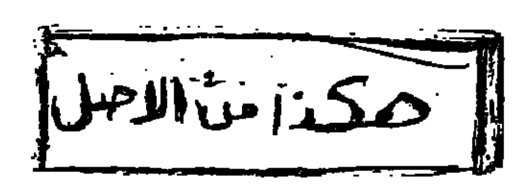
Qu'il est donc difficile de plaire à la fois à Dieu et à César au sud des Pyrénées ! La France, une fois de plus, est en train d'en faire l'amère expérience. Hier vilipendée à Madrid et encensée à Bilbao, la voilà maintenant encensée à Madrid et vilipendée à Bilbao. Alors que tous les partis politiques de la capitale applaudissent à l'envi le durcissement de Paris à l'égard de l'ETA et de ses sympathisants, au Pays basque espagnol, en revanche, les nationalistes, même modérés, protestent ou se démarquent. En un mois, une trentaine de voitures portant des plaques françaises ont été incendiées par un mystérieux « comité d'appui aux réfugiés ».

Voilà donc la France à nouveau entraînée dans un débat qui la dépasse, et qui est en fait purement espagnol, ou, plus exactement, basquo-espagnol. Derrière la polémique à propos de la nouvelle attitude française, les forces politiques de Bilbao, en fait, vident leurs propres querelles : existe-t-il une solution purement policière au problème basque ? Faut-il ou non négocier avec l'ETA ? Le statut d'autonomie dont jouit la région est-il suffisant pour isoler socialement le nationalisme le plus radical ? Tels sont en fait les véritables termes du débat. Un débat qui ne cesse de diviser le Pays basque depuis dix ans. Mais qui se rouvre aujourd'hui, par France interposée, avec plus de virulence que jamais.

Que les milieux sympathisants de l'ETA tempêtent contre la nouvelle politique française n'étonnera personne. « *Les Etats espagnol et français, avec leur hystérique obsession anti-ETA, exhalent les plus fétides odeurs répressives* », lance dans un éditorial le quotidien radical *Egin*, très lu au Pays basque et pas seulement par les « *enragés* » de la lutte armée. Que ces mêmes milieux considèrent que Paris et Madrid ne viendront pas de la sorte à bout de l'ETA, voilà qui ne surprendra pas non plus. Les dirigeants de la coalition Herri Batasuna, proche de l'ETA, qui a vu ses voix augmenter de 10% aux dernières élections, en sont persuadés et demandent : « *Comment le gouvernement de Madrid va-t-il expliquer à l'opinion publique que l'ETA réalise ses coups les plus audacieux dans la capitale alors que la France a, paraît-il, mis hors d'état de nuire ses principaux dirigeants ? Comment va-t-il expliquer que les socialistes perdent des voix au Pays basque et que Herri Batasuna en gagne, alors qu'à l'entendre l'ETA serait de plus en plus isolée ?* »

THIERRY MALINIAK.

(Lire la suite page 4.)



Dates

RENDEZ-VOUS

Dimanche 10 août. – *Quito :* discours de l'état de l'Union ;

Lundi 11 août. – *Moscou :* réunion d'experts soviétiques et américains sur les armements.

Mardi 12 août. – *Washington :* conférence de presse du président Reagan ;

Durban : congrès du Parti national (jusqu'au 13 août)..

Mercredi 13 août. – *Washington :* entretiens entre M. Reagan et M. de La Madrid, président du Mexique.

Berlin : vingt-cinquième anniversaire de la construction du mur.

Jeudi 14 août. – *Francfort :* élection d'un nouveau maire (Daniel Cohn-Bendit est candidat).

Berlin-Ouest : le vice-président américain Bush participe à la manifestation à la mémoire de Jesse Owens.

Vendredi 15 août. – *Maputo :* début des élections générales.

Djakarta : fête de l'indépendance.

Samedi 16 août. – Ciudad-Trujillo : cérémonie d'intronisation de M. Balaguer, président de la République dominicaine.

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant : André Fontaine, directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social : 620.000 F

Principaux associés de la société : Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* », Société anonyme des lecteurs du *Monde*, Le Monde-Entreprises, MM. André Fontaine, *gérant*, et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général : Bernard Wouts.
Rédacteur en chef : Daniel Vernet.
Corédacteur en chef : Claude Sales.



Le Monde PUBLICITE S.A.

5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F



Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

ABONNEMENTS
Tél. : (1) 42-47-98-72

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries) I. – BELGIQUE/LUXEMBOURG/PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 6 dir. ; Tunisie, 625 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 20 sch. ; Belgique, 40 fr. ; Canada, 2 $; Côte-d'Ivoire, 420 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 170 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 140 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 2 000 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 40 f. ; Norvège, 11 kr. ; Pays-Bas, 2,50 fl. ; Portugal, 130 esc. ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 11 kr. ; Suisse, 1,80 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1,50 $.

Il y a quinze ans, le « traité d'amitié » indo-soviétique

Indira Gandhi s'appuie sur Moscou

IL y a quinze ans, le 9 août 1971, New-Delhi et Moscou signent un traité d'amitié et de coopération d'une durée de vingt ans. *« C'est un traité de paix contre la guerre »*, précise alors Swaran Singh, le ministre indien des affaires étrangères. Pour Henry Kissinger, *« ses termes anodins ne peuvent masquer son importance stratégique »*.

Cinq mois plus tard l'Inde et le Pakistan se livrent leur troisième guerre, puis le Pakistan-Oriental cède la place au nouvel Etat du Bangladesh. Les événements fulgurants qui viennent de bouleverser la situation géopolitique du sous-continent se sont produits en à peine quinze mois !

A l'automne 1970, à Islamabad, capitale d'un Pakistan encore doté de ses deux ailes, le général Yahya Khan, chef tout-puissant du jeune Etat islamique, ne se doute pas encore que son pays, né vingt-trois ans plus tôt de la partition des Indes, va bientôt perdre le quart de ses territoires. En octobre, un cyclone effroyable dévaste le Pakistan-Oriental. Le général est en visite à Pékin, son allié privilégié dans la région. Il commet sa première grande erreur. Au lieu d'écourter son voyage et de rentrer dare-dare organiser les secours, il poursuit tranquillement sa tournée, consentant tout juste, sur le chemin de retour, à faire une brève escale à Dacca.

Les Bengalis du Pakistan, déjà fortement « travaillés » par des tendances sécessionnistes plus ou moins encouragées par l'Inde voisine, ne lui pardonneront jamais cette apparente indifférence à leur immense malheur. Plus de deux cent mille personnes ont péri dans la catastrophe, et il y a trois millions de sans-abri. Sans l'aide internationale, qui afflue, il y en aurait encore plus.

Une habileté diabolique

Le régime militaire de Yahya Khan, notoirement corrompu, est en outre accusé de détourner une partie des secours au profit de l'armée. La cassure entre les Bangalais et la partie occidentale du Pakistan se matérialise deux mois plus tard, aux élections de décembre 1970.

Mujibur Rahman, chef du Parti du peuple (Awami), une organisation nationaliste bengalie qui n'est encore qu'autonomiste, remporte 160 des 169 sièges réservés à la partie orientale du pays. Son inéluctable marche vers la sécession et l'indépendance sera accélérée par les fautes politiques, la répression sanglante, l'impéritie de Yahya Khan, et la diabolique habileté d'Indira Gandhi.

A New-Delhi, celle-ci, qui vient de remporter une victoire électorale écrasante sur son opposition, voit immédiatement tout le parti qu'elle peut tirer de la situation. Quel beau rêve pour la fille de Nehru, qui n'a jamais vraiment accepté la partition de 1947, que de prendre une revanche sur *« l'ennemi héréditaire musulman »* ! De l'aveu même de M. Gromyko, signataire du traité d'amitié, le projet dormait dans les tiroirs depuis *« au moins un an »*.

A cette époque, l'URSS est déjà le deuxième client de l'Inde, la principale source d'aide au développement de son industrie lourde et son premier fournisseur d'armements. En principe, cependant, Brejnev n'a pas renoncé à contrer l'influence de Pékin sur Islamabad. Averti des visées d'Indira Gandhi, il plaide encore, un temps, la modération aux deux « frères ennemis ».

Mais 1971, c'est aussi l'année du *« tournant chinois »* de la politique étrangère américaine. L'axe sino-américano-pakistanais se dessine déjà clairement. Le 1er mars, Yahya Khan reporte *sine die* la session de l'Assemblée nationale, où les 160 députés de Mujibur Rahman devaient siéger pour la première fois : la révolte populaire est suivie d'une répression sanglante.



Dessin de ROUIL.

Un gouvernement en exil

Trois millions de Bangalais, terrorisés, se réfugient en Inde. Indira Gandhi, tout en plaidant ostensiblement pour leur *« retour dans l'honneur »*, arme et entraîne secrètement ceux qui acceptent de rentrer chez eux combattre l'armée pakistanaise. Quelques mois plus tard, les guérilleros nationalistes seront au moins cent mille. En attendant, le 14 avril, la formation d'un *« gouvernement du Bangladesh en exil »* est annoncée à Calcutta. La presse internationale décrit à longueur de colonnes les atrocités commises par les soldats de Yahya Khan. Le 18 mai, la décision de la fille de Nehru semble prise. Elle avertit le Pakistan que, s'il veut la guerre, *« l'Inde est prête à se battre »*.

Une semaine plus tard, à l'ouverture de la session parlementaire de Delhi, tous les partis indiens, de droite comme de gauche, réclament la reconnaissance du gouvernement du Bangladesh en exil. Des avions, des troupes et des blindés indiens sont massés près de la frontière. Mais l'état-major estime encore l'attaque trop risquée. Il craint une intervention chinoise.

Une allumette dans la poudrière

Il y a maintenant sept millions de réfugiés du Banglasdesh en Inde. Leur subsistance coûte 27 millions de roupies par jour. A New-Delhi, tout le monde est d'accord : une guerre, qui permettrait à la fois de démembrer le vieil ennemi et de renvoyer les réfugiés chez eux, coûterait moins cher. Le 9 août, enfin, la « bombe » du traité soviéto-indien éclate à New-Delhi. Moscou, écrira M. Kissinger, *« jetait une allumette enflammée dans un baril de poudre »*.

Les articles 8, 9 et 10 du document interdisent aux signataires *« d'entrer dans ou de participer à une alliance militaire dirigée contre l'une des parties »*. En cas d'attaque extérieure contre l'Inde ou l'URSS, *« les deux parties entreront immédiatement en consultation de manière à écarter la menace et pour prendre des mesures effectives appropriées, garantissant la paix et la sécurité des deux pays »*. La dixième clause *« engage solennellement »* les signataires à *« ne pas prendre des obligations publiques secrètes (...) de nature incompatible avec le traité »*.



Les réticences de Rajiv Gandhi

Le 18 octobre, l'armée indienne est placée en état d'alerte générale. Le 1er novembre, un pont aérien soviétique commence à déverser du matériel militaire en Inde. Vingt jours plus tard, deux bataillons indiens pénètrent ce qui est encore le Pakistan-Oriental. La troisième guerre indo-pakistanaise sera officiellement déclarée par Islamabad, le 4 décembre, quelques heures après une attaque aérienne sur l'Inde.

A la demande de New-Delhi, qui souhaite avoir le temps d'écraser totalement l'armée pakistanaise, Moscou met son veto à une résolution américaine (approuvée par 104 pays, dont presque tous les non-alignés) réclamant un cessez-le-feu immédiat. La guerre durera quatorze jours et se terminera comme Indira Gandhi le voulait : par la reddition sans condition du Pakistan. Le traité dont l'*« impératrice indienne »* assurait qu'il n'était *« dirigé contre personne »* a fait son office. Il a autorisé la guerre.

Quinze ans plus tard, l'influence de Moscou en Inde demeure puissante et multiforme. Partenaire privilégié de New-Delhi, son aide économique et militaire ne s'est jamais démentie. Elle fait en outre l'objet d'un consensus dans la classe politique, consensus favorisé par l'influence marxiste dans l'intelligentsia urbaine. L'inquiétude conçue à Moscou, à l'arrivée au pouvoir le 31 octobre 1984 de Rajiv Gandhi, n'a cependant pas complètement disparu.

Formé en Occident, le petit-fils de Nehru n'a en effet jamais éprouvé directement *« les bienfaits de la fidélité soviétique »*, auxquels il ne manque jamais de faire allusion. Peu porté sur l'idéologie, il a même abandonné les habituelles références au secteur public, à la planification et au socialisme. Désireux, au surplus, de faire *« entrer le pays dans le XXe siècle »*, Rajiv Gandhi se montre plutôt réceptif aux offres de technologies occidentales et poursuit l'effort de diversification des sources d'armements entrepris par sa mère.

Plus alarmant encore pour Moscou, il semble que, en dépit des pressions du « lobby pro-soviétique » – revenu dans les faveurs du pouvoir après une période de purgatoire, – le jeune premier ministre ait refusé, au cours de ses visites en URSS, de s'engager sur le renouvellement, en 1990, du traité de 1971.

PATRICE CLAUDE.

Il y a quatre-vingts ans

La première Constitution iranienne

IL y a quatre-vingts ans, le 5 août 1906, Mozaffar-ed-Dine Shah Gahdjar promulgue un firman (décret royal) qui instaure la monarchie constitutionnelle en Perse. Cet acte, qui crée une Chambre des représentants, contient encore beaucoup d'imprécisions et n'expose pas avec une parfaite clarté les intentions du roi. Le souverain annonce donc un second décret et le même jour, il révoque le « sadr azam » Eyn-ed-Dowleh, et Mochir-ed-Dowleh devient le violent et obstiné premier ministre.

Succédant à son père, Nasser-ed-Dine, assassiné par un illuminé en 1896, après un règne de près d'un demi-siècle, Mozaffar-ed-Dine est d'un naturel doux et bienveillant. Diminué par la maladie, il ne peut s'occuper directement des affaires de l'Etat, abandonnant les rênes entre les mains de ses chefs de gouvernement. Si des hommes comme Amin-ed-Dowleh et Mochir-ed-Dowleh marquent le début du nouveau règne par leur sérieux et leur talent, il n'en est pas de même pour leurs successeurs. Ils font entrer la Perse dans le cycle infernal des emprunts et des dettes au bénéfice de la Russie et de l'Angleterre. Les voyages du roi à l'étranger, les fastes de la cour, les dépenses de prestige obligent le gouvernement à souscrire un prêt de 2 200 000 livres avec intérêt de 5 % auprès de la Russie (29 janvier 1900), suivi d'un autre d'un million deux ans plus tard. Dès lors, le tsar avait une prise sur le pays, au grand mécontentement des Britanniques qui auront leur revanche dès 1908 avec la découverte du plus important gisement de pétrole dans le sud de la Perse.

Emprunts aux Russes, concessions aux Anglais, douanes et tabacs entre les mains étrangères, commerce facilité avec le grand voisin du Nord et traité commercial favorable aux Britanniques... Les deux puissances sont privilégiées en Perse, sans toutefois accorder la réciprocité aux Persans. Malgré de très vives protestations auprès du prince héritier Mohamad-Ali, qui assure l'intérim du pouvoir pendant les absences de son père en Occident, rien n'y fait : le peuple crie de plus en plus fort son mécontentement. Des troubles d'une grande violence éclatent en juin 1903 dans la capitale et dans les grands centres commerciaux de Tabriz, Ispahan et Yazd. Ils visent non les Russes ou les Anglais, mais les méfaits d'Emir-es-Soltan, qui est contraint de démissionner en septembre. Eyn-ed-Dowleh lui succède : ce choix fut une grossière erreur. Dur et obtus, le nouveau « sadr azam » se rend impopulaire d'emblée. Refusant de tenir compte de l'opinion publique et d'admettre son influence croissante, il tente de réprimer les manifestations populaires par la force. Pis, il charge Naus, citoyen belge, de gérer le portefeuille des postes, le nommant membre du conseil royal. Il fait surveiller tout le monde, les libéraux de l'intérieur comme les exilés de l'extérieur. Ordre est donné aux gouverneurs des provinces de *« mater par les procédés les plus efficaces toute tentative de soulèvement et d'agitation »*.

La crise du sucre

Curieusement, c'est un événement extérieur qui jette le pays dans une crise grave : la guerre russo-japonaise. Le conflit provoque une très forte diminution de la production de sucre en Russie, seul fournisseur de la Perse d'où une hausse considérable des prix à Téhéran. Le gouverneur de la capitale s'en prend aux commerçants qui ferment boutique et se réunissent à la mosquée du Shah. Le sanctuaire est envahi par l'armée, et la foule rudement dispersée. Des centaines de commerçants, auxquels se joignent des étudiants et de nombreux sympathisants, quittent la capitale pour chercher refuge dans les lieux saints de Shah-Abdol-Azim, à 10 kilomètres de Téhéran. Le roi est tenu dans l'ignorance de cette grave affaire. Quand il l'apprend, il ordonne au premier ministre de tempérer ses exigences.

Les manifestants prient l'ambassadeur ottoman d'être leur intermédiaire auprès de la cour, afin de soumettre au shah trois revendications : création d'un « édalat Khaneh » (tribunal judiciaire) chargé d'examiner les demandes du peuple ; révocation du gouverneur de la capitale ; enfin, révocation de Naus de toutes ses fonctions.

Le roi reçoit les porte-parole des manifestants et accepte personnellement leurs requêtes, ce qui n'est pas du goût du chef du gouvernement, qui cherche par tous les moyens à retarder leur mise en application. Malgré les promesses royales, rien n'est fait. Le 21 juin 1906, le prédicateur Cheikh Mohamad s'en prend énergiquement au premier ministre et aux courtisans. Il est arrêté sur ordre du gouverneur de Téhéran. Des émeutes éclatent, le sang coule, et les ayatollahs Behbahani et Tabatabai unissent leur voix à celles du peuple en colère. Les émeutiers s'enferment dans la mosquée du Vendredi et observent une grève de la faim d'une semaine. Ils demandent la protection britannique, et le chargé d'affaires Harant Duff accepte, le 15 juillet, d'accueillir dans l'immense parc de sa légation dix mille hommes de toutes classes sociales, commerçants, mollahs, étudiants, soldats même. Puis le diplomate joue le rôle de médiateur et présente au nom des réfugiés les requêtes de ses hôtes : retour à Téhéran des dignitaires du clergé exilés à Qhom ; promesse du gouverneur de ne pas inquiéter les dix mille « campeurs » ; rétablissement de la sécurité publique et convocation immédiate d'une assemblée nationale.

Pour la première fois, le mot était prononcé. Une immense vague de mécontentement balaie le pays. Le prince héritier Mohamad-Ali juge le moment propice pour régler ses comptes personnels avec le chef du gouvernement et envoie un télégramme à son père l'engageant vivement à donner suite aux demandes du peuple. D'un peu partout, des messages semblables parviennent à la cour. Même l'armée bascule lentement dans le camp des libéraux.

Une dernière fois Harant Duff communique au souverain le texte d'une requête rédigée par les réfugiés. Les deux points essentiels en sont la création d'une *« Chambre représentative pour les élus du peuple »* et la révocation immédiate d'Eyn-ed-Dowleh.

Le 5 août 1906, le shah appose son paraphe, le 13 une première assemblée populaire est convoquée. Le 18 septembre, la loi électorale était approuvée. Le premier Majlis sera inauguré le 7 octobre par le souverain.

FREIDOUNE SAHEBJAM.

Correspondance

Pasternak et la campagne contre Gide

A la suite de la publication de l'article de Maurice Delarue « l'Aller et retour d'André Gide en URSS » (le Monde *daté 13-14 juillet), nous recevons de M. Michel Aucouturier la lettre suivante :*

Pasternak, *« dit-on »*, se serait *« joint au concert* (...) *d'injures »* déversées sur Gide après son *Retour de l'URSS*. (Il n'en est rien.) Cette indication prend certainement sa source dans une phrase du compte rendu de l'Assemblée plénière de la direction de l'Union des écrivains soviétiques du 22 février 1937 : *« A propos du répugnant pamphlet antisoviétique publié à l'étranger par André Gide, le camarade Pasternak a raconté avec colère et indignation avec quelle insistance Gide avait cherché à le rencontrer et comment, un soir, il était venu le voir chez lui, cherchant vainement à puiser du matériau pour sa future et malpropre cuisine antisoviétique. »* (*Izvestia* n° 52/1937, 28 février.)

Il est évident qu'on ne peut imputer à Pasternak les qualificatifs stéréotypés d'un compte rendu officiel. Quant au sens réel de son intervention, il s'éclaire par le contexte. Le 16 décembre 1936, Pasternak a été pubiquement accusé par l'aparatchik Stavski, secrétaire général de l'Union des écrivains, d'*« aller, dans des conversations de couloir, jusqu'à se solidariser avec les basses calomnies manifestes proférées à l'étranger contre notre vie publique »* (*Literatournaïa Gazeta*, n° 71/1936, 20 décembre 1936). Or cette accusation, qui est au centre d'une violente campagne contre Pasternak qui se déchaîne dans les semaines qui suivent, a précisément pour origine le *refus* de Pasternak de s'associer à la campagne contre Gide (*cf* Alexandre Gladkov, *Rencontres avec Pasternak* (en russe), Paris 1973, p. 11 ; traduction anglaise *Meetings with Pasternak*, Londres 1977, p. 34-35).

On peut ajouter que, d'après le témoignage recueilli auprès de Gide par le critique russe émigré Alexandre Bakhrakh, ce serait précisément Pasternak qui lui aurait *« ouvert les yeux sur ce qui se passait »*, le *« mettant en garde contre la séduction des « villages de Potemkine » et des kolkhoses modèles qu'on lui montrait »* (*Continent* n° 8, 1976). C'est probablement pour se défendre contre l'accusation d'avoir été l'inspirateur d'André Gide que Pasternak est amené à rejeter sur celui-ci l'initiative de leurs rencontres. Il est possible que cette mise au point lui ait été suggérée par le romancier Alexandre Fadaéiev, dirigeant important et politiquement influent de l'Union des écrivains, dans le souci de le protéger.

Etranger

Le Forum du Pacifique sud

L'ONU pourrait se saisir « dès novembre » du dossier néo-calédonien, estime M. Tjibaou

Les treize Etats membres du Forum du Pacifique sud, qui ont décidé vendredi 8 août, par un vote unanime, de demander la réinscription de la Nouvelle-Calédonie sur la liste de la Commission de décolonisation des Nations unies, ont considéré que la question de ce territoire français d'outre-mer devait être réglée d'« *urgence* ». Un projet de demande était d'ailleurs en cours de préparation pour être envoyé au plus tôt à l'ONU.

Le porte-parole du Forum a indiqué que seul le premier ministre des îles Cook, Sir Thomas Davis, avait jugé dans un premier temps, qu'il aurait pu être prudent d'attendre la tenue du référendum que le gouvernement français a prévu d'organiser en Nouvelle-Calédonie avant l'été prochain. Ce référendum permettra à la population locale de choisir entre l'indépendance et un nouveau statut en cours d'élaboration. Toutefois, Sir Thomas Davis, qui avait été reçu, en juillet à Paris, par M. Jacques Chirac, s'est bientôt rallié à la position des autres Etats du Forum.

De son côté, le ministre des affaires étrangères de Papouasie-Nouvelle-Guinée, M. Legu Vagi, a suggéré que le Forum envoie une délégation en France pour discuter de l'avenir de la Nouvelle-Calédonie, mais aucune décision n'a été arrêtée.

Le vote du Forum intervient après une bataille de cinq ans, dont le Vanuatu a pris la *tête*, pour que les Nations unies se saisissent de la question de la Nouvelle-Calédonie.

Le porte-parole a indiqué, en outre, qu'aucune décision n'avait encore été prise sur les demandes des indépendantistes du FLNKS (Front de libération nationale kanak socialiste) et de la Polynésie française d'avoir un statut d'observateurs au Forum.

La demande d'inscription à l'ordre du jour du comité de décolonisation a été accueillie sans surprise vendredi aux Nations unies, à New-York.

Le comité de décolonisation, connu sous le nom de « Comité des 24 », a commencé ses travaux le 4 août.

L'initiative du Forum devra être examinée incessamment. Le comité, présidé par le représentant permanent de Cuba à l'ONU, M. Oscar Oramas-Oliva, sera appelé à se prononcer sur la pertinence ou non de l'inscription de la Nouvelle-Calédonie à son ordre du jour.

Dans les milieux diplomatiques, on souligne que ce processus peut encore se prolonger, les membres du comité, confrontés à une situation nouvelle, devront demander des instructions à leurs capitales respectives, ce qui pourrait retarder une prise de position.

Les réactions à Nouméa

D'autre part, alors que le gouvernement français garde le silence, la décision du Forum du Pacifique sud suscite, à Nouméa, une vive satisfaction parmi les dirigeants indépendantistes, sans pour autant ébranler la détermination des milieux anti-indépendantistes.

Les délégations du Front de libération nationale kanak et socialiste (FLNKS) et du Rassemblement pour la Calédonie dans la République (RPCR), dépêchées ces jours derniers à Suva pour expliquer leurs positions respectives aux pays membres du Forum, ont fait part de leurs réactions à la presse dès leur retour à Nouméa. M. Jean-Marie Tjibaou, qui conduisait la délégation du FLNKS, a jugé « *très positive* » l'initiative du Forum. Cette décision constitue un « *soulagement* », « *un grand réconfort* » et « *nous donne une position nouvelle dans le Pacifique* », a-t-il ajouté.

Rappelant que c'était la huitième fois que les indépendantistes réclamaient la réinscription, M. Tjibaou a *expliqué qu'il s'agissait* « *d'un bon résultat récompensant des années d'efforts diplomatiques* ». Il a estimé que le dossier de la Nouvelle-Calédonie « *pourrait être déposé et discuté en novembre prochain* », lors de l'assemblée générale des Nations unies.

Le dirigeant du FLNKS a souligné la volonté des dirigeants du Forum du Pacifique sud de voir la question néo-calédonienne « *réglée dans la paix* ». Il a indiqué qu'il avait eu des « *contacts* » à Suva avec des représentants des Etats-Unis et de la République populaire de Chine, désireux de s'informer de la situation en Nouvelle-Calédonie.

Le sénateur Dick Ukeiwé (RPCR) a déclaré pour sa part que « *le problème politique en Nouvelle-Calédonie est l'affaire des Néo-Calédoniens, et des Néo-Calédoniens seuls* ». Il ne « *doit pas être internationalisé à travers le vote du Forum* » qui a pris position « *pour une minorité* », a estimé le président du Congrès du territoire de Nouvelle-Calédonie. Pour lui, « *rien ne pourra changer l'inébranlable volonté des Calédoniens de rester Français et de décider de leur avenir* ». Le sénateur a estimé que la mission du RPCR envoyée à Suva pour expliquer « *la politique souhaitée par la majorité des Calédoniens* » a atteint ses objectifs.

Isolé sur ce front le gouvernement français risque de l'être également bientôt, et plus que jamais, sur celui de la politique nucléaire dans la région.

En effet, le premier ministre néo-zélandais, M. David Lange a annoncé vendredi que la Grande-Bretagne et les Etats-Unis allaient vraisemblablement signer les protocoles du traité déclarant zone non nucléaire l'ensemble du Pacifique sud, isolant ainsi la France. L'URSS et la Chine avaient déjà fait part de leur intention de signer des protocoles d'accord à ce traité. L'annonce faite par M. Lange au Forum a provoqué une vive surprise.

Enfin, faisant écho de ces propos, le Foreign Office a annoncé, vendredi à Londres, que la Grande-Bretagne envisage de signer l'un des protocoles d'accord. « *En principe, nous nous félicitons de l'élaboration d'un tel protocole* », a-t-il souligné, ajoutant qu'il est possible que « *la Grande-Bretagne signe le traité* ». Des discussions sont en cours avec des représentants du Forum du Pacifique sud, a-t-il conclu. – *(AFP, Reuter.)*

Proche-Orient

La guerre du Golfe

Les raids s'intensifient contre les objectifs économiques des deux belligérants

L'escalade militaire entre l'Iran et l'Irak se poursuit avec l'intensification des bombardements dirigés contre les « *objectifs économiques* » des deux pays en guerre. Vendredi 8 août, Téhéran a fait état de nouveaux raids aériens et d'attaques d'artillerie contre des objectifs industriels en Irak, en représailles de raids irakiens effectués la veille contre des installations industrielles d'Ispahan, dans le centre de l'Iran.

Radio-Téhéran a précisé que l'aviation iranienne avait attaqué *des objectifs militaires et* industriels au nord-est de Bagdad et près de la frontière iranienne, vendredi, ainsi qu'une base militaire à l'est de Mossoul, dans le Kurdistan irakien.

Radio-Téhéran a également affirmé que l'artillerie iranienne à longue portée avait attaqué, jeudi soir, des objectifs militaires et économiques à Bassorah, la deuxième ville irakienne, et dans ses environs, ajoutant que les tirs avaient endommagé deux centrales, une base d'hélicoptères, une station de pompage de pétrole et la gare.

Le président Ali Khamenei, s'adressant aux fidèles pendant la prière du vendredi à Téhéran, a déclaré : « *Nous avons commencé à riposter et nous continuerons aussi longtemps que l'Irak poursuivra ses attaques.* (...) *Saddam Hussein* [le président irakien] *n'échappera pas à nos représailles.* »

Une nouvelle fois, le président Khamenei a rejeté l'offre de paix de l'Irak, déclarant que la proposition de Bagdad d'un retour des armées aux frontières internationales montrait le changement qui s'était opéré dans l'équilibre des forces en six ans de guerre. Concernant l'hypothèse d'une « *offensive finale* » de la part de l'Iran, Khamenei a ajouté : « *Nous avons toujours parlé de « coups efficaces ». Il n'est pas impossible que le prochain soit le définitif.* »

On déclarait par ailleurs vendredi, *de source maritime* dans le Golfe, que l'Irak avait mis hors d'usage depuis un mois environ la moitié de la dizaine de navires qui acheminent le pétrole du terminus de Kharg vers le sud du Golfe. On ajoutait toutefois que l'Iran devrait pouvoir d'ici un mois mettre en service cinq autres bateaux, dont des unités anciennes déjà éprouvées lors de la « guerre des pétroliers » dans le Golfe.

Les deux derniers navires touchés sont le *Magnum*, battant pavillon panaméen, et le pétrolier libérien *Mistra, qui ont été* atteints pendant le raid irakien de jeudi contre des installations pétrolières et industrielles iraniennes.

« Il faut couper les mains qui ont serré celles de Pérès »

D'autre part, dans un discours aux pèlerins de La Mecque, l'imam Khomeiny a lancé une violente attaque contre le roi Hassan II du Maroc, le roi Hussein de Jordanie et le président égyptien Hosni Moubarak, qui sont des « *traîtres à l'islam* ».

Les dirigeants marocain, jordanien et égyptien sont des « *ennemis de l'islam* », en particulier le roi Hassan, qui doit être puni pour avoir rencontré le premier ministre israélien, M. Shimon Pérès. Il faut, a déclaré le chef de l'Etat iranien, « *couper les mains qui ont serré celles de Pérès* ». L'imam a aussi appelé les fidèles à résister aux « *diables américains et aux athées soviétiques* ».

Ce discours a été diffusé à la radio quelques heures après que l'Arabie saoudite eut averti qu'il ne fallait pas utiliser à des fins politiques le pèlerinage annuel à La Mecque. Dans un discours radiodiffusé, le prince Nayef, ministre de l'intérieur saoudien, a déclaré : « *Nous protégerons les invités d'Allah et nous espérons que tous les pays musulmans nous aiderons à assumer cette noble tâche.* »

Les forces de sécurité saoudiennes surveillent de près les cent cinquante mille pèlerins iraniens, dont la plupart ont participé à des manifestations la semaine dernière à Médine, la deuxième ville sacrée de l'Islam après La Mecque.

Moscou met en garde Israël contre l'installation d'un relais de la Voix de l'Amérique

Jérusalem (AFP, AP). – Radio-Moscou, dans son service en hébreu, a mis en garde, jeudi 7 août, Israël contre l'installation sur son territoire d'une station-relais radio pour les émissions à destination de l'URSS de la Voix de l'Amérique. « *La création de la station-relais radio, qui diffuse de la propagande antisoviétique, nuira aux efforts de relance des relations ainsi qu'aux bonnes relations israélo-soviétiques dans l'avenir* », a affirmé la radio.

Lors du récent séjour en Israël du vice-président américain, M. George Bush, Israël et les Etats-Unis avaient signé un accord pour la construction dans le désert du Néguev (sud du pays) d'une énorme station-relais radio pour les émissions de la Voix de l'Amérique à destination de l'URSS. Le coût du projet est estimé à quelque 400 millions de dollars.

D'autre part, selon le journal londonien *Jewish Chronicle*, le « journaliste » soviétique Victor Louis, dont les autorités soviétiques se servent souvent pour faire passer des messages officieux, est d'avis que les pourparlers israélo-soviétiques qui vont s'ouvrir le 18 août sont vitaux pour la normalisation des relations entre les deux pays, et que les Arabes finiront par « *avaler la pilule et reconnaître la réalité de la situation* ».

Interrogé par téléphone à Moscou, Victor Louis a expliqué que les responsables soviétiques s'efforcent de ne pas donner trop d'importance à ces conversations. « *La trop grande publicité faite l'année dernière autour d'une rencontre à Paris entre l'ambassadeur d'Israël et le chef de la mission soviétique avait conduit à la suspension des contacts* », a-t-il dit notamment. Il n'envisage toutefois pas un rétablissement complet des relations diplomatiques entre l'URSS et Israël, rompues depuis la guerre de six jours, en 1967, ni un accroissement sensible du nombre des juifs autorisés à quitter l'URSS.

ZIMBABWE : avant le sommet des non-alignés

M. Mugabe déclare la « guerre économique » à Pretoria

NAIROBI
de notre correspondant en Afrique orientale

M. Robert Mugabe, premier ministre du Zimbabwe, a pris le mors aux dents en déclarant, le vendredi 8 août, à son retour de Londres où il avait assisté au mini-sommet du Commonwealth, la « *guerre économique* » à l'Afrique du Sud. Toutes les sanctions adoptées lors de ce sommet – même la suspension des liaisons aériennes – seront appliquées, « *peut-être bien dès la fin de cette année* », a-t-il précisé. Le temps est révolu où cet intraitable adversaire de l'apartheid qualifiait, pourtant, d'« *insensée* », l'idée que son pays puisse se joindre à un éventuel embargo contre son puissant voisin avec lequel il avait choisi, faut de mieux, de cohabiter.

A quelques semaines de l'ouverture, à Harare, du huitième sommet des pays non-alignés dont le Zimbabwe assure la présidence pour les trois ans à venir, il est, en effet, de la plus haute importance pour M. Mugabe de montrer à ses pairs que, malgré les apparences économiques, il n'est prêt à aucune compromission avec le régime de Pretoria.

Lors de la conférence ministérielle du mouvement des non-alignés, en septembre 1985, à Luanda, en Angola, le Zimbabwe avait fait inscrire la question de l'apartheid en tête de l'ordre du jour du sommet. Depuis, M. Mugabe n'avait jamais laissé passer une occasion de durcir le ton à l'égard du régime de Pretoria. Le raid sud-africain, lancé en mai contre des locaux du Congrès national africain (ANC), notamment à Harare, n'avait pas semblé l'intimider. En juillet, il avait annoncé la création, au sein de l'armée, d'une « *6e brigade* » et proposé – sans être suivi – la mise sur pied, sous l'égide de l'organisation de l'unité africaine (OUA), d'une force multinationale, l'une et l'autre chargées de « *déjouer les agressions des racistes blancs contre leurs voisins* ».

M. Mugabe pourra se prévaloir auprès de ses pairs d'avoir eu, jusqu'à maintenant, une attitude responsable vis-à-vis de l'Afrique du Sud sans chercher à la provoquer inutilement – il s'est toujours refusé à accorder des « *sanctuaires* » à l'ANC – mais sans chercher non plus à entamer avec elle le dialogue comme s'y sont essayés sans succès le Mozambique et la Zambie. Aujourd'hui, le premier ministre zimbabwéen ne paraît plus nourrir aucune illusion sur les vertus d'une coexistence pacifique. Il attend des 101 pays non alignés qu'ils prennent, contre le régime de Pretoria, des sanctions « *complètes et obligatoires* ». « *Il est absolument nécessaire que nous cessions de voter de pieuses résolutions* », insiste-t-il.

L'expérience a, cependant, montré que M. Mugabe ne se laisse pas prendre au piège des mots et sait faire preuve de pragmatisme. Pour éviter que l'économie du pays ne subisse trop fortement les secousses de cet « *état de guerre* », il devra trouver des accommodements avec le « *diable* » sud-africain. En tout cas, dans le communiqué final du mini-sommet du Commonwealth, il est demandé au secrétaire général de cette organisation d'étudier « *les ajustements rendus nécessaires* » par la mise en œuvre des sanctions dans les pays directement concernés, c'est-à-dire au premier chef, la Zambie et le Zimbabwe.

JACQUES DE BARRIN.

OUGANDA

La peste noire apparaît dans le nord du pays

Kampala *(AP)*. – Une épidémie de peste bubonique a fait vingt-sept morts depuis le mois d'avril dans le nord de l'Ouganda, à l'ouest du Nil, a annoncé vendredi 8 août le ministre de la santé. Une équipe médicale a été envoyée dans la région *pour essayer d'endiguer* la maladie, à l'aide d'antibiotiques et de poudre insecticide.

La peste bubonique, plus connue sous le nom de « peste noire », a fait dans les siècles passés des centaines de milliers de morts en Europe. Il s'agit d'une maladie bactérienne contagieuse, transmise notamment par les rats. Elle se caractérise *par un ganglion infecté et* engendre prostration, délire, puis décès.

A TRAVERS LE MONDE

Afghanistan

Les négociations indirectes de Genève sont suspendues

Genève. – Les négociations indirectes de Genève entre l'Afghanistan et le Pakistan ont été suspendues *sine die* vendredi 8 août, sans résultat, mais, selon le médiateur de l'ONU, M. Diego Cordovez, elles ne sont pas « *dans l'impasse* ».

M. Cordovez a indiqué au cours d'une conférence de presse que les discussions butaient toujours sur le calendrier d'évacuation des troupes soviétiques d'Afghanistan et les modalités d'application et du respect effectif d'un accord. Il s'agit de deux questions liées, qui posent, selon M. Cordovez, aussi bien des problèmes politiques que techniques. Mais les deux délégations, a précisé le diplomate équatorien, sont revenues à Genève « *avec un esprit plus ouvert* » sur ces questions qu'à la fin du dernier round.

M. Cordovez a mis en garde contre toute interprétation hâtive de l'absence d'un nouveau rendez-vous. « *Le processus est bien vivant et se poursuit* », a-t-il dit. – *(AFP.)*

Chili

Conférence de presse clandestine du chef du MIR

Santiago-du-Chili. – Le chef du Mouvement de la gauche révolutionnaire (MIR), M. Andres Pascal Allende, est rentré clandestinement au Chili et a tenu une conférence de presse en plein centre de Santiago au cours de laquelle il a appelé au soulèvement populaire contre le régime militaire. M. Pascal Allende, neveu de *l'ancien chef de l'Etat tué au cours* du coup d'Etat militaire, est l'un des hommes les plus recherchés par les services de sécurité. Après l'arrivée au pouvoir du général Pinochet, il a passé trois ans dans la clandestinité avant de quitter le pays pour Cuba en 1976.

Au cours de cette conférence de presse qui s'est tenue clandestinement le mardi 5 août et dont la teneur n'a été rendue publique, à sa demande, que vendredi, M. Allende a indiqué que le MIR accepterait la formation d'un « *gouvernement d'urgence* » mais rejette l'idée d'un « *pacte social pour assurer la démocratie future, parce que cela reviendrait à accorder un chèque en blanc aux classes dominantes* ». Le secrétaire général du MIR a aussi appelé au renforcement du « *pouvoir militaire du peuple* » en reconnaissant que son organisation entretient des *contacts avec le Front Manuel-*Rodriguez, qui a revendiqué de nombreux attentats et sabotages depuis trois ans. – *(AFP.)*

Chine

Visite d'un vice-ministre chinois en Mongolie

Pékin. – Un vice-ministre chinois des affaires étrangères, M. Liu Shuqing, séjourne actuellement en République populaire de Mongolie, effectuant ainsi *la première visite d'un* responsable chinois de ce rang dans ce pays depuis une vingtaine d'années, a annoncé vendredi 8 août un porte-parole de l'ambassade de Mongolie à Pékin.

Dans les milieux asiatiques informés à Pékin, on indique que le dirigeant chinois se trouve en Mongolie pour « *discuter de questions internationales d'intérêt commun* » et de l'amélioration des relations bilatérales sur le plan commercial et économique.

Le responsable chinois, a-t-on ajouté de même source, est invité en Mongolie par le ministère mongol des affaires étrangères.

Cette visite, relèvent les observateurs, intervient moins de deux semaines après que le numéro un soviétique, M. Gorbatchev, a annoncé que des négociations entre l'URSS et la Mongolie étaient en cours pour le retrait d'un nombre « substantiel » de troupes soviétiques de ce pays. – *(AFP.)*

● **Un accident nucléaire a eu lieu en 1969.** – Un « *grave accident* » s'est produit en 1969 dans un réacteur d'un centre de recherche nucléaire de Jiuquan (dans le nord-ouest du pays), révèle le mensuel *la Chine en construction*, dans sa dernière édition.

Dans un article consacré à la sécurité nucléaire en Chine, un responsable du bureau d'hygiène, de sécurité et de protection du ministère de l'industrie nucléaire indique que « *une dizaine de travailleurs qui avaient effectué des réparations* » à la suite de cet accident « *ont été exposés à une dose* (de radiations) *supérieure à la normale* ». Certains d'entre eux ont eu *les mains brûlées par des rayons* bêta, ajoute-t-il. Au ministère de l'industrie nucléaire, on précise toutefois qu'aucune victime n'est décédée des suites de l'accident. – *(AFP.)*

Colombie

Affrontements entre la guérilla et l'armée : 14 morts

Bogota. – Sept soldats et sept guérilleros ont été tués, jeudi 7 août, lors de violents accrochages dans le sud-ouest de la Colombie, le jour même où le président élu Virgilio Barco prêtait serment. Une centaine de guérilleros du M 19 ont attaqué un poste de police à Belalcazar, un village indien de la province de Cauca, fief de la guérilla de la gauche colombienne. La bataille s'est poursuivie sporadiquement pendant près de vingt heures. Par ailleurs, deux anciens membres du M 19 ont mis fin à leur occupation de l'ambassade de Suisse à Bogota. Ils s'y étaient réfugiés le mardi 5 août. Gustavo Fajardo Celis et Javier Posso Vargas ont été remis aux autorités judiciaires colombiennes. – *(AFP, Reuter.)*

● **Réunion du groupe de Contadora.** – Le groupe de Contadora (Mexique, Panama, Colombie et Venezuela) et le groupe d'appui (Brésil, Argentine, Pérou et Uruguay), se sont réunis vendredi 8 août à Bogota, sous la présidence du nouveau président colombien Virgilio Barco. *Le communiqué final de cette réunion* souligne que les participants ont reconnu « *la nécessité de relancer les efforts en vue de la paix, étant entendu que la négociation diplomatique est la seule voie pour assurer une solution stable et l'équilibre dans la région* » *(AFP.)*

● **BOTSWANA : cinq journalistes et deux membres du HCR tués dans un accident.** – Un porte-parole du Haut Commissariat des Nations unies aux réfugiées (HCR) a annoncé, vendredi 8 août à Genève, que sept personnes – cinq journalistes scandinaves et deux membres du HCR – avaient trouvé la mort dans un accident de la route au Botswana. Le minibus dans lequel le groupe effectuait une tournée des camps de réfugiés en Afrique australe a brûlé après être entré en collision avec d'autres véhicules. – *(AFP.)*

● **Le centre Simon-Wiesenthal *et la thèse du ministre syrien de la* défense.** – Le centre Simon-Wiesenthal a alerté les dirigeants français et les présidents de deux universités parisiennes sur la prochaine soutenance en Sorbonne d'une thèse de doctorat du général Mustafa Tlas, ministre syrien de la défense, auteur d'ouvrages que le centre estime « *dangereusement antisémites* ». Le général Tlas doit soutenir une thèse, en novembre prochain, sur la stratégie soviétique. Le centre a adressé des lettres au président Mitterrand, à MM. Chirac, Raimond, Monory, ainsi qu'aux présidents des universités Paris-I et Paris-II.

● **PHILIPPINES : Tolentino reconnaît le gouvernement de Mme Aquino.** – M. Arturo Tolentino, *partisan de l'ancien président* philippin Ferdinand Marcos et auteur d'une tentative de coup d'Etat le 6 juillet dernier, a accepté de prêter serment et de reconnaître l'existence du gouvernement de Mme Corazon Aquino en échange de l'abandon de poursuites pour rébellion.

Dans une déclaration diffusée vendredi 8 août, M. Tolentino a précisé que ce serment ne constituait pas une marque d'allégeance au gouvernement, mais à la république et au peuple philippins. – *(AFP.)*

Europe

« O Sole mio » banni sur la lagune

ROME
de notre correspondant

L'adjoint au maire de Venise chargé du tourisme fait encore parler de lui. Après avoir été à l'origine de l'interdiction des nuits à la belle étoile dans la cité des Doges, M. Augusto Salvadori vient d'adresser une circulaire aux agences organisant des promenades en gondole. Leurs chanteurs et musiciens, conseille M. Salvadori, ne devraient plus se laisser aller au fameux *O Sole mio*, air napolitain comme l'on sait, mais puiser dans le répertoire local, qui va de la traditionnelle barcarolle jusqu'aux plus délicats Vivaldi.

Bien souvent les Vénitiens ont la sensation compréhensible d'être expulsés de leur cadre familier par la horde des touristes, italiens ou étrangers. Elément décisif du cadre local, les bateliers ne doivent donc pas contribuer, aussi modestement que ce soit, à la dépersonnalisation de leur ville.

Si louable que soit le propos, il a soulevé dans la péninsule, ici la stupéfaction, là l'hilarité. A Naples, par exemple, les joueurs de mandoline ont décidé, par mesure de rétorsion, d'ajouter à leur répertoire *la jolie Blonde dans la gondole...*

J.-P. C.

ITALIE

Le second gouvernement Craxi obtient la confiance à la Chambre

ROME
de notre correspondant

Si la date officielle d'intronisation du deuxième gouvernement de M. Bettino Craxi était le 1er août, jour de la prestation de serment, c'est le vendredi 8 août, avec le vote de la confiance par la Chambre des députés, que la crise gouvernementale ouverte le 27 juin par la démission du dirigeant socialiste a véritablement pris fin.

Dans ses discours devant les Chambres, le président du conseil a mis l'accent sur la stabilité : celle qu'avait démontrée son premier gouvernement demeuré en fonction pour une durée record de près de trois ans et celle que devrait démontrer la fin de la législature jusqu'au printemps 1988. Dans son intervention devant le Sénat, le 5 août, M. Craxi avait omis de préciser que son équipe ne passerait pas le printemps : c'est-à-dire qu'elle devrait céder le pas avant le 31 mars à un gouvernement présidé par un démocrate-chrétien. Il est de fait que cet accord, passé entre les cinq partis de la majorité (outre le PS, la DC, les sociaux-démocrates, les républicains et les libéraux), ne pouvait guère être crié sur les toits puisque, en bonne règle, c'est au chef de l'Etat et non aux partis qu'il appartient, en cas de vacance, de désigner le nouveau président du conseil. Ce n'est donc que lors de sa réponse aux intervenants que le leader socialiste confirma qu'il abandonnerait volontairement le palais Chigi dans les huit mois pour reprendre effectivement les rênes du PS. Assis immédiatement à sa droite, M. Andreotti, ancien et nouveau ministre des affaires étrangères, auteur, en juillet, d'un *« tour de piste »* infructueux, mais virtuel successeur au printemps prochain, a écouté le discours du « nouveau » président du conseil avec une attention glacée.

Peu nombreux, à vrai dire, sont les familiers de la vie publique péninsulaire qui croient que cette neuvième législature parviendra à son terme, 1988. C'était d'ailleurs une sorte de leitmotiv dans les interventions de l'opposition au Parlement : le « pentaparti », disaient en substance les communistes et les extrêmes de la gauche et de la droite, est une alliance désormais « épuisée » qui doit faire place à autre chose.

Outre le vote du budget, dont il conviendra de limiter l'abyssal déficit, la majorité maintenue s'est fixée pour tâche prioritaire la lutte par tous les moyens, notamment une accélération des investissements publics, contre le chômage, qui frappe 12 % de la main-d'œuvre active – mais près de 20 % dans le Sud. On compte presque un million et demi de jeunes sur un total de trois millions de sans-emploi. Autre tâche importante mise en avant : la réforme des institutions. Mais de cela, on parle depuis vingt ans en Italie...

JEAN-PIERRE CLERC.

URSS

La « Pravda » critique la lenteur des travaux à Tchernobyl

MOSCOU
de notre correspondant

Le président du Conseil des ministres, M. Ryjkov, et le chef du KGB, M. Tchebrikov, ont « inspecté » vendredi 8 août le site de la centrale de Tchernobyl. Ils ont survolé le réacteur accidenté en hélicoptère, indique l'agence Tass.

MM. Ryjkov et Tchebrikov *« se sont informés du déroulement des travaux de coffrage du réacteur accidenté »* – le quatrième – écrit Tass. La *Pravda* avait récemment critiqué la lenteur de la construction de ce « sarcophage » de béton, dû à la pénurie de ciment. La remise en marche des réacteurs 1 et 2 prévue par les autorités, ne sera possible que lorsque ce coffrage sera terminé. MM. Ryjkov et Tchebrikov ont d'ailleurs invité les responsables sur place à mieux utiliser les *« importantes ressources humaines et matérielles »*, mises à leur disposition. Nul ne sait encore si le troisième réacteur adjacent à celui qui a explosé et qui avait des installations communes avec le dernier pourra un jour être remis en service.

MM. Ryjkov et Tchebrikov ont également visité une ville nouvelle en cours d'édification au sud de la zone interdite des trente kilomètres, dans laquelle devrait être relogée une partie des 100 000 habitants évacués. La *Pravda* a également critiqué la lenteur des travaux sur ce site.

La télévision a, d'autre part, diffusé vendredi soir un documentaire d'une heure sur la catastrophe elle-même et ses conséquences. On y voit surtout le travail accompli par les militaires, les pompiers et les ingénieurs, alors que le parti brille par son absence.

Avec une ironie sans doute involontaire, les premières images montrent la ville de Pripyat avant le 26 avril, les enfants qui jouent dans des aires de jeux et la centrale intacte, tandis qu'un présentateur évoque la jeunesse de la population – l'âge moyen est de vingt-six ans – et proclame que la centrale est une *« réalisation convaincante des succès du socialisme »*... L'image suivante est celle du quatrième réacteur presque entièrement détruit. On voit ensuite les blindés de l'armée s'affairer, des hélicoptères larguer des sacs de plomb pour endiguer l'émission de radioactivité.

Ces images sont sans doute les plus précises qu'on ait vues jusqu'ici. On voit notamment à l'ouvrage les sapeurs qui ont construit la galerie souterraine permettant d'atteindre le quatrième réacteur et de le refroidir avec de l'azote liquide. *« On ne peut rester qu'une ou deux minutes sous le réacteur »*, indique le commentateur. Un peu plus loin, ce sont les dosimétristes entièrement vêtus de blanc qui courent dans un des couloirs abandonnés de la centrale. *« Il n'est pas question de s'attarder »*, commente l'un d'eux.

Il y a enfin, comme toujours, les « bons » et les « méchants » occidentaux. On voit ainsi un présentateur de la télévision américaine faire état, immédiatement après l'accident, d'une rumeur selon laquelle celui-ci aurait provoqué la mort de deux mille personnes. L'équilibre est rétabli un peu plus tard avec le « bon » docteur Gale, un spécialiste américain des greffes de moelle osseuse, qui a soigné à l'hôpital de Moscou, les malades les plus irradiés.

DOMINIQUE DHOMBRES.

Le fils de Brejnev prend sa retraite

MOSCOU
de notre correspondant

Le fils de Léonide Brejnev, M. Youri Brejnev, a pris sa retraite à cinquante-trois ans *« pour raison de santé »* – il était premier vice-ministre du commerce extérieur, – selon un décret publié vendredi 8 août. M. Youri Brejnev avait été nommé, en 1976, vice-ministre, puis, en 1979, premier vice-ministre de ce département du vivant de son père. Promu comme suppléant au comité central lors du congrès du parti de 1981, il n'avait pas été reconduit dans ces fonctions lors du vingt-septième congrès en mars dernier.

Plus connu pour son style de vie flamboyant au temps où son père était secrétaire général que pour ses compétences en matière de commerce extérieur, M. Youri Brejnev avait notamment gratifié un jour d'un pourboire de 100 dollars le portier d'une boîte de nuit parisienne. Très discret depuis la mort de son père, en novembre 1982, il s'était effacé un peu plus lors de l'arrivée au pouvoir de M. Gorbatchev. Il ne faisait plus partie depuis un an des délégations soviétiques lors des négociations commerciales et n'exerçait plus en réalité ses fonctions, selon des confidences faites à des diplomates occidentaux, depuis le mois de mai.

D. Dh.

La relance du débat au Pays basque espagnol

(Suite de la première page.)

Ce que les socialistes à Madrid ne prévoyaient guère, c'est que le PNV (Parti nationaliste basque), majoritaire dans la région, et le gouvernement autonome basque de Vitoria, qu'il contrôle, prennent eux aussi nettement leurs distances. Le président du gouvernement basque, M. José Antonio Ardanza, a en effet exprimé publiquement son *« scepticisme »* face à la voie *« purement répressive »*, et rendu public un communiqué affirmant son intention de *« ne jamais exclure la voie du dialogue et de la négociation »*.

« Les socialistes pensent que les mesures françaises suffiront à démanteler l'ETA, affirme M. Jesus Inxausti, président du PNV de Biscaye. *Mais ce n'est pas en faisant des martyrs aux yeux d'une partie de l'opinion publique basque que l'on réussira à isoler socialement l'ETA. Ne pas comprendre cela, c'est ne rien comprendre à ce qui se passe ici.* » Et de conclure : *« Nous maintenons ce que nous avons toujours dit : qui dit problème politique dit solution politique, et qui dit solution politique dit négociation. »*

Négociation avec l'ETA : tel est bien la pomme de discorde. Le PNV réclame cette négociation avec une insistance renouvelée depuis les dernières élections qui ont vu les plus radicaux gagner du terrain aux dépens des modérés au sein de la « grande famille » nationaliste. En outre, la crise intérieure du parti, avec un secteur *« critique »* enclin à la surenchère antisocialiste, ne peut qu'inciter la direction du PNV à maintenir publiquement ses distances vis-à-vis de Madrid. D'autant que les « critiques » ne font que dire tout haut ce que beaucoup pensent tout bas au sein du parti lorsqu'ils affirment crûment : *« Aucun nationaliste ne se réjouira jamais qu'un Basque, quel qu'il soit, soit remis à la police de l'Etat espagnol. »*

Mais la concurrence électorale de Herri Batasuna et la contestation des *« critiques »* du parti ne suffisent sans doute pas à expliquer les appels insistants du PNV sinon à une négociation du moins à un dialogue avec les adeptes de la lutte armée. Le moment est considéré comme propice : à Bilbao, nombreux sont ceux qui considèrent – même parmi ses sympathisants – que la lassitude se fait jour au sein de l'ETA, et que nombre de ses dirigeants s'interrogent de plus en plus sur la nécessité de sortir de l'impasse et de mettre fin à cette interminable et absurde succession d'assassinats.

Le gouvernement, dans ces conditions, doit-il accepter un dialogue susceptible de faciliter la renonciation à la violence, ou bien forcer l'ETA à une véritable reddition sans condition ? C'est là que divergent aujourd'hui nationalistes et socialistes. La fin de non-recevoir opposée par Madrid à la discrète offre de négociation de Txomin (le dirigeant de l'ETA récemment expulsé vers le Gabon par la France) a achevé de convaincre le PNV que le Parti socialiste avait définitivement décidé de tabler sur la capitulation de l'organisation basque (*le Monde* du 8 août).

Davantage d'autonomie

Les socialistes, d'ailleurs, ne le nient pas. Le secrétaire général du parti en Biscaye, M. Ricardo Garcia Damborenea, l'affirme sans détour : *« La réinsertion sociale des terroristes non compromis dans des délits de sang représente le maximum de notre offre politique. Notre position est très claire : nous ne consentirons aucune contrepartie politique pour que l'ETA cesse de tuer. »* Et d'ajouter : *« Si le PNV défend la thèse de la négociation, c'est parce qu'il espère qu'elle lui permettra d'obtenir des compensations de Madrid en mtière d'autonomie. C'est d'ambiguïté de toujours : les nationalistes condamnent le terrorisme mais espèrent en tirer profit. »*

Reste que l' *« ambiguïté »* du PNV semble toujours refléter, en fin de compte, celle d'une partie substantielle de la population basque dans cette région où la soif de particularisme ne semble guère encore étanchée, huit ans après l'approbation du statut d'autonomie de Guernica, fruit d'un *« accord historique »* entre le gouvernement de Madrid et le PNV. Aujourd'hui, des voix de plus en plus nombreuses se font entendre à Bilbao et à Vitoria, dans les milieux nationalistes, pour réclamer une révision de ce pacte.

Les partisans de cette thèse affirment que la généralisation artificielle du système des autonomies dans toute l'Espagne a conduit à un nivellement par le bas des compétences des deux *« nationalités historiques »*, le Pays basque et la Catalogne, les seules où l'autonomie avait pourtant un sens réel. Pourquoi, ajoutent-ils, ne pas conclure avec Madrid un nouveau pacte qui, tout en respectant les limites fixées par la Constitution, tiendrait davantage compte de la singularité des Basques et des Catalans, et permettrait de résoudre une fois pour toutes le problème basque ?

Tout cela n'a rien à voir avec la lutte contre l'ETA, affirme-t-on à Madrid. Rien n'est moins sûr, rétorquent les nationalistes, pour qui niveau d'autonomie et éradication de la violence vont toujours de pair aux Pays basque. Derrière la polémique sur l'attitude française à l'égard des thuriféraires de l'ETA, c'est décidément tout le futur de la région que l'on débat à nouveau à Bilbao !

THIERRY MALINIAK.

● **Un indépendantiste catalan espagnol invité à quitter le territoire français.** – M. Juan Carlos Monteagudo, indépendantiste catalan de nationalité espagnole et réfugié en France depuis trois ans, s'est vu refuser le renouvellement de son titre de séjour par la préfecture des Pyrénées-Orientales. M. Monteagudo, qui ne fait l'objet d'aucune poursuite en Espagne, a été *« invité à quitter le pays pour la frontière de son choix »*. C'est la première fois qu'une telle procédure administrative vise l'un des indépendantistes catalans espagnols vivant en France.

Les alliés dénoncent l'afflux d'immigrants à Berlin-Ouest

(Suite de la première page.)

A quelques rares exceptions près, tout demandeur d'asile arrivé à la frontière du pays ne peut en effet être refoulé avant que son cas ne soit examiné par l'office fédéral compétent, dont les décisions peuvent faire l'objet d'un recours par voie judiciaire. Il n'est pas rare que les procédures prennent plusieurs années.

Parmi ces réfugiés, les autorités ouest-allemandes distinguent *grosso modo* trois catégories : ceux dont les motifs politiques sont reconnus ; ceux qui, même sans obtenir le statut de réfugiés, sont tolérés soit par principe – comme les ressortissants des pays de l'Est – soit dans le doute en raison de la situation dans leur pays d'origine (Iran, Afghanistan) ; enfin ceux considérés comme des réfugiés purement économiques, venant notamment de Turquie, du Ghana ou du sous-continent indien. Entre ces deux derniers groupes, la frontière est cependant souvent ténue, comme le montre l'exemple des Sri-Lankais ou des Libanais. C'est ce qui alimente la polémique entre partisans et adversaires d'une modification du système.

Le jeu de la RDA

Depuis plusieurs années, les gouvernements ouest-allemands ont tenté de contourner le problème en durcissant les conditions d'obtention des visas ou en obligeant les compagnies aériennes à ne pas délivrer de billets sans de tels visas. Mais ils se heurtent à des réseaux de passeurs de mieux en mieux organisés dans certains pays, comme ceux du sous-continent indien ou la Turquie, ainsi qu'à l'éternel problème de Berlin, par où transitent près de la moitié des arrivants. La querelle entre la RFA et la RDA, accusée de laisser faire pour remplir les avions d'Interflug, voire pour obliger les Occidentaux à reconnaître une frontière internationale entre les deux parties de Berlin, a repris de plus belle ces dernières semaines.

Un journaliste iranien travaillant en RFA et qui est allé récemment enquêter en Turquie, a rapporté que, lors de son retour via l'aéroport Schönefeld à Berlin-Est, l'appareil d'Interflug à bord duquel il se trouvait était bourré de réfugiés iraniens. Ceux-ci sont rassemblés à leur arrivée et emmenés de là par autocar au point de passage entre les deux Berlin, à la gare Friedrichstrasse. Leur voyage est organisé à l'avance de Turquie par des passeurs qui travaillent pratiquement au grand jour. 60 000 à 70 000 Iraniens, selon ce journaliste, attendraient en ce moment en Turquie leur départ pour une autre destination.

L'afflux des réfugiés alimente la polémique... dans la perspective des élections de janvier 1987

Le problème des Iraniens, dont 2 340 sont arrivés au cours du seul mois de juillet en RFA, est en passe de prendre la relève de celui des Tamouls du Sri-Lanka, dont l'afflux (17 000 en 1985) a été pratiquement stoppé à la suite de la décision de la RDA, l'été dernier, d'exiger d'eux au départ de Colombo un visa pour la RFA. Cette décision n'a jamais été étendue aux autres groupes.

Les menaces proférées ces dernières semaines à l'encontre de la RDA dans les milieux politiques conservateurs, comme celle de remettre en cause les crédits ou les accords particuliers en matière de commerce entre les deux Allemagnes sont restées lettre morte. Elles sont à vrai dire à double tranchant, nul ne pouvant sérieusement songer dans le gouvernement à remettre en cause pour cette affaire les sacro-saintes relations interallemandes. Dans une interview, publiée vendredi 8 août par le quotidien *Die Welt*, le chancelier Kohl a indiqué que Bonn s'en tiendrait aux accords existants, ajoutant cependant que *« de nouveaux progrès dans les relations sont naturellement plus difficiles tant que la RDA collabore à l'afflux de demandeurs d'asile »*.

Polémique sur le droit d'asile

Cette polémique a cependant surtout servi à dramatiser le débat intérieur sur la nécessité de réformer la procédure d'acceptation des réfugiés politiques en République fédérale. Partisan depuis toujours d'un renforcement des mesures contre l'immigration, le ministre de l'Intérieur, M. Friedrich Zimmermann (CSU), n'avait jamais réussi jusqu'à présent à imposer ses vues face aux réticences du parti libéral. Dans un véritable brûlot publié dans l'organe du parti social-chrétien bavarois, le *Bayernkurier*, M. Zimmermann affirme que la situation actuelle ouvre la porte à un flux de *« millions »* de réfugiés en République fédérale. Relançant le débat sur la révision de la Constitution, il a estimé que le flou de celle-ci revenait *« à ce que chacun des cinq milliards d'hommes sur la terre ait droit à un séjour, au moins temporaire, sur le territoire ouest-allemand »*.

Décidée à exploiter la situation et à en faire un thème important de la campagne électorale à venir, la CSU a en partie réussi ces dernières semaines à faire bouger dans sa direction le Parti démocrate-chrétien du chancelier Kohl. Le ministre d'Etat à la chancellerie, M. Wolfgang Schauble, s'est déclaré partisan d'une telle révision de la constitution. Il s'agit toutefois d'un thème dangereux pour la coalition. Le Parti libéral, qui a accepté en juin dernier un durcissement de la procédure de traitement des demandes d'asile, n'est pas prêt dans sa grande majorité à revenir sur un droit qu'il considère comme fondamental.

HENRI DE BRESSON.

La démarche des trois puissances occidentales

Le gouvernement français a fait part à l'Union soviétique de sa *« préoccupation »* au sujet de l'afflux à Berlin-Ouest de ce qu'il qualifie d' *« immigrants illégaux »*. En l'absence de l'ambassadeur d'URSS à Paris, le chargé d'affaires soviétique, M. Konstantin Mozel, a été convoqué jeudi 7 août au Quai d'Orsay.

La France agissait en tant que l'une des quatre puissances de tutelle de Berlin. Des démarches semblables ont d'ailleurs, à la demande du chancelier Kohl, été effectuées récemment par Londres et Washington auprès de l'Union soviétique, puissance occupante du secteur oriental de la ville.

La France, a indiqué le porte-parole du Quai d'Orsay, a déclaré au chargé d'affaires soviétique que le nombre croissant de *« pseudo-réfugiés politiques »* passant à Berlin-Ouest via le secteur soviétique constituait *« un abus de la liberté de circulation, de nature à causer un trouble important non seulement dans les secteurs occidentaux de Berlin mais au-delà »*.

« C'est au titre des droits et des responsabilités quadripartites que la France a demandé à l'Union soviétique d'intervenir », car l'élimination des tensions et la prévention des complications qui peuvent survenir à Berlin *« relèvent d'une responsabilité commune aux Français, aux Soviétiques, aux Britanniques et aux Américains »*, a ajouté le porte-parole.

FINLANDE

Dénouement tragique d'une prise d'otages

Helsinki *(AFP, AP, Reuter)*. – Pour la première fois dans l'histoire de la Finlande, un hold-up avec prise d'otages a eu lieu dans une banque d'Helsinki, dans la journée du 8 août. Un malfaiteur âgé d'une trentaine d'années, voyant que l'opération qu'il avait montée pour attaquer une banque de la capitale finlandaise était en train de mal tourner, a pris onze personnes en otage, dont le directeur de l'établissement.

La police, appuyée par la « brigade des ours », formée à l'antiterrorisme et aux prises d'otages avait cerné l'immeuble. L'homme, dissimulé par une cagoule et armé d'une arme à feu et d'explosifs, exigeait une somme d'argent importante et une voiture pour s'enfuir à l'étranger.

La direction de la banque se rendait aux exigences du ravisseur, et, vers 20 heures, ce dernier prenait place, en compagnie de trois otages, à l'intérieur d'un véhicule dans lequel, selon la police, la rançon avait été déposée. Suivit alors une course-poursuite qui devait se terminer tragiquement vers 3 heures du matin dans la ville de Saint-Michel, au sud de la capitale. Des négociations avaient été engagées entre la police et le ravisseur lorsque l'homme, se sentant pris au piège, a démarré en trombe avant de se suicider à l'explosif, entraînant dans la mort l'un des otages, un jeune homme client de la banque. Les deux autres otages, des employées de l'établissement, avaient réussi à prendre la fuite juste avant l'explosion, qui aurait également blessé des policiers.

● **Un député de Westminster inculpé en République d'Irlande.** – M. Peter Robinson, vice-président du Parti démocrate unioniste (que dirige le pasteur Paisley) et député d'Irlande du Nord à Londres, a été inculpé le vendredi 8 août en République d'Irlande pour agression contre des policiers et participation à un rassemblement illégal menaçant la paix publique. M. Robinson avait pris part au raid effectué la veille par quelques centaines de protestants nord-irlandais contre un village de République d'Irlande proche de la frontière (*le Monde* du 9 août).

La polémique sur le rôle du Conseil constitutionnel

Les déclarations au *Monde* de M. Albin Chalandon mettant en cause le rôle du Conseil constitutionnel ont suscité de nombreuses réactions dans l'opposition et un premier *résultat* : les socialistes ont, semble-t-il, écarté leurs premières hésitations et décidé de ne pas s'incliner devant la dissuasion pratiquée par le garde des sceaux en déposant devant le juge constitutionnel de nouveaux recours, contre la réforme du statut des étrangers, *et*, prochainement, contre la loi Léotard redessinant le paysage audiovisuel.

D'autre part, plusieurs personnalités socialistes ont multiplié les protestations, la plus vive émanant de M. Jean Poperen. Le numéro 2 du PS considère que les déclarations du garde des sceaux sont à ranger au chapitre des *« mauvais coups de l'été »* et que, *« face à la furie destructrice »* du gouvernement, les socialistes *« ne doivent pas rester l'arme au pied »*, la cohabitation ne leur imposant, selon lui, que *« le respect des institutions »*.

D'autres voix ont été plus nuancées. Ainsi, pour M. Jean Anciant, porte-parole du groupe socialiste à l'Assemblée, il faut pratiquer *« un recours sélectif »*. *« Le Conseil constitutionnel est l'arme de l'opposition pour veiller au respect de la Constitution, mais ce n'est pas un deuxième Parlement »*, a déclaré M. Anciant. M. Charles Hernu a, lui, considéré qu'*« il ne faudrait pas que naisse une sorte de magistère des juges »*.

Enfin, dans la majorité, M. Jacques Dominati (UDF, Paris) a souligné que *« tous les gouvernements et les majorités se sont plaints successivement du Conseil constitutionnel »*. *« C'est sans doute la preuve qu'il était bon de le créer »*, a ajouté le président de l'UDF de la capitale.

La saisine des sénateurs socialistes contre les quatre lois Chalandon

Le Conseil constitutionnel a été saisi, le vendredi 8 août, par plus de soixante sénateurs socialistes, de trois recours relatifs à trois textes définitivement adoptés la veille :

– la loi relative à la lutte contre le terrorisme et aux atteintes à la sûreté de l'Etat ;

– la loi relative à l'application des peines ;

– la loi relative à la lutte contre la criminalité et la délinquance.

Après le recours de même origine du 30 juillet contre le texte relatif aux contrôles et vérifications d'identité (*le Monde* du 2 août), les quatre projets défendus par M. Albin Chalandon, garde des sceaux, sont ainsi déférés au Conseil constitutionnel.

Par ailleurs, les députés socialistes s'apprêtent à déférer au Conseil constitutionnel la loi sur les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France.

A propos de la loi sur la lutte contre la criminalité et la délinquance, les sénateurs socialistes ne *mentionnent dans leurs recours* qu'une demande d'examen de conformité *« aux principes constitutionnels selon lesquels d'une part* » la loi ne doit établir que des peines » strictement et évidemment » nécessaires *et d'autre part les droits de la défense doivent être en toutes circonstances respectés »*.

Le dernier principe est également invoqué à l'appui de la requête contre la loi relative à l'application des peines.

En ce qui concerne le texte consacré à la lutte contre le terrorisme, les sénateurs socialistes font valoir qu'il n'est pas possible de *« réserver le jugement de nombreux crimes à une cour d'assises composée uniquement de magistrats professionnels »* sans violation du principe d'égalité devant la justice, dès lors que les mêmes faits seraient *« jugés par des formations différentes selon l'intention prêtée à leurs auteurs »*.

Il apparaît aussi aux requérants que le principe constitutionnel de liberté individuelle exige, en cas de prolongation de quarante-huit heures d'une garde à vue, que la personne concernée soit quotidiennement soumise à un examen médical et présentée à un magistrat du siège. Cette disposition a été supprimée dans le texte définitivement adopté.

Les sénateurs socialistes contestent aussi la possibilité d'extension à l'ensemble des crimes et délits contre la chose publique de la garde à vue de quatre jours ou de la visite domiciliaire sans assentiment de l'intéressé.

Enfin, les sénateurs socialistes attaquent les articles 5 et 6 de la loi en ce qu'ils *« attachent des conséquences pénales — interdiction de séjour ou exemption de peine automatique — à des actes auxquels le Code pénal n'a pas donné de définition objective »* (il s'agit du terrorisme, défini par la seule intention des auteurs). Puisque *« la notion de terrorisme n'intervient que dans le cadre de la procédure »*, font observer les sénateurs socialistes, *« il n'est pas possible que s'y attachent des effets pénaux de fond »*.

L'été chaud des juges du Palais-Royal

Le Conseil constitutionnel sera saisi dans quelques jours d'un recours socialiste (au moins) contre la loi sur la liberté de communication, dès qu'elle aura été définitivement adoptée. Comme ils le font toujours en de semblables circonstances, ses neuf membres nourriront leur réflexion, et peut-être leur décision, de la lecture des travaux préparatoires de la loi.

En prenant connaissance des débats de l'Assemblée nationale des 4 et 5 août, plus d'un juge du Palais-Royal va sursauter. Dans la bouche de M. Jacques Toubon, secrétaire général du RPR, ils trouveront ces propos : *« Je ne crois pas que ce soit la vocation du législateur de légiférer en censurant au préalable sa propre liberté. »*

Grâce à M. Michel Péricard, député RPR des Yvelines, ils apprendront que la commission des affaires culturelles dont il était, pour la circonstance, le rapporteur, a travaillé pour l'examen de ce projet sous le *« feu »* de la *« menace »* du Conseil constitutionnel.

En avançant dans leur lecture, les membres du Conseil verront que M. Péricard se fait *« un devoir (...) d'appeler l'attention sur une évolution qui me paraît inquiétante pour nos institutions. Dans plusieurs de ces décisions récentes (...), le Conseil (...) tend à créer* ex-nihilo *les principes constitutionnels qu'il légitime par référence à la « garantie des libertés publiques », mais sa définition du champ de ces libertés se fait selon des voies échappant à toute rationalité »*.

S'ils veulent enfin s'assurer qu'ils sont en ce moment au centre de bien des préoccupations, les membres du Conseil n'auront qu'à se référer à divers propos ministériels. M. François Léotard (à l'Assemblée) : *« On peut avoir sur ces décisions* [du Conseil] *comme citoyen, quelque étonnement, voire quelque irritation. On ne peut pas en avoir lorsqu'on exerce les responsabilités qui sont les miennes. »* M. Albin Chalandon exprimant dans ces colonnes *« une réflexion purement personnelle que fait le garde des sceaux qui est le ministre de la loi : « le pouvoir discrétionnaire très vaste »* du Conseil est *« une anomalie » (le Monde* du 9 août).

Loi d'habilitation économique, loi d'habilitation électorale, collectif budgétaire, loi sur la presse, textes sur la sécurité, loi Léotard sur la liberté de communication : les neuf sages du Palais-Royal, comme ils n'aiment pas être appelés, devaient s'attendre à connaître un *été* chargé. Mais un été aussi chaud, qui l'eût dit ?

Traitement préventif

Deux éléments contribuent sans doute à faire monter la température. L'un est conjoncturel, l'autre se rattache à un débat institutionnel que renouvelle la cohabitation.

L'élément conjoncturel n'est pas mince. Il est même lourd d'énormes conséquences, imprévisibles à cette heure. Il s'agit de la redéfinition du paysage audiovisuel et de la conquête que s'apprêtent à en faire des intérêts privés financièrement puissants qui, quelquefois se veulent aussi politiquement influents.

Dans cette bataille des médias, *voire des multimédias*, le Conseil constitutionnel est intervenu une première fois (pour nous en tenir à cet été chaud), il y a quelques semaines. En censurant pour insuffisance le dispositif anti-concentration de la loi sur la presse, il n'avait, en vérité, ni modifié le moins du monde sa propre doctrine, ni créé de situation irréversible pour qui que ce soit. Trois petits mots, — mais qui changent tout — et l'amendement litigieux redevenait on ne peut plus conforme à la Constitution.

Pourtant, le premier ministre a choisi de laisser ces trois petits mots en suspens jusqu'à la rentrée parlementaire d'octobre. Jusqu'à ce *moment, les éloges académiques du* Conseil et, en coulisses, les critiques discrètes étaient de mise. Ces dernières se sont brusquement exacerbées en une préparation verbale d'artillerie qui a redoublé ces derniers jours : la saisine du Conseil à propos de la loi sur la liberté de communication approche.

Qu'arriverait-il si le Conseil venait à annuler d'importantes dispositions du texte ? Il placerait probablement le gouvernement dans l'embarras. Non pas tant parce que l'éventuelle vente de TF 1 au groupe Hersant pourrait alors se trouver compromise. Il n'est pas sûr, en effet que M. Chirac ait de toute façon une folle envie de s'attirer les volées de bois vert qui suivraient un acte aussi chargé de symbole. Car M. Hersant n'est pas et ne sera jamais un « repreneur » comme les autres. *Il* n'est pas évident non plus qu'en tout état de cause M. Hersant soit en mesure de réaliser le rêve qu'il caresse depuis si longtemps.

Serré de plus près qu'il ne l'a jamais été en matière de concentration de presse, objet certain, à terme, d'une attention inédite s'il cherche à se constituer ouvertement en groupe multimédia, l'empire Hersant a d'ores et déjà perdu la matière principale de son expansionnisme passé : l'assurance d'un laisser-faire sans entraves...

Mais en écornant éventuellement la loi Léotard, le Conseil porterait un coup rude à la dynamique politique du gouvernement et à l'image volontariste qui lui est associée. Accessoirement, s'il résultait de la décision à venir du Conseil constitutionnel une nouvelle gêne pour le groupe Hersant, on ne peut exclure de sa part, dans l'immédiat, des réactions de dépit, et un peu plus tard de rancune. L'élection présidentielle n'est pas si éloignée...

En tout état de cause, dans ce réseau d'incertitudes, des attaques en règle contre le Conseil constitutionnel ne peuvent que constituer pour la majorité un traitement préventif contre un mal méconnu.

Cris et impatience

A contrario, si la loi sort intacte de cette épreuve, il n'en sera que plus facile à ses auteurs d'en proclamer l'excellence inentamée même par les juges les moins indulgents.

Au total, ces péripéties, ne sauraient faire oublier un débat plus large. Le Conseil constitutionnel a *pris une place énorme dans le dispositif* institutionnel français. Alternativement déploré et approuvé par les uns et les autres, le phénomène n'est contredit par personne. Conséquence inattendue de la cohabitation, le rôle du Parlement, déjà passablement amoindri, s'est encore réduit. Le gouvernement non seulement gouverne, mais, de fait légifère de plus en plus complètement. Les formalités parlementaires demeurent certes, pour mémoire. Et, de plus en plus souvent, écourtées.

Le Conseil constitutionnel, soupçonné ici et là de vouloir jouer sournoisement le rôle d'une troisième Chambre. Ce n'est pourtant pas sa faute s'il est le seul à se faire entendre véritablement à propos du contenu de la loi. Au moins sur le plan des principes, puisqu'il n'a pas à édicter. Mais il est vrai que ses réserves ou ses considérants dessinent en creux bien des paysages législatifs. Du reste, ceux qui accusent le Conseil d'égarements successifs savent bien qu'il ne fait la plupart du temps que puiser au fil des *décisions dans la juriprudence qu'il* a sagement accumulée, souvent pour le grand bonheur des détracteurs d'aujourd'hui.

Ainsi, l'Assemblée crie, mais c'est contre sa propre impuissance. Le gouvernement s'impatiente, mais c'est d'un face-à-face avec le Conseil qui désigne implicitement l'exécutif comme véritable responsable des fautes que pointe avec constance et imperturbabilité ce dernier, même si des bévues de parlementaires sont quelquefois à l'origine de mécomptes.

Sous le ciel torride de cette contestation du Conseil apparaît *désormais des mirages troublants* : le garde des sceaux laisse entendre qu'une réforme constitutionnelle qui bornerait plus étroitement le pré du Conseil serait la bienvenue. Ne va-t-il pas jusqu'à lancer à M. Robert Badinter son président et aux huit autres membres une manière de « qu'en pensez-vous ? » indirecte que l'on imagine mal risquée sans l'assentiment du premier ministre.

Enfin, critiquer le rôle d'« arbitre » du Conseil, c'est remettre en cause le principe de la saisine parlementaire qui a connu, depuis 1974, la fortune que l'on sait.

Mirages, tentations ? Il est à craindre en tout cas que l'été chaud du Conseil constitutionnel ne se termine par une série d'orages si rien ni personne ne vient arrêter ce qui, vu du Palais-Royal, doit commencer à ressembler singulièrement à une croisade pernicieuse, sinon inquiétante.

MICHEL KAJMAN.

Le rejet de la motion de censure du PS par l'Assemblée nationale

M. Léotard couvert d'éloges

***Le gouvernement n'a pas été renversé.* Il y avait d'ailleurs si peu de suspense, le vendredi 8 août, à l'Assemblée nationale que onze députés socialistes et un député communiste avaient oublié de venir voter ou de donner leur pouvoir à un de leurs collègues ; M. Christian Nucci, lui, s'il n'était pas là, avait demandé que l'on vote pour lui, et c'est M. Pierre Joxe qui s'est acquitté de cette tâche. La sixième motion de censure déposée par le PS depuis le début de la législature n'a donc recueilli que 234 voix, provenant exclusivement du PS et du PC, alors qu'il lui en aurait fallu 284 pour être adoptée. Est donc, *en vertu de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution*, considéré comme adopté en première lecture par l'Assemblée le projet de loi réformant la législation de l'audiovisuel et privatisant TF 1 ; mais députés et sénateurs doivent encore se mettre d'accord sur une version commune du texte au cours d'une commission mixte paritaire qui se réunira le lundi 11 août au Sénat, avant que les deux Chambres du Parlement n'adoptent définitivement ce projet le lendemain. Le Conseil constitutionnel aura lui aussi à se prononcer, les députés socialistes ayant déjà annoncé leur intention de le saisir.**

Le chemin de croix de M. François Léotard s'est achevé sous un tombereau de fleurs. Pas un orateur de la majorité *n'a voulu se dispenser* de son couplet élogieux sur le ministre de la culture et de la communication, que certains de ses amis du Sénat n'avaient pourtant pas épargné. Le chef du gouvernement avait déjà montré la voie — éviter que M. Léotard ne se rapproche de M. Barre — en secourant son ministre grâce au fameux « 49.3 » le mardi 5 août. Il a insisté vendredi en saluant *« la persévérance et l'intelligence »* de son ministre. M. Robert-André Vivien (RPR, Val-de-Marne) ne pouvait faire moins : *« Vous avez répondu avec autant de clarté que de gentillesse à l'opposition »*, a-t-il dit à M. Léotard, ajoutant : *« Vous savez, ces gens se moquent de vous, il faudrait les traiter comme les gouverneurs de la France d'outre-mer le faisaient des Baloubas en 1900. Car ils n'ont pas votre sincérité. Quand on joue avec des tricheurs, on perd toujours, et nous n'avons pas le droit de perdre. »*

Les éloges sont aussi venus de ceux qui étaient soupçonnés de n'être pas mécontents des ennuis du secrétaire général du PR. Ainsi, M. Alain Lamassoure (UDF, Pyrénées-Atlantiques), le premier des porte-parole de M. Giscard d'Estaing à l'Assemblée, a salué celui *« qui a redonné ses lettres de noblesse au mot libéral »* et qui sera *« le premier des ministres à supprimer un impôt* (la taxe sur les magnétoscopes) *et à privatiser une grande entreprise »*. Il lui a même demandé de *« poursuivre »* son action *« avec ce mélange d'audace, de générosité et de sincérité qui est* [sa] *marque propre »*. M. Jacques Dominati (UDF, Paris) ne pouvait faire moins : *« L'avenir est ouvert à votre jeunesse, mais vous agissez déjà avec sagesse, prudence et détermination. Certes, vous gênez plus qu'un autre et l'on a voulu vous isoler, vous décourager, vous abattre. Vos amis, par ma bouche, vous disent à nouveau leur admiration. »*

Les ennuis de ce « jeune ministre » au Sénat ont pourtant privé les députés d'un réel débat, et chacun l'a regretté. Socialistes et communistes avec force : *« ce qui est en jeu est d'abord la liberté du Parlement de débattre autrement qu'à l'aveuglette, de fonctionner autrement que comme faux-semblant »*, a dit M. François Loncle (PS, Eure) ; *« l'usage du 49-3 montre la volonté du gouvernement d'aller vite pour ouvrir de nouveaux créneaux à ses amis »*, a affirmé M. Rémy Auchède (PC, Pas-de-Calais). Le Front national avec clarté : *« Proposant une loi de liberté, vous recourez à une procédure autoritaire »*, a souligné M. François Bachelot (FN, Seine-Saint-Denis).

M. Dumas : il y a des mots qui tuent

Les orateurs de la majorité ont eux aussi regretté cette limitation du débat. M. Jean de Lipkowski (RPR, Charente-Maritime) en a simplement rendu *« coresponsable »* l'opposition, même s'il a déploré que celle-ci ne soit pas capable d'apporter *« des éléments neufs »* au débat.M. Lamassoure fut encore plus sévère : *« Cette procédure a été conçue pour s'opposer à une tentative d'obstruction à l'Assemblée. »*

Sur l'engagement de responsabilité du gouvernement, M. Léotard a simplement fait remarquer qu'il ne fallait pas *« remettre en question la Constitution (...), qui dote l'exécutif de moyens importants parmi lesquels figurent la disposition que nous utilisons »*.

Répondre à la question de savoir s'il faut ou non renverser le gouvernement conduit à débattre de l'ensemble de sa politique. Tous les orateurs l'ont fait. M. Lamassoure pour l'approuver, mais aussi pour lancer quelques piques : *« La cohésion de l'équipe* [ne doit pas nuire] *à l'expression des talents de chacun. Que serait (...) une équipe de rugby où les avants confisqueraient le ballon au lieu d'ouvrir sur les trois-quarts ? Les trois-quarts, les attaquants, c'est un peu le rôle des jeunes ministres de l'UDF. »* Il a aussi regretté, notamment que l'on attende *« si longtemps avant de nommer un ministre en charge des affaires européennes »*.

M. Roland Dumas (PS, Dordogne) fut, bien entendu, beaucoup plus critique. Evoquant les récentes *« bavures »* policières, il a souhaité que *« le gouvernement évite certains commentaires ; on ne saurait dire (...) que toutes les exactions et toutes les erreurs seront absoutes quoi qu'il arrive (...). Il y a des mots qui tuent »*. M. Dumas s'est aussi préoccupé de l'avenir de la *« solidarité »*, évoquant certains propos qui font craindre pour l'avenir de la Sécurité sociale, *« grand mouvement de solidarité nationale né avec la Libération »*. Au premier ministre, il a fait remarquer : *« On ne touche pas sans risques à l'équilibre économique et social d'une nation. »*

M. Jacques Chirac a voulu montrer qu'il prenait totalement la responsabilité du texte Léotard, tout en insistant sur le rôle de l'Etat, qui *« n'abandonne pas ses devoirs qui, dans ce domaine particulier, consistent à assurer la liberté de l'information et à créer les conditions propices à un développement de la création »*. Puis le premier ministre a insisté sur le maintien d'un service public *« auquel les Français demeurent à juste titre fort attachés »*. Ainsi M. Chirac a-t-il, à l'inverse des autres orateurs, refusé le débat politique pour se limiter à l'aspect technique du projet.

THIERRY BRÉHIER.

Les archéo-bonapartistes

(Suite de la première page.)

Nous vivons des temps bien singuliers. L'on croyait admis par tous que la France se devait d'être un Etat de droit perfectionné, ce qui implique l'existence de règles constitutionnelles qui s'imposent à tous. Seuls les communistes, toujours à la pointe de l'archéo-marxisme, demandaient encore la suppression du Conseil constitutionnel. Les voici, secondés par les archéo-bonapartistes, découvrant en 1986 que, depuis 1971, le Conseil constitutionnel vérifie la conformité des lois à la déclaration des Droits de l'homme de 1789, au préambule de 1946 et aux principes fondamentaux reconnus par les lois de la République.

Entre-temps, de *1981 à 1986*, la gauche disposait de quasiment tous les pouvoirs. Mais elle fut à plusieurs reprises arrêtée par le Conseil constitutionnel, saisi par ceux-là mêmes qui veulent le faire taire *aujourd'hui. Pourquoi ne pas* proposer franchement que le Conseil constitutionnel soit mis en congé perpétuel lorsque la droite gouverne et ne reprenne ses activités que si, par malheur, la gauche revient au pouvoir ?

Nous vivons des temps bien singuliers. L'article 62 de la Constitution dispose que les décisions du Conseil constitutionnel *« s'imposent aux pouvoirs publics et à toutes les autorités administratives et juridictionnelles. »* On pourrait en déduire que le garde des sceaux aurait à cœur de les défendre ou, à tout le moins, de ne point les mettre en cause. *Le* voici pourtant qui dénonce *« le pouvoir discrétionnaire »* du Conseil. Et quel argument avance-t-il ? *Que* le Conseil ne se réfère pas aux tables de la Loi. Il suffit pourtant de *lire* les décisions rendues depuis mars 1986 pour noter la continuité absolue de la jurisprudence du Conseil.

Lors des nationalisations, il avait exigé, en 1982, un juste prix pour les actionnaires, invoquant la déclaration de 1789 et le principe d'égalité. Lors des privatisations, il exigea, le 26 juin, un juste prix pour l'Etat, invoquant la Déclaration de 1789 et le principe d'égalité. Pour les élections en Nouvelle-Calédonie, il précisa, en 1985, l'obligation d'égalité du suffrage, inscrite à l'article 3 de la Constitution.

Pour le rétablissement du scrutin majoritaire, il s'en tient, le 1er juillet, à cette règle, d'ailleurs interprétée de façon moins stricte, pour qui aurait l'honnêteté d'étudier sa décision dans le détail. S'agissant de la presse écrite, il avait empêché, en 1984, une loi anti-Hersant mais admis pour l'avenir la nécessité d'une limitation des concentrations. Il a empêché, le 29 juillet, une loi pro-Hersant, au nom du même principe.

Ainsi est-il possible, sans soulever le scandale, de bénir le respect de l'Etat de droit, lorsqu'une décision limite le pouvoir de vos adversaires, mais d'honnir le pouvoir discrétionnaire lorsqu'elle limite votre propre pouvoir, même si les fondements de la décision du juge constitutionnel sont exactement *identiques*.

Nous vivons des temps bien singuliers. Il suffit donc que M. Hersant soit gêné dans ses rachats de journaux et que l'on craigne qu'il le soit, demain, dans l'acquisition *de TF1 pour piétiner sans* vergogne ses propres principes. Car enfin, dans la démocratie américaine ou anglaise, si souvent invoquée par nos pseudo-libéraux, il serait tout simplement inconcevable *qu'une personne contrôlant* déjà près de 30 % de la presse nationale reçoive 40 % de l'audience télévisée. Mais en France, il serait arbitraire de limiter la concentration multi-médias. Et comment ferons-nous demain pour critiquer les postulats marxistes grossiers expliquant que le pouvoir est là où est le capital, alors que les archéo-bonapartistes s'échinent, sous le masque du libéralisme, à leur redonner consistance ?

Tristes temps, en vérité, où les vrais débats sur le moyen de combiner l'exigence industrielle de groupes multi-médias avec l'impératif *démocratique de concentrations* limitées ne sont même pas engagés. Tristes temps, où les discussions nécessaires sur les méthodes du juge constitutionnel cèdent le pas devant l'anathème comme moyen de pression. Nous n'en avons décidément pas fini avec la nostalgie des années 80. Dans ce qu'elles avaient de pire.

OLIVIER DUHAMEL.

Politique

Le redécoupage des circonscriptions législatives

CALVADOS : le projet de M. d'Ornano

CAEN
de notre correspondante

Si le projet de découpage électoral du Calvados (589 000 habitants, 6 députés), récemment rendu public, ne trouble pas outre mesure les inconditionnels de M. d'Ornano, il fait grincer des dents dans la majorité comme dans l'opposition. Selon ce projet, inspiré par le président du conseil général, Caen (dix cantons, 170 000 habitants), séparé en deux circonscriptions, s'enrichirait de deux autres cantons. C'est ainsi que le canton de Tilly-sur-Seulles, dans le Bessin, serait rattaché à Caen-Ouest, malgré l'hostilité des maires des communes concernées. Car, selon ces élus, le projet remet en question l'unité historique, géographique et économique de la circonscription de Bayeux. *« Rien, en dehors des motifs d'opportunité politique, ne justifierait de tels démantèlements »*, a déclaré M. François d'Harcourt, CNIP, député de la circonscription jusqu'en mars 1986, conseiller général de Balleroy. Pour apaiser les esprits, le canton de Caumont-l'Edenté n'a pas été rattaché à la circonscription de Vire, comme le prévoyait le projet initial.

En revanche, le canton de Troarn dépendrait maintenant de la circonscription de Caen-Est, tandis que Bourguibus et Bretteville-sur-Laize seraient rattachés à Vire. Or, si le projet est retenu, la circonscription de Vire comprendrait 111 000 habitants et celle de Lisieux seulement 85 000, avec, en conséquence, un écart entre les deux circonscriptions supérieur aux 20 % recommandés par la directive du ministère de l'intérieur.

Pour M. André Fanton, député RPR, conseiller général, sans canton depuis l'annulation du redécoupage de Lisieux II par le Conseil d'Etat, *« on procède aujourd'hui à des opérations que l'opinion publique pourrait considérer comme électoralistes ou politiciennes »*. Ce « on » mystérieux a bien sûr relancé la polémique au sein même de la majorité électorale, sans pour autant calmer l'inquiétude de M. Fanton.

Une inquiétude que partage le PS,opposé à ce projet *« inacceptable et scandaleux »*. *« Le laser a remplacé les ciseaux »*, explique la fédération du Calvados. Une ironie qui cache mal la déception des socialistes. *« L'intention de la majorité est de ne laisser qu'une circonscription sur six à la gauche : Caen-Est. »* Trois élus socialistes siègent actuellement à l'Assemblée, après leur victoire inattendue de mars 1986. Le rapport droite-gauche était donc jusqu'à présent équilibré ; il risque d'être remis en cause par l'effet du redécoupage.

PASCALE MONNIER.

BAS-RHIN : comment semer la zizanie à gauche

STRASBOURG
de notre correspondant

Le redécoupage va-t-il créer les conditions d'une lutte interne à la gauche ? La question est posée dans le Bas-Rhin. Le projet actuel prévoit neuf circonscriptions dans le département, en découpant en deux l'énorme zone de Strasbourg-campagne qui compte quelque 122 000 électeurs inscrits. Mais en rattachant à l'une des circonscriptions deux cantons strasbourgeois.

Strasbourg-campagne se présente comme une demi-couronne au nord, à l'ouest et au sud de la ville. Fief du député et maire d'Illkirch-Graffentsaden, M. André Durr (RPR), elle englobe aussi la seconde commune du Bas-Rhin, Schiltigheim, dont le maire, M. Alfred Muller (rocardien), a quitté le PS avant les élections de mars pour fonder son propre mouvement, le Mouvement démocratie alsacienne (MDA). En toute logique, celui-ci pouvait penser affronter dans le nord le maire UDF de la commune voisine, Bischeim, M. André Klein-Mosser.

Mais le redécoupage complique les choses : il propose d'extraire de Strasbourg-ville deux cantons pour les rattacher à cette circonscription nouvelle. D'une part, celui des quartiers de Crönenbourg et du Mohberg (6) à l'ouest de l'agglomération, d'autre part, au nord le canton 5, qui comprend La Robertsau et la cité de l'Ill. Or, Strasbourg-6 est la base électorale de M. Jean Oehler (PS), qui en fut le conseiller général avant d'en être le député. Privé aussi du canton plutôt favorable de Koenigshoffen (Strasbourg-9), il serait peut-être contraint de suivre ses électeurs et d'être candidat à Strasbourg-campagne nord et être ainsi obligé de combattre M. Muller.

Le PS ne peut guère espérer garder des sièges sur Strasbourg-ville, ainsi privée de deux cantons, même si la personnalité de Mme Catherine Trautmann rendrait intéressant son duel éventuel avec M. Emile Koehl (UDF-CDS).

Le redécoupage ne devrait pas modifier le reste de la carte bas-rhinoise. Un réajustement autour de Sélestat, qui aurait gagné le Val-de-Villé, un autre autour de Molsheim, qui aurait rejoint Obernai, ont provoqué un tel tollé des maires qu'ils ont été écartés. En revanche, Saverne se verra adjoindre la commune proche de Hochfelden, ce qui n'est pas contesté. Le siège d'une grande brasserie enrichira ainsi la circonscription du secrétaire d'Etat chargé de la Sécurité sociale, M. Adrien Zeller (UDF-CDS).

JACQUES FORTIER.



CHAMPIONNAT DU MONDE
LONDRES-LENINGRAD
1986

ÉCHECS

Report de la 6e partie

Kasparov dégrisé

A la victoire sans appel qu'il a remportée dans la cinquième partie et qui lui a permis d'égaliser au score (2,5-2,5), Karpov en a ajouté une autre, le vendredi 8 août, sans jouer. En effet, en tout début d'après-midi, Kasparov faisait connaître qu'il prenait un *time-out* (1) ce qui reportait la sixième partie au lundi 11 août.

C'est donc le champion du monde qui a cédé le premier. Après une défaite dans la quatrième partie, son challenger, lui, n'avait pas jugé nécessaire de s'accorder un temps de repos. Cette victoire psychologique pour Karpov donne la mesure du choc subi par Kasparov. Dominant trop facilement un rival méconnaissable, le jeune champion a oublié la règle d'or des échecs : ne pas sous-estimer son adversaire et ne pas croire qu'on «s'en sortira» sur son seul génie. Bref, il a eu la «grosse tête» sur laquelle Karpov ne s'est pas privé de flanquer une gifle à assommer tous les rois d'un échiquier.

Mais une gifle peut aussi avoir du bon. Elle dégrise. Plutôt que de se ruer sur un Karpov goguenard et bien qu'il ait les Blancs, Kasparov a choisi de reprendre ses esprits. Notable humilité mais qui n'amènera sûrement pas le champion du monde à tendre la joue droite lundi...

B. de C.

(1) Temps de repos que chacun des deux joueurs peut prendre, sans aucune justification, à concurrence de trois durant les 24 parties.

Société

JUSTICE

Une voyante-radiesthésiste en correctionnelle

Aux frontières du paranormal et de... l'escroquerie

TOURS
de notre envoyé spécial

La voyante extra lucide clouée au pilori. Joli programme ou triste réalité ? Comme elles sont sales les cuisines de l'occultisme et du magnétisme réunis, et comme il était perdu, démuni et sans ressources, ce «mage Monique» poursuivi pour escroquerie et jugé, le vendredi 8 août, par le tribunal de grande instance de Tours ! Un étrange procès, à dire vrai, pour une peu banale affaire, une sorte d'entorse aux règles de la concurrence dans un marché du paranormal que rien précisément ne réglemente.

Il y a peu encore, pour la France entière, le « mage Monique », c'était quelqu'un. Une personnalité hors de l'ordinaire, qui vendait systématiquement ses dons par voie publicitaire dans de nombreux périodiques gratuits et dans la presse — nationale — du cœur. C'était plus qu'un simple mage, plutôt une voyante-radiesthésiste férue de tarots, spécialisée dans toutes les disciplines que peut engendrer l'exploitation de la crédulité humaine. Une soignante de l'âme et du corps, pratiquant sans crainte l'exercice illégal de la médecine.

Pour l'état-civil et la justice, les choses sont plus simples. Il s'agit de Mme Monique Laurin, quarante-quatre ans, une ancienne fille de salle du centre hospitalier universitaire de Tours. Petite-fille de guérisseuse, elle avait commencé à exercer la radiesthésie il y a quelques années, peu après la mort de sa grand-mère. D'emblée, son affaire prospère avec une incroyable rapidité. C'est que le mage avait, intuitivement, perçu les immenses vertus du marketing. Monique Laurin développa ses activités, embaucha — au noir — plusieurs secrétaires, payées 250 francs par jour, et travailla de plus en plus «à distance» sur simple lettre ou photographie. Elle devint aussi, en collaboration avec un autre professionnel de la voyance, revendeuse de produits plus ou moins pharmaceutiques, de gelée royale et de talismans en papier ou carton.

8,5 millions de francs en 1985

En 1983, le chiffre d'affaires annuel de cette PME de l'occultisme était, pour les seules sommes encaissées par chèques, de 1,5 million de francs ; en 1984, il atteignit 6 millions de francs, et passa à 8,5 millions de francs en 1985.

En septembre de la même année, pourtant, Monique Laurin était condamnée à 10 000 francs d'amende pour exercice illégal de la médecine. Avait-elle alors perçu la menace ? Avait-elle décidé, comme elle l'a déclaré le 8 août devant le tribunal, d'arrêter *« à cause d'une santé qui commençait à décliner »* ? Il était déjà trop tard. Plaintes en série, instruction menée tambour battant, perquisitions, inculpation pour escroquerie et incarcération en février dernier à la maison d'arrêt d'Orléans (*le Monde* du 1er mars), l'affaire était entendue. Elle le fut à nouveau le 8 août, et de surprenante manière, devant le tribunal présidé par M. Yves Dubois.

Plaintes et litanies

Cent vingt-neuf personnes s'étaient portées partie civile. Elles furent plus d'une centaine à venir, parfois de fort loin, déposer, c'est-à-dire déclarer publiquement de quelle manière elles s'étaient fait *« volontairement »* soutirer des sommes comprises entre quelques centaines et plusieurs milliers de francs. Triste et long cortège de plaintes et de litanies. Une cour de pseudomiracles dans laquelle chacun évoquait ses problèmes : le chômage (1 800 francs) ; les difficultés sentimentales (5 600 francs) ; les troubles psychiques omniprésents et les maladies bien organiques. Les troubles cardiaques, par exemple, étaient facturés à 8 000 francs, et le mage demandait 2 300 francs pour *« améliorer à distance »* les enfants handicapés moteur.

Il y eut, aussi, une dépression rebelle à 10 000 francs ; une jeune fille qui donna 1 400 francs pour réussir à ses examens, et encore cette femme venue de Paris et qui, moyennant 4 300 francs, apprit que le mage *« craignait le pire »* pour son fils de trois ans. Ou cet ouvrier portugais à la recherche d'un travail qui ne savait pas écrire et qui donna 9 000 francs sur un chèque rempli par celle à qui il était destiné.

Pour l'exemple

Autant d'argent, pour quoi faire ? *« Pour la publicité »*, répondra Mme Laurin, qui, de fait, y consacrait une bonne part de son chiffre d'affaires. Pour mieux vivre aussi, comme l'établira sans mal l'enquête policière. Douze manteaux de fourrure, dix postes de télévision, sept ou huit magnétoscopes et quelques propriétés immobilières. Le mage ne craignait pas d'investir. L'accusation retiendra aussi les longs séjours à l'hôtel Plazza de Nice, ou les achats, pour 75 500 francs en août 1985, de montres et de bijoux chez Fred à Paris. Une vie de rêve somme toute pour cette petite bonne femme qui cherchait en vain un époux et qui, dans son aventure, acheta à plusieurs reprises de coûteuses robes de mariée.

Restait pour la justice l'essentiel : établir qu'il y avait dans tout cela véritable délit. Comment, en d'autres termes, démontrer qu'un magnétiseur peut être un escroc ? Une rude tâche à laquelle s'est, non sans mal, attelé M. Dominique Gaillardot, substitut du procureur de la République. *« Qu'on ne s'y trompe pas,* devait-il prévenir, *ce n'est pas le procès de la parapsychologie que nous faisons aujourd'hui. Que l'on ne nous dise pas que nous voulons brûler une sorcière. Nous ne faisons que juger un escroc. »* Jolie formule : ainsi on pourrait séparer le bon grain de la bonne voyance de l'ivraie des faux mages ? C'est précisément ce que l'accusation a longuement cherché à faire, fondant une bonne part de son argumentation sur des éléments fournis par le SNVPP (Syndicat national de la voyance et des professions parapsychologiques).

Il ne s'agissait plus, dès lors, d'un cas exemplaire, mais d'une banale affaire de gros sous, et de publicité mensongère. Où finit le paranormal acceptable, et où commence l'escroquerie ? Soucieux de faire un exemple plus que d'aborder le problème au fond, le tribunal s'est prudemment refusé à se poser la question. Pour l'exemple, donc, le substitut réclama trois ans d'emprisonnement ferme, 1 500 francs d'amende, et le remboursement des plaignants. L'avocat du mage, Me Francis Azencot, du barreau de Paris, ancien conseil du SNVPP, actuel défenseur du Syndicat national de la radiesthésie, demanda qu'en toute hypothèse on accorde le sursis. Sans l'attente du jugement qui sera rendu le 14 août, le mage est reparti en prison. En pleurs et entre deux gendarmes.

JEAN-YVES NAU.

Dans un ancien camp militaire de l'Ain

Détenus sur parole

Point de murs, peu de gardiens, des grillages dévorés par la rouille : tout repose, ici, sur la confiance. Et pourtant, il s'agit d'une prison. Installée dans l'ancien camp militaire de Thol (Ain), elle abrite des détenus âgés de moins de vingt-cinq ans, tous emprisonnés sur parole.

LYON
de notre bureau régional

Sous la responsabilité de plusieurs magistrats, du directeur régional de l'administration pénitentiaire et du directeur des prisons de Lyon, le camp accueille, pour la première fois, cet été, de jeunes délinquants en fin de peine. Soustraits à l'atmosphère des prisons, ces détenus deviennent des «stagiaires» et se préparent à réintégrer une existence normale. Astreints à sacrifier leurs heures de parloir et travailler, ils bénéficient, en contrepartie, d'un régime moins répressif que celui de la prison.

La fin des miradors

Assez proche des «chantiers de jeunesse» préconisés par M. Albin Chalandon, garde des sceaux, l'expérience de Thol a pourtant des origines antérieures au 16 mars dernier. *« Dès l'été 1985,* souligne M. Christian Cadiot, juge de l'application des peines à Lyon, *le ministère de la justice a pris possession de ce site de 13 hectares, jusque-là propriété de l'armée. Il n'était alors plus temps d'organiser des opérations pour l'année même, mais le projet est mis en chantier pour l'été suivant. »* Au début de 1986, une enveloppe budgétaire est dégagée par le ministère et M. Chalandon donne le feu vert dès son entrée en fonction. *« Nous avons eu le désir de jouer la carte locale,* explique M. Cadiot; *le financement vient, bien sûr, de l'administration centrale qui a donné son aval, mais les détenus, les surveillants et les travailleurs sociaux ont été recrutés dans la région. »*

L'opération comporte deux stages de cinq semaines, réunissant chacun une trentaine de jeunes, tous emprisonnés pour des durées inférieures à trois ans. En survêtement, les détenus circulent librement sur des pelouses encore un peu brouillonnes. *« Notre objectif est de les réadapter le mieux possible à la vie de l'extérieur,* explique M. Jean Hourtal, éducateur pénitentiaire, responsable du camp. *Après six mois de prison, certains ne savent même plus traverser une rue correctement. »* *« Même physiquement,* confirme L..., vingt et un ans, *on cloche complètement. A force de traîner dans une cellule de sept mètres carrés, j'avais fini par ne même plus pouvoir me lever de mon lit sans avoir le vertige. »*

L'allure solide et le sourire empreint de douceur, « M. Jean » a participé lui-même au choix de ces stagiaires. *« Même les jeunes les plus résistants ont eu des réactions stupéfiantes en arrivant ici : au contact avec la liberté, fût-elle partielle, plusieurs d'entre eux ont souffert d'eczéma géant ou d'autres troubles somatiques. »* D'où la réflexion de M. Cadiot : *« Si la liberté leur avait été rendue brutalement on peut penser qu'ils auraient extériorisé ce malaise d'une autre façon. »*

La vie à Thol devrait aménager ces pans de transition. Plus de systèmes de verrouillage ; les vieux barbelés ne gardent que des biches qui gambadent dans le camp, et les portes des dortoirs peuvent être enfoncées d'un coup d'épaule. Quant aux miradors qui dressaient leurs silhouettes à proximité des baraquements, ils ont été transformés en sculptures par des artistes improvisés : sous la main de détenus, le métal est symboliquement devenu un homme franchissant des barreaux ou un oiseau prenant son envol... Le temps n'est plus où les prisonniers du FLN puis de l'OAS vivaient ici dans un strict enfermement. Seuls souvenirs de cette époque : quelques peintures représentant des palmiers et des chameaux ornent encore les murs de certains dortoirs.

Aujourd'hui, les gardes armés ont été remplacés par des éducateurs, des animateurs et seulement quelques surveillants : *« L'œil des matons n'est plus collé à notre dos »*, s'exclame un stagiaire.

« La carcasse des murs a disparu, observe en souriant M. Hourtal, *mais le squelette de la discipline reste. »* D'abord, les stagiaires travaillent, chaque jour, suivant des horaires très stricts : débroussaillage et réfection des bâtiments font de Thol le domaine du pic, de la pelle et de la pioche. *« A l'arrivée seul le gros œuvre avait été restauré »*, explique M. Cadiot. Armée d'outils, les détenus ont pris en charge le reste.

Les rubans rouges

En plus du respect des horaires et des tâches, les détenus s'engagent à ne pas franchir sans accompagnateurs certaines frontières délimitées par des rubans rouges et blancs. En cas de désobéissance, le rebelle est rapatrié dans sa prison d'origine. *« Nous avons eu en juillet le cas d'un stagiaire qui voulait retrouver sa prison pour des raisons familiales,* remarque M. Hourtal. *Il est simplement sorti du site autorisé, puis il a attendu calmement qu'on vienne le chercher. »* *« Mais en général,* observe-t-il, *on n'a pas intérêt à s'enfuir puisque la liberté est au bout du stage. »*

En attendant, les stagiaires, guidés par des animateurs, s'initient aux « ficelles » d'une recherche d'emploi, accumulent quelques rudiments d'informatique ou apprennent le code de la route. Le travail terminé, ils pratiquent presque tous une discipline artistique. *« L'aspect ludique est secondaire,* explique M. Hourtal, *l'essentiel consiste à leur faire prendre en main une activité ou une œuvre qu'ils mèneront de bout en bout. »* *« C'est enfin un résultat positif dans leur vie »*, ajoute Mme Dominique Perrault, éducatrice.

« Bien sûr, regrette un stagiaire, *on fait parfois du boulot idiot, il vaudrait mieux apprendre des métiers qui nous serviraient. Mais de toute façon à côté de la taule, c'est le paradis. »* *« En prison,* ajoute un autre, *on amasse une haine atroce. Ici on décompresse. »* Ce que les stagiaires apprécient surtout, c'est d'échapper aux humiliations qu'ils ont rencontrées en prison. *« Ici,* conclut L..., *tout le monde bouffe ensemble, depuis le responsable jusqu'au détenu. Quand on parle, quelqu'un nous écoute et certaines règles ont même été modifiées. Bref, on se remet à vivre. »*

RAPHAËLLE PÉROLLE.

FAITS DIVERS

Les escrocs aux ASSEDIC auraient opéré dans quinze grandes villes

Le service juridique de l'UNEDIC (organisme central de l'assurance-chômage), a évalué à plus de 2 millions de francs (2 164 849 F) le montant total des escroqueries aux ASSEDIC commises par *« de prétendus réfugiés politiques »*. Dans un communiqué publié vendredi 8 août, l'UNEDIC précise que *« quatre-vingt-onze dossiers au total sont concernés »*, et que les demandes d'indemnisation aux ASSEDIC ont été déposées à Toulouse, Montpellier et Saint-Etienne, en vue d'obtenir indûment des allocations d'insertion dont le montant est actuellement de 43,70 F par jour. Le chiffre des dossiers concernés (quatre-vingt-onze), *« est,* ajoute l'UNEDIC, *à rapprocher des 300 000 demandes reçues et traitées chaque mois par les ASSEDIC »*.

D'autre part, toujours selon l'UNEDIC *« la situation de quinze personnes relevant de l'ASSEDIC d'Orléans a fait l'objet d'une vérification approfondie au terme de laquelle il s'est avéré que leur situation était en définitive régulière »*.

Mais si les inculpations se limitent actuellement à quinze personnes écrouées à Toulouse (*le Monde* du 9 août), il semble qu'en dehors de cette ville, de Montpellier et de Saint-Etienne, l'escroquerie organisée par des Ghanéens, Ougandais et Nigérians se soit étendue à une douzaine d'autres grandes villes (soit quinze au total). Il faudra attendre les vérifications menées dans toute la France pour connaître le montant des sommes irrégulièrement perçues.

● **Un pyromane inculpé et écroué.** — M. Jean-Claude Carceller, trente-six ans, sans emploi, a été inculpé d'incendies volontaires et écroué à Marseille. Il a reconnu avoir allumé des incendies sur une colline de Saint-Victoret (Bouches-du-Rhône) à cinq reprises depuis le début du mois de juin.

● **Nominations de magistrats.** — Ont été nommés récemment présidents d'un tribunal de grande instance : M. Roger Aubin à Lyon, M. Henri Boualard à Créteil et M. Daniel Lecrubier à Nevers. Sont nommés procureurs de la République : M. Claude Salavagione à Marseille, M. Christian Gallut à Lyon, M. Régis Mourier à Bobigny, M. Olivier Dropet à Dijon et M. René Meyer à Poitiers. Ces nominations ont été publiées au *Journal officiel* du 30 juillet.

هكذا من الأصل

Société

Au tribunal de Tours
L'intimité du duc de Luynes

TOURS
de notre correspondant

Monsieur le duc a gagné son procès : il a droit au respect de son intimité. *Au mois de juin* dernier, le tribunal civil de Tours avait eu à examiner une affaire opposant un historien local, Denis Jeanson, auteur d'un ouvrage à épisodes, consacré aux *« Sites et monuments du Val-de-Loire »*, et Philippe de Luynes, duc du même nom, dont le château domine fièrement la Loire, à douze kilomètres de Tours. L'historien dans le tome 3 de son livre, à tirage confidentiel, donnait des détails sur l'édifice, dont certains avaient été jugés comme *« une atteinte à la vie privée »* par le propriétaire. Ainsi, la présence dans un salon d'une statue en bronze due au sculpteur Rude, représentant Louis XIII enfant, ou celle de deux caveaux dans la crypte du château destinés à accueillir les futures dépouilles du duc et de son épouse. On ajoutera des modifications apportées à la façade du château de Luynes pour l'installation d'un ascenseur.

Pour le duc, la divulgation de ces informations concernant un monument privé non visitable bien qu'inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, dépassait le stade de l'indiscrétion et aurait pu *« inciter des esprits malveillants au cambriolage »*.

Dans son jugement rendu le 7 août, le tribunal ordonne la suppression sous astreinte de 100 francs par jour de retard et par exemplaire de deux des passages incriminés (statue de Rude et double caveau). L'écrivain est condamné aux dépens. Le tribunal a mis en évidence le défaut d'autorisation de visite de l'édifice de la part du duc de Luynes et reconnu une certaine violation de l'intimité de la vie privée du couple. S'agissant des modifications apportées par l'installation de l'ascenseur, les juges ont estimé que leur mention dans le livre ne causait pas *de préjudice*.

ALEXIS BODDAERT.

ENVIRONNEMENT

Un petit village breton régulièrement envahi
Lothey prend la mouche

CHATEAULIN
de notre correspondant

Depuis 1979, la commune agricole de Lothey, 432 habitants, proche de Châteaulin dans le Finistère-Sud, est régulièrement prise d'assaut par les mouches. L'invasion recommence chaque année, dès les premières chaleurs. Des milliers d'insectes s'abattent sur les maisons, rendant la vie intenable. Devant leur prolifération, un *comité de défense* s'est créé. Certes, un moyen radical existe : l'utilisation d'insecticides dérivés du DDT. Mais de tels produits sont interdits dans les zones d'élevage. Ingérés par les animaux, qui ne peuvent les éliminer rapidement, ils rendent la viande impropre à la consommation humaine, donc à la vente, en particulier à l'exportation.

Lothey n'est pas la seule commune du Finistère à souffrir, à l'arrivée du printemps, de la prolifération des mouches. Celle-ci affecte la plupart des régions où se pratique l'élevage intensif des poussins et des porcs. Les poulaillers et les porcheries sont des lieux privilégiés pour le développement des mouches qui y trouvent toutes les conditions propices à leur reproduction massive : chaleur, nourriture et déjections des animaux. En l'espace d'une nuit, et à une température de 20 degrés, un *couple de ces mouches communes* – la *Musca domestica* – qui sévissent à la campagne est capable d'engendrer quelques milliards d'œufs.

Les animateurs du *comité* de défense de Lothey souhaitent une entente avec les éleveurs pour mettre fin à cette nuisance. Comment y parvenir ? Lors d'une réunion de concertation – présidée par le sous-préfet de l'arrondissement de Châteaulin, M. André Denudt, nommé depuis commissaire de la République adjoint dans le Pas-de-Calais, – il a été recommandé aux agriculteurs d'appliquer strictement des règles d'hygiène simples. Le groupement de défense sanitaire du Finistère a édité une plaquette rappelant les consignes élémentaires de propreté en milieu agricole. Mais les éleveurs font valoir qu'ils ne sont pas les seuls en cause dans cette affaire. Ils accusent, entre autres, les dépôts sauvages d'ordures de favoriser l'éclosion de ces insectes. Une autre réunion est prévue, à l'automne, pour faire un premier bilan des mesures prises contre l'indésirable insecte.

JEAN DE ROZIÈRES.

SCIENCES

Deux cents millions de degrés...

Deux cents millions de degrés ! C'est la température que des chercheurs américains disent avoir obtenue, pendant un cinquième de seconde, dans l'enceinte du Tokamak Fusion Test Reactor de Princeton. Avec ce résultat, annoncé, le jeudi 7 août, par le département américain de l'énergie, les Américains ont franchi une nouvelle étape vers la maîtrise de la fusion thermonucléaire contrôlée, même si tous les problèmes relatifs à la mise en œuvre de cette technique sont encore loin d'être résolus.

Les physiciens ne font actuellement qu'explorer la faisabilité des procédés de fusion, cette source potentielle d'une énergie illimitée. A cette fin, il font circuler dans une sorte de tore, un plasma – mélange intime d'électrons et de noyaux atomiques – dans le but ultime de faire fusionner ces noyaux. Avant d'atteindre cet objectif, il leur faut chauffer le plasma à des températures atteignant au moins 100 millions de degrés. Mais il leur faut aussi faire en sorte que le produit de la densité du milieu par le temps de refroidissement du plasma atteigne 10 puissance 14 (un suivi de *quatorze zéros). Faute d'obtenir* cette valeur – dite « critère de Lawson » du nom du physicien américain qui l'a calculée – la fusion thermonucléaire consomme en effet plus d'énergie qu'elle n'en produit *(le Monde* daté du 11-12 mars 1984).

Les chercheurs de Princeton *étaient déjà parvenus récemment* à accroître le temps de refroidissement du plasma, ce qui les a aidés à obtenir dans le milieu une température de 200 *millions* de degrés. Une température *bien* supérieure à leur précédent « record » – 80 millions de *dégrés – et qui dépasse même* le seuil limite de 100 millions de degrés nécessaire à la fusion.

A cette occasion, les Américains ont aussi pris une longueur d'avance sur leurs principaux concurrents, les Japonais travaillant autour du JT60 et les Européens du Joint European Torus (JET) installé à Culham (Grande-Bretagne). Ceux-ci ne leur en font pas grief si l'on en croit M. Jean-Pierre Poffé, chercheur belge membre de l'équipe de direction du JET, qui juge la performance américaine comme *« une très bonne nouvelle pour qui s'occupe de la fusion »*. Il reste maintenant aux uns et aux *autres à s'approcher au plus près* du critère de Lawson. Américains, Européens et Japonais s'y emploient et, selon M. Poffé, *« il faut s'attendre, dans les mois qui viennent, à ce qu'ils obtiennent des résultats en ce domaine.*

E. G.

Le Carnet du Monde

Naissances

– Catherine LE BRUN-ROUXEL
et Jean-Pierre ROUXEL

ont la joie d'annoncer la naissance de leur fils

Romain,

le 1er août 1986.

9, avenue Victor-Hugo,
92140 Clamart.

Décès

– Paris. Grenoble. Nantes.

Mme Nicole Dehier,
Christelle et Denis Dehier,
M. et Mme Gérard Dehier,
M. et Mme Paul Dehier,

ont la douleur de faire part du décès de

M. André Robert DEHIER,

leur époux, père, fils et frère,
survenu le 27 juillet 1986, à l'âge de quarante-neuf ans.

Une bénédiction est donnée en l'église de Chenerailles, dans la Creuse, le samedi 9 août, à 14 h 30.

– Grenoble.

Le président,
Le conseil d'administration,
La direction,
Le personnel de la Société Neyrpic,

ont le regret *de faire part du décès*, le vendredi 8 août 1986, de

M. Charles GIGAREL,
ingénieur Arts et Métiers,
directeur général adjoint
de la Société.

Les obsèques auront lieu le lundi 11 août, à 14 h 30, en l'église du Grand-Lemps.

– *Mme Gérard Lamarche,*
son épouse,
M. et Mme Patrice Loury,
leurs enfants
et petits-enfants,
M. et Mme Michel Lamarche,
leurs enfants
et petits-enfants,
M. et Mme Claude Lamarche
leurs enfants
et petit-fils,
Mlle Jacqueline Lamarche,
M. et Mme Jean-Pierre Lamarche,
et leurs enfants,
M. et Mme Michel Rheins,
leurs enfants
et petits-enfants,
M. et Mme Guy Lamarche
et leurs enfants,
M. et Mme Alain Lamarche
et leurs enfants,
ses frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, neveux, nièces, petits-neveux, petites-nièces,
Et toute la famille,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Gérard LAMARCHE,

survenu le 8 août 1986, à l'âge de cinquante-cinq ans, à Saint-Cloud.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 11 août, à 9 h 15, en l'église Notre-Dame-des-Airs, 13, avenue Belmontet à Saint-Cloud, où l'on se réunira.

L'inhumation se fera dans le caveau de famille, au cimetière de Grenelle, à Paris-15e.

1, rue de Béarn,
92210 Saint-Cloud.

– Mme Yveline Strauss,
entourée de sa fille et de ses petits-enfants,

a le chagrin d'annoncer la disparition de son époux,

André STRAUSS,

le 4 août 1986.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

Anniversaires

– Il y a dix ans

Bernard ROQUES

nous quittait.

Que tous ceux qui l'ont connu et aimé aient une pensée pour lui le 14 août, anniversaire de sa mort.

– A l'occasion du dix-septième anniversaire de la disparition de

Mme Léon ROUSSEAU,

une pensée est demandée à ceux qui l'ont connu et aimé, et restent fidèles à son souvenir.

Légion d'honneur

– Le capitaine de l'armée de l'air Michel Prana, tué le 30 juin lors d'une collision de son Jaguar avec un F 16 de l'armée belge, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur à titre posthume.

DÉFENSE

Secrets en croisière

Il ne faut pas confondre Navifrance et Navifrance. L'un est un groupement d'intérêt économique (GIE), *spécialisé* dans la vente de navires de guerre équipés de systèmes d'armements Thomson et contrôlé par le ministère de la défense (par l'intermédiaire de la Direction des constructions navales à la direction générale de l'armement). L'autre, une agence de voyage spécialisée dans l'organisation de croisières, dont le siège social est à Paris.

De cette homonymie est née la confusion. D'après le *Canard enchaîné* du mercredi 6 août, l'agence a, en effet, reçu à plusieurs reprises des documents *« confidentiels défense et parfois même secret défense »*, qui étaient en fait destinés au GIE. Pis : elle a subi, depuis septembre 1985, trois cambriolages *« suspects »* et a fait l'objet, le 26 juillet dernier, d'une alerte à la bombe.

Aussi, l'agence a assigné le GIE devant le tribunal de grande instance de Paris pour obtenir son changement de nom. Au ministère de la défense, on indique *« n'avoir pas eu connaissance de documents confidentiels intéressant la défense et qui soient parvenus à Navifrance SA »*.

Le ministère semble toutefois prendre cette affaire au sérieux, puisqu'il a annoncé, jeudi, que le GIE allait *« réunir très rapidement son conseil de direction pour étudier un éventuel changement de nom »*.

SPORTS

Paris-SG seul en tête

Paris SG, le champion sortant, vainqueur à Auxerre, vendredi 8 août, a encore pris le meilleur départ puisqu'il occupe seul la première place du championnat de France de football après deux journées. Dix autres équipes demeurent invaincues : Marseille, Nice, Toulouse, Brest, Nantes, Bordeaux, Saint-Etienne, Toulon, Lens et Nancy.

Résultats

(Deuxième journée)

*Brest et Marseille	0-0
*Lille et Bordeaux	0-0
*Toulon et Nantes	1-1
Paris-SG b. *Auxerre	2-1
*Nice b. Rennes	1-0
*Saint-Etienne et Nancy	0-0
*METZ b. Sochaux	5-1
*LAVAL et Lens	1-1
*TOULOUSE b. MONACO	2-1
*RC PARIS b. Le Havre	2-1

Classement : 1. Paris-SG : 4 pts ; 2. Marseille, Nice, Toulouse, Brest, Nantes, Bordeaux : 3 pts ; 8. Metz, Saint-Etienne, Toulon, Lens, RC Paris, Nancy, Rennes : 2 pts ; 15. Auxerre, Laval, Lille, Sochaux : 1 pt ; 19. Le Havre et Monaco : 0 pt.

● **AUTOMOBILISME : Mansell reste chez Williams.** – Le pilote britannique Nigel Mansell, actuellement en tête du championnat du monde des conducteurs de formule 1, a annoncé, vendredi 8 août à Budapest, qu'il avait signé un nouveau contrat de deux ans avec l'écurie Williams-Honda. Il aura toujours *pour coéquipier le Brésilien Nelson Piquet.*

● **Rallye d'Argentine.** – L'Italien *Massimo Biasion* (Lancia Delta S4) précédait son coéquipier finlandais Markku Alen de 1 mn 14 s, vendredi 8 août, à l'arrivée de la deuxième étape, à Cordoba. Le Suédois Stig Blomqvist (Peugeot 205 turbo 16) occupait la troisième place à 6 mn 39 s. Tout comme Bruno Saby (Peugeot 205 turbo 16), contraint à l'abandon dans la première étape, le Finlandais Juha Kankkunen a dû renoncer dans la deuxième à la suite d'un bris de suspension de la roue arrière droite de sa voiture.

● **Natation : traversée du lac Léman.** – Alain Charmey, un professeur d'éducation physique suisse âgé de trente-quatre ans, a *réussi*, mercredi 6 août, la première traversée du lac Léman dans le sens de la longueur, entre Villeneuve et Genève. Il a mis *22* h 42 min. *30* sec. pour effectuer les 72 kilomètres.

EN BREF

● **« Grève du feu » dans le Var.** – Après la visite impromptue du président de la République au Centre d'instruction de la sécurité civile de Brignoles (Var), l'union départementale des sapeurs-pompiers du Var, réunie vendredi 8 août, a lancé un mot d'ordre de *« grève du feu »* (interventions limitées à la protection des personnes et des biens) à compter du lundi 11 août. Les sapeurs-pompiers varois entendent ainsi marquer leur mécontentement contre la publicité faite aux *« moyens nationaux »*, alors que l'essentiel de la lutte contre *le feu repose sur* les pompiers du département. – *(Corresp.)*

● **Une taxation des plaisanciers secourus à l'étude.** – Le secrétaire d'Etat à la mer, M. Ambroise Guellec, a annoncé, vendredi 8 août, qu'une taxation des plaisanciers secourus par des sauveteurs bénévoles était à l'étude, afin de compenser les difficultés financières de la Société nationale de sauvetage en mer (SNSM). *« Le sauvetage des vies humaines restera gratuit »*, a précisé M. Guellec, mais une taxe pourrait être prélevée au prorata de la valeur des biens sauvés. La taxe pourrait servir notamment à renouveler la flottille des sauveteurs, dont la moitié des canots ont plus de vingt-cinq ans d'âge.

● **Pèlerinage de cancéreux à Lourdes.** – *L'évêque de Lourdes*, Mgr Henri Donze, a adressé une lettre à tous les évêques de France pour leur demander d'aider à la réussite d'un pèlerinage international de malades atteints d'un cancer, qui aura lieu du 26 au 29 septembre sur l'initiative d'une association : Lourdes cancer espérance, BP 55 F. 65102 Lourdes. Il est organisé par un ancien malade guéri, M. Bruel d'Albi, habitant Argelès-Gazost (Hautes-Pyrénées) et par des médecins et des brancardiers volontaires de l'Hospitalité volontaire de Notre-Dame-de-Lourdes et des chevaliers de Malte.

CHRONIQUE DES ANNÉES 60

Le pape Jean XXIII ouvre le 11 octobre 1962 le Concile œcuménique de Rome. Son successeur Paul VI préside la séance de clôture trois ans plus tard. Vatican II a changé l'Eglise catholique, ses relations avec les autres religions et la société civile.



Paul VI sur les rives du Jourdain lors de son pèlerinage en Terre sainte, le 4 janvier 1964.

SIPA

23. Aggiornamento à Rome

AU cours des années 60, l'Église catholique prend, elle aussi, un nouveau visage. Comme le mot « réforme » sent le fagot depuis le seizième siècle, le pape Jean XXIII impose le terme italien d'*aggiornamento*, qui sonne si joliment aux oreilles musicales. Une « mise à jour » qui paraît nécessaire, notamment à ceux qui avaient encore vu les « sorties » de Pie XII bénissant les fidèles du haut de sa chaise gestatoire. A ce sacré spectacle, on pouvait se demander si une machine à explorer le temps ne renvoyait pas aux siècles de l'Egypte pharaonique, quand les dieux, inaccessibles, daignaient parfois sortir de leur temple pour retenir la ferveur des fidèles. A l'heure des satellites, ce genre de cérémonie, avec tiare et autres ornements baroques, amusait les uns ou choquait les autres, plus sensibles à la disparité des richesses entre les continents qui commençait à faire scandale. Le 25 janvier 1959, le nouveau pape Jean XXIII avait annoncé la grande nouvelle : un concile se tiendrait près d'un siècle après celui qui s'était trouvé interrompu à Rome en 1870 par les effets de la guerre franco-prussienne.

Le Concile œcuménique, vingt et unième du nom, s'était ouvert le 11 octobre 1962, en présence d'environ deux mille cinq cents « pères ». « Catholicité » enfin exemplaire : l'Europe occidentale ne représentait plus qu'un tiers des votants, tandis que les observateurs non catholiques n'avaient jamais été aussi nombreux. L'année précédente, le pape avait publié l'encyclique *Mater et magistra* qui sonnait comme un appel à la justice : jusqu'aux milieux de gauche on la trouva encourageante. Du reste, Jean XXIII, dans son discours d'inauguration, avait prononcé une mise en garde contre l'intégrisme et fustigé la tentation de l'anathème : d'emblée, celui qu'on surnommait « le Bon Pape Jean » faisait souffler l'esprit de paix. L'année suivante, il publie une dernière encyclique, *Pacem in terris*, destinée à l'ensemble de l'humanité, qui jouit d'un immense retentissement et provoque un enthousiasme de part et d'autre de ce qu'on n'ose plus appeler le rideau de fer. Ses paroles insufflent un espoir de détente entre les deux blocs. Quand il mourut, le 3 juin 1963, l'humanité entière s'estime en deuil, le drapeau de l'ONU est mis en berne, et *le Canard enchaîné* traduit mieux que tout autre journal le sentiment des incroyants : « *Jean XXIII était ce que beaucoup de chrétiens appellent un saint. Ce que tous, en tout cas, nous appelons un homme.* »

Le Concile reprit donc sous Paul VI. Ce Montini était un peu guindé, comparé au débonnaire Roncalli ; mais il s'affirma d'emblée dans la lignée de son prédécesseur. Il voulut qu'un de ses premiers gestes fût de réaffirmer le caractère de l'Eglise, en entreprenant un voyage en Terre sainte : depuis Napoléon, aucun pape n'avait voyagé hors d'Italie. Après avoir atterri à Amman et salué le roi Hussein en grand uniforme, le nouveau pape se rendit à Jérusalem, où tout était mis sens dessus dessous par l'arrivée de plusieurs dizaines de milliers de pèlerins et le débarquement massif des journalistes, photographes, cameramen, et *tutti quanti* : un énorme chahut à l'arrivée du souverain pontife, sous l'œil effaré des services de sécurité jordaniens. Le grand moment pour le chef d'une Église qui ne reconnaît pas l'Etat israélien fut le franchissement de la frontière ; à Nazareth, répondant à ses hôtes juifs, il parle de « *la réconciliation profonde et véritable entre tous les hommes et entre tous les peuples... y compris les fils du peuple de l'Alliance. Shalom, Shalom.* » Il y eut encore, plus tard, le baiser de paix échangé sur le mont des Oliviers entre le pape et le patriarche orthodoxe Athénagoras, venu de Rhodes : depuis le grand schisme d'Orient de 1054, on n'avait jamais vu pareil signe de rapprochement. Dans l'extraordinaire macédoine du Proche-Orient, où vivent côte à côte Latins, Grecs, juifs et musulmans, où l'état de guerre reste latent entre Israéliens et Arabes, la venue de l'homme en blanc avait fait une apparente unanimité.

Le Concile, qui connut bientôt une nouvelle session, était pourtant loin de l'unisson. Ce que Oscar Culmann dénonçait comme le sentimentalisme œcuménique remplaçait l'ancien triomphalisme, en dissimulant ou en atténuant les conflits profonds. Car il y a bien deux camps : une minorité monolithique qui, entre deux obstructions, rappelle gravement les réalités traditionnelles, et une majorité, assez composite, assurée de représenter la volonté du pape et comptant dans ses rangs quelques cardinaux résolus. Les affrontements sont feutrés, ouatés, susurrés, mais non moins impitoyables. En particulier sur le fameux « schéma 13 », qui soulevait des questions aussi épineuses que la régulation des naissances, les limites en droit de propriété, les obligations des peuples riches à l'égard du tiers-monde, ou l'usage de la bombe atomique : les « prophètes » heurtaient la mitre des « politiques ».

Comme d'habitude, on en passa par des demi-mesures. Des institutions furent cependant mises en place, et notamment le Synode, conseil représentatif de l'épiscopat universel (élu à plus de 80 %), qui assisterait le pape, et dans lequel beaucoup voyaient un possible contrepouvoir à la Curie, réformée elle aussi, comme le droit canonique et le Saint-Office. La loi de l'Index, symbole d'obscurantisme, sera abolie en 1966.

Les retombées purement administratives du Concile firent long feu. C'est plutôt dans la manière d'être catholique qu'il a eu ses principales conséquences. Dans l'antagonisme du catholicisme libéral et du catholicisme intransigeant, inauguré au dix-neuvième siècle, l'aggiornamento de Vatican II aura été un rééquilibrage au profit du premier, plutôt qu'une révolution.

Cependant, et sauf l'extraordinaire promotion des Eglises locales du tiers-monde, les résultats les plus perceptibles du Concile en Europe occidentale ont eu mauvaise presse. Repérée à la date de sa clôture, la chute de la pratique religieuse a paru être due à un lien de cause à effet. Elle s'est accompagnée d'un fâcheux délabrement de la liturgie, d'un désordre généralisé dans la catéchèse et du désarroi de la pastorale : les églises se sont vidées, à commencer par les confessionnaux, qui pour beaucoup étaient le seul lieu de contact – stéréotypé mais réel – avec le clergé.

A l'évacuation des églises par les fidèles s'ajoutait celle des couvents, des séminaires et des monastères. Les prêtres qui restaient dans l'obéissance se « banalisaient » sans grâce : polo en été, col roulé en hiver, pantalon sans pli, croix d'inox au revers du veston pour ceux qui voulaient rester reconnaissables de loin. Les soutanes étaient devenues importables et les derniers abbés à bicyclette appartiennent au folklore intégriste. Sans doute utile, la métamorphose vestimentaire ne faisait pourtant qu'ajouter à la crise d'identité. La sécularisation souhaitée par tant de prêtres posait plus de questions qu'elle n'en résolvait. Les répercussions les plus visibles de la grande ouverture au monde qu'a été Vatican II n'en sont probablement que les effets pervers. C'est insensiblement, en revanche, qu'un véritable changement des mentalités a été opéré chez les catholiques, à partir de 1965, dans le sens de la tolérance et des libertés. Un dynamisme nouveau animait les communautés dans la recherche un peu sauvage de nouvelles formes d'existence et de pratique.

Avec le recul, on prend la mesure de la sécularisation dans laquelle la société a été entraînée ces années-là. Les deux grandes religions du pays – catholicisme et communisme – se sont trouvées en butte à un chamboulement général. Leur contenu et leur système d'encadrement répondaient de moins en moins aux aspirations d'une époque subvertie par les mutations techniques, économiques et sociales. D'où provenait ce dilemme : ou l'on desserrait la trame pour mieux s'adapter, au risque de tout laisser filer ; ou l'on resserrait, au risque d'étouffer les uns et de dégoûter les autres. Défiés par la demande de libéralisation, le Parti communiste et l'Eglise ont répondu, l'un avec des intentions tactiques, l'autre à la grâce de Dieu, avec pas en avant et pas en arrière, vieilles gardes orthodoxes et groupes novateurs, coup de barre à gauche et coup de barre à droite, mais sans pouvoir parer finalement à la désaffection des fidèles.

L'arrivée du général de Gaulle en 1958 pour les communistes, la fin du Concile en 1965 pour les catholiques : deux épicentres pour deux séismes parallèles. Les armatures de la société fermée craquaient ; une nouvelle société, qu'on avait définie par la consommation, était en train de naître. Rejetant les disciplines d'hier, prenant goût timidement à l'hédonisme de la croissance, l'*Homo occidentalis* précisait ses tendances par des signes encore négatifs : il ne reprendrait plus sa carte du parti ; il n'irait plus à la messe. C'était parfois déchirant : le plus souvent, cela se faisait en douceur, comme la mer se retire, au moment du jusant...

MICHEL WINOCK.

Jean XXIII porté sur la *Sedia gestatoria* à la cérémonie d'ouverture du Concile, le 11 octobre 1962.

KEYSTONE

A LA BASILIQUE SAINT-PIERRE DE ROME

JEAN XXIII A OUVERT SOLENNELLEMENT LE DEUXIÈME CONCILE DU VATICAN

Puissance et faiblesse de l'Église romaine

« Le pape ? Combien a-t-il de divisions ? » Celui qui posait ... c'était ...

Deux observateurs représenteront l'Église orthodoxe russe

Le pape Jean XXIII a ouvert solennellement le XXI[e] concile œcuménique au cours d'une cérémonie à la basilique Saint-... Rome. Pour tous ceux qui ... Eurovision a permis ... la

Au moment où commence le concile deux observateurs de l'Eglise orthodoxe russe s'apprêtent à quitter Moscou pour assister aux travaux de Vatican II. Cette décision de dernière heure, survenant après de longs mois d'incertitude...

(12 octobre 1962.)

UNE LETTRE DE QUINZE PRÊTRES-OUVRIERS FRANÇAIS A DES PÈRES DU CONCILE

« Dans la mesure où elle acceptera de disparaître comme puissance l'Église peut révéler au monde la signification profonde des valeurs qu'il vit »

L'AGENCE TASS REND HOMMAGE AU PAPE

Moscou, 11 octobre (Reuter.). — L'agence soviétique Tass rend aujourd'hui hommage au pape Jean XXIII à l'occasion de l'ouverture du concile œcuménique.

L'agence déclare : « Le concile va discuter de nombreuses questions ayant surtout trait à la théologie et aux rites. Mais en dehors de cela le concile abordera sans doute des questions relatives à la situation internationale présente, et c'est cet aspect des travaux du concile qui attire le plus l'attention des nombreux commentateurs qui sont actuellement rassemblés à Rome.

» Il est de notoriété publique que le pape actuel, Jean XXIII, a pris position en maintes occasions en faveur de la paix, contre la course aux armements atomiques et pour la solution pacifique des questions internationales en litige... », poursuit Tass.

« Cependant des hommes d'Etat connus comme catholiques et gouvernant des pays tels que les Etats-Unis, la France et l'Allemagne occidentale sont loin de suivre en pratique l'avis du pape. La chose va si loin qu'au cours d'une audience que le pape lui avait accordée le chancelier Adenauer avait essayé de fonder sur la théologie le droit de l'Allemagne occidentale à prendre sa revanche.

» Quelle position prendra sur toutes ces questions le conseil autorisé de l'Eglise catholique ? Est-ce que ses bons vœux seront suivis d'effets concrets ? », demande Tass en conclusion.

...tre, au nom ... et cinquante ... métiers ... ajusteurs, ... maçon, manœuvres. Il y a ... taine d'évê... qui continuent l'autorisation ... un certain ... triche, d'Es... et du Japon, des experts

nous pensons n'être pas connue telle qu'elle est par l'Eglise. »

C'est visiblement leur sens de l'Eglise et de sa mission qui a poussé les prêtres signataires à exprimer en conclusion une simple mais profonde aspiration : que l'Eglise cesse de se comporter en « puissance de ce monde » — même si cette puissance appuie plus fréquemment qu'autrefois les revendications ouvrières, — mais adopte « une attitude de recueillement, d'accueil et d'écoute » à l'égard des valeurs mêmes du mouvement ouvrier. Ainsi seulement, affirment-ils, les travailleurs pourront découvrir la ... l'Eglise

(13 octobre 1964.)

Paul VI a célébré la messe de clôture du concile

De notre envoyé spécial HENRI FESQUET

Rome, 8 décembre. — *Hors de Saint-Pierre, sur le parvis de la basilique, dans l'immense enceinte circulaire que délimite la colonnade du Bernin, Vatican II s'est terminé mercredi par une grandiose cérémonie.*

Le fait qu'elle ait lieu en plein air marque la volonté du concile et de son chef, Paul VI, de ne poser aucune limite à la sollicitude de l'Eglise. Ainsi que le pape l'a dit explicitement au cours de la messe de clôture, l'Eglise aime tout le monde, n'exclut personne, surtout pas ses ennemis, et quiconque, a-t-il précisé, est aimé est présent.

Le pape a déclaré :

« *L'heure du départ et de la dispersion a sonné. Dans quelques instants, vous allez quitter l'assemblée conciliaire pour aller à l'... histoire, c'est le concile, ses docteurs, ses saints. Le présent, car nous nous quittons pour aller vers le monde d'aujourd'hui avec ses ...*

(9 décembre 1965.)

Demain : A gauche, ne vois-tu rien venir ?

Le Monde *a publié dans ses numéros datés 16 juillet* La grande « manif » de l'UNEF ; *17 juillet*, Les embruns de la « nouvelle vague » ; *18 juillet*, Le quarteron et les transistors ; *19 juillet*, Nuit d'horreur et de honte ; *20-21 juillet*, Une paix si douloureuse ; *22 juillet*, De Gaulle au pinacle ; *23 juillet*, Le temps des copains ; *24 juillet*, Les années anglaises ; *25 juillet*, Les hebdos font peau neuve ; *26 juillet*, L'homme n'est plus dans l'homme ; *27-28 juillet*, Le phénomène « Planète » ; *29 juillet*, Quel avenir pour les mineurs ? ; *30 juillet*, La guerre atomique n'aura pas lieu ; *31 juillet*, Kennedy foudroyé ; *1[er] août*, De Maurice Thorez à Waldeck Rochet ; *2 août*, Le triomphe des... choses ; *3-4 août*, La télé conquiert la France ; *5 août*, Chanel, Courrèges et les autres ; *6 août*, Malraux ministre ; *7 août*, Les années en béton ; *8 août*, « Une information monstrueuse » ; *9 août*, Les Français et l'amour.

CHRONIQUE

Les puces de Vanves le samedi (mon copain Hartung)

THÉATRE

« Les tragédiennes sont venues... » d'après Saint-John Perse

Hommage du théâtre à la poésie

Il n'est jamais aisé d'adapter un poème à la scène. A Châteauvallon Dominique Lardenois s'y est essayé. A bon droit.

Dans le lointain, on entend, mélodieuse, la voix d'un muezzin. Pourtant, la nuit est déjà là, qui enveloppe la ville rose, safranée, qui pourrait être yéménite.

Sur les plus hautes marches d'un escalier qui descend vers la mer, les tragédiennes sont venues... Sandales d'or, perruques de crin noir, lourdes plumes avariées, grands masques de théâtre, telles les avaient décrites Saint-John Perse dans *Amers*, telles nous les découvrons dans le très beau décor qu'a réalisé Jean-Michel Bruyère pour ce spectacle de Dominique Lardenois.

Les tragédiennes sont venues, donc : troisième chant d'un poème qui en compte seize, précédés d'une invocation et ponctués par un chœur suivi d'une dédicace. Dans son adaptation de l'œuvre, le metteur en scène n'a conservé que l'invocation, dite par Denis Guénoun, le troisième chant, qui a donné son titre au spectacle par les voix des Josiane Carle, Dominique Lacarrière et Elisabeth Macocco, et, semble-t-il, un fragment du chœur final.

Cela est peu et pourtant bien assez. Assez pour rendre hommage à l'un de nos plus grands poètes, avec une adaptation théâtrale rigoureuse sans être trop longue – le spectacle dure une heure et cinq minutes – et, à aucun moment, ennuyeuse.

L'entreprise était très risquée. D'abord parce que la poésie est affaire d'êtres et d'événements qui n'ont pour toute chair, pour toute réalité que celles que leur donne l'esprit de chacun. Aussi parce que la poésie de Saint-John Perse est d'une redoutable abondance, de mots, de couleurs, et, peut-être surtout, de références savantes qu'il n'est pas aisé de réduire, comme le dirait un maître-saucier des ingrédients de son assaisonnement.

Pourtant, la fondation Saint-John Perse a bien voulu donner les droits d'*Amers* aux animateurs de Sarmates Association et du Grand nuage de Magellan, principaux producteurs du spectacle. On la comprend. Même si la direction des comédiens ne semble pas constituer la principale qualité de Dominique Lardenois – elle apparaît un peu trop maniérée –, ces tragédiennes sont impressionnantes et vont vite se nicher, dans un coin de nos têtes, non loin des trois sorcières pousse-au-crime de *Macbeth*.

Belles images que ces femmes, bras tendus vers la mer salvatrice à laquelle s'adresseront tout à la fin du spectacle une jeune mariée, un jeune homme endimanché, une dame en deuil, une prostituée et beaucoup d'autres gens en quête de quelques certitudes.

OLIVIER SCHMITT.

★ Prochaines représentations le 9 août à Châteauvallon (quartier près de Toulon) à 21 heures, puis les 15 et 16 août à 21 h 45 au château de la Ripelle, Le Revest. Réservations : (16) 94.90.93.67.

● **Mort de Simone Plé-Caussade.** – Simone Plé-Caussade, une des rares femmes compositeurs de sa génération, ancien professeur au Conservatoire national supérieur de musique de Paris, est décédée le mercredi 6 août 1986 à l'âge de quatre-vingt-huit ans, au carmel de Bagnères-de-Bigorre où elle était entrée en religion.

Née à Paris en 1897, Simone Plé avait fait de brillantes études au Conservatoire avec, notamment, le pianiste Alfred Cortot et Georges Caussade, dont elle devint l'épouse et et auquel elle succéda à la tête de la classe de fugue.

Parmi ses élèves, elle compta de nombreux compositeurs, dont Betsy Jolas et Gilbert Amy. Elle laisse des compositions de musique sacrée, des pièces pour orgue, de la musique de chambre (sonate pour violon et piano et quatuor) et deux pièces de piano pour enfants.

ENQUÊTE

Rencontre avec Philip Johnson

Un grand perturbateur

Explorant les grands courants de la culture américaine actuelle, Frédéric Edelmann a rencontré l'architecte Philip Johnson. Qui dit : « Il m'est impossible d'être aujourd'hui moderne, mais je n'ai rien contre ceux qui continuent à l'être. »

L'architecture est l'animal le plus familier, le plus domestique de l'homme. Au point qu'il ne la perçoit généralement pas, sauf lorsqu'elle aboit. Cela dit, elle a mille raisons d'aboyer, les meilleures et les pires. Certains pays, comme fatigués d'une longue civilisation, n'ont plus l'oreille et la vue très fines. La France était dans cet état il y a encore moins de dix ans lorsqu'elle s'est décidée à mettre des lunettes et un cornet acoustique. Malheureusement, il suffit de les retirer pour retrouver ses disgrâces. Or c'est, semble-t-il, le parti qu'a pris l'actuel maire de Paris, si l'on en croit ses références et ses choix.

Aux Etats-Unis, les chiens aboient fort. C'est loin d'être toujours agréable à l'oreille, mais ça s'entend, et ça s'entend de loin. Quand l'architecture elle-même, son luxe, sa beauté, sa violence, sont absentes de volumes théoriquement habitables, alors on les maquille outrageusement, et on les flanque d'immenses panneaux qui s'éclaireront brutalement le soir. L'exemple, ou plutôt la caricature de cette manière de faire le trottoir, se trouve bien sûr à Las Vegas, ville dont Robert Venturi faisait, voici dix ans, une analyse passionnante pour arriver à des conclusions théoriques inhabituelles. *« Le laid et l'ordinaire »* avaient-ils besoin d'être ainsi défendus ? On a vu depuis qu'ils se portaient fort bien tout seuls. Mais en court-circuitant la réflexion sur le présent, en devançant la sélection du temps, en défaisant, pour ainsi dire, le travail qu'on prête à l'histoire, Venturi, comme d'autres moins conscients, a contribué à dégager l'architecture de normes et de conventions sévères.

L'exercice de Venturi était à vrai dire plus facile à exécuter aux Etats-Unis que dans notre Vieux Monde. L'image de l'architecture et en particulier sa respectabilité n'ont pas été, et ne sont d'ailleurs toujours pas, ce qu'on imagine ici (et même là-bas). C'est seulement après la guerre que le travail des bâtisseurs américains a trouvé la reconnaissance du public. Si une majorité, comme il est normal, a continué à accorder son exclusive passion aux records de hauteur, de surface, bref, de puissance, un nombre croissant d'autres Américains, souvent intellectuels, il est vrai, n'ont plus seulement porté leur admiration sur les vestiges de l'Europe, ils ont découvert avec fierté qu'ils avaient eu Wright et Sullivan. Et découvert avec horreur que tout cela disparaissait au gré et à la vitesse du marché immobilier. En somme, la pérennité des œuvres construites était comme inversement proportionnelle à la célébrité ou à la puissance financière de leurs architectes. On note, en hochant la tête, que certains d'entre eux ont vu, de leur vivant, détruire tout ce qu'ils avaient construit. Ce n'est pas fameux pour l'immortalité.

Dans ce contexte d'immense indifférence qui allait conduire presque simultanément dans les années 70 à l'exaltation *« du laid et de l'ordinaire »* et aux premières mesures de défense du passé, une vision critique et sélective du présent, indépendante des références européennes, s'est développée. A la fois dans la presse, grâce à des personnalités comme Ada Louise Huxtable, « la petite dame » qui, dans le *New York Times*, a bientôt fait trembler les empileurs de boîtes de verre. Mais aussi dans les circuits « éternisants » des musées sous l'égide principale d'une personnalité monstre : Philip Johnson.

Une modestie de vieux gredin

Philip Johnson a aujourd'hui quatre-vingts ans. Nous l'avons rencontré dans l'un des buildings qu'il achève à New-York, avec John Burgee, son associé depuis 1968, et désormais « dépositaire de la marque », si l'on peut dire, puisque la firme s'appelle depuis quelques années *John Burgee Architects with Philip Johnson*. Modestie de vieux gredin. A l'entendre, Burgee est mieux et *« plus intelligent »* que lui, et le monde entier est peuplé d'architectes meilleurs que lui-même. Sur ce point, on note tout de suite que sa mémoire n'a pas perdu une once d'acuité : pas un nom, si jeune soit-il, d'Italie, d'Angleterre ou de France qu'il ne connaisse et ne sache couvrir d'éloges pour des raisons pertinentes, définitives, contestables...

Johnson ou Burgee, il est impossible de savoir qui fait quoi. C'est la nature même de ces firmes considérables : derrière des noms et des crayons variablement actifs, se dissimulent des pléiades d'architectes et de techniciens. Aussi, il n'est pas scandaleux de le dire, l'immeuble où Johnson nous reçoit, tape-à-l'œil malgré sa section ovale, n'est pas sa plus grande réussite. Les finitions sont en retard, ce qui surprend toujours aux Etats-Unis (à tort), l'hôtesse râle aimablement sur les bricolages que cela lui impose, et Johnson, mince et nerveux, terriblement souriant, terriblement malin, vient nous chercher avec la simplicité d'un pape. Crâne déplumé, grosses lunettes rondes cachant des yeux rapides comme une boisson gazeuse, cordialité immédiate, sincérité de verre fumé.

Johnson, c'est vrai, joue pour les architectes le rôle du pontife universel. Souvent détesté, il est cependant respecté, au moins pour sa culture encyclopédique et son passé. Mais si le nombre de textes et d'images qu'il a suscitées est considérable, lui-même est en revanche devenu parfaitement laconique, elliptique, presque roublard, lorsqu'on cherche à l'interroger sur sa vie, sur ses œuvres ou ses choix théoriques. En anglais comme en français. Un sourire, une blague, et, si l'on se fait plus présent, il se lève, va chercher un livre sur ses œuvres *(« C'est le dernier... Non, ce n'est pas le dernier. Si, ça doit être le dernier. Il doit y en avoir un autre avant... »)*, qu'il vous dédicace longuement. Où en étions-nous ?

Johnson, il faut dire, a eu fort à faire. Avec une profession qui n'a pas la réputation d'être tendre ; et avec des journalistes qui lui resservaient, bien figées et comme définitives, des idées ou des propositions qu'il a toujours préférées libres d'évoluer. Ou qu'il a fini par préférer libres, pour s'être trouvé dans des circuits plus dogmatiques. A-t-il été pro-nazi, comme sa réputation méchante s'obstine à l'affirmer ? Ou a-t-il eu simplement le cœur plus à droite qu'on ne l'a d'ordinaire ? En ce domaine comme en architecture, on peut changer d'option, et Johnson ne s'en est, en effet, pas privé.

Né en 1906, comme ses quatre-vingts ans paraissent l'indiquer, à Cleveland (Ohio), il sort de l'université Harvard en 1930, bardé de philosophie et de culture classique. *De 1932 à 1934*, il dirige le département d'architecture de ce qui était en train de devenir le Museum of Modern Art (le MOMA), et il organise, alors âgé de vingt-cinq ans, une exposition dont on mesure aujourd'hui l'importance : « The International Style : 1922-1932 », avec pour coauteur Henry Russel Hitchcock. Dès cette époque, il a rencontré (en Europe) et compris l'importance de Gropius, Mies Van der Rohe et Le Corbusier, comme les liens qui les unit par-delà les matériaux, les formes ou les méthodes de travail. Et puis, en 1936, il abandonne son poste, provoquant quelque émoi, pour tenter vainement de créer un parti pro-nazi, et plus sagement pour retourner bientôt à Harvard étudier l'architecture. Ses convictions politiques paraissent alors assez incertaines puisqu'il est de ceux qui aideront Mies Van der Rohe à fuir l'Allemagne.

Devenu architecte en 1943, il reprend cependant du service au MOMA et y restera jusqu'en 1955, date à laquelle il finira par créer sa propre agence. C'est à Franck Lloyd Wright qu'il prête le mérite de l'avoir convaincu : *« Tu dois te décider*, lui aurait dit le grand maître américain, *il faut savoir si tu veux être architecte ou critique... »*

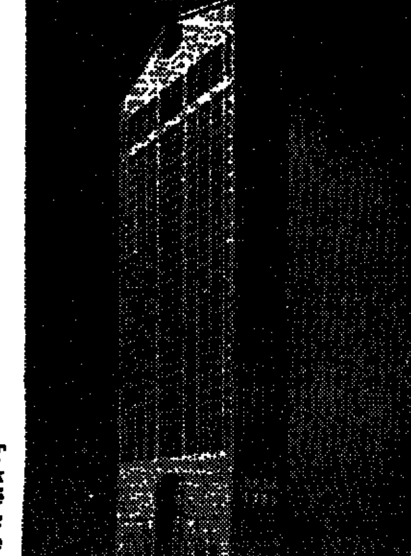
Jusqu'en 1955, Johnson n'a guère construit, même s'il a donné la maison de verre (Glasshouse) de New-Canaan (Connecticut), un chef-d'œuvre d'absolue transparence qui le met dans le droit fil de Mies : au travers de cette cage presque imperceptible, on ne perçoit qu'un cylindre de brique, invisible de simplicité : *« Il y a là bien assez de pierre »*, commente-t-il plus tard. *« Assez »* signifie-t-il trop ? Ou bien l'architecte a-t-il effectivement renoncé à son rôle de critique pour en rester au regard laconiquement amoureux de l'artiste devant son œuvre ? Quelques autres édifices de la même trempe, comme l'aile ouest du MOMA, le montrent fidèle à Mies, qui, lui, s'affaire et enseigne à Chicago. Le Seagram Building de New-York les réunit en 1958, puis Johnson va son chemin, terriblement éclectique, « sensible » aux personnalités fortes, mais capable d'en *assimiler et d'en transmettre le message*.

Un toit façon corniche

Rarement géniale mais toujours spirituelle, souvent très sensible à la mode, et donc fragile comme elle (ainsi l'Amon Carter Museum de Dallas), l'œuvre de Johnson a littéralement couvert le pays.

Pas une ville qui n'ait ou ne veuille son Johnson. Tout particulièrement lorsque l'argent arrive (Dallas et Houston). Mais à la différence de bâtisseurs comme Pei qui se sont défini un style, une signature, reconnaissable à travers les évolutions inhérentes à l'âge et au métier, Johnson s'est donné pour style l'évolution même. Et dans un pays qui, précisément, se cherchait une identité architecturale, et tendait à se plier aux définitions que l'ancien conservateur du MOMA soi-même contribuait à lui donner, pareil comportement, en fait d'évolution, a pu passer pour la révolution.

Dans ce contexte, l'immeuble d'AT & T, à New-York, a fait l'effet de la prise de la Bastille, beaucoup mieux que tous les écrits théoriques de ses jeunes ou vieux confrères. Il n'y avait, à dire vrai, pas de quoi fouetter un chat, pas plus qu'il n'y avait de prisonniers dans le vieux symbole parisien. Mais AT & T est le « monument » le plus célèbre de Johnson et Burgee, le plus fréquemment reproduit des cinq dernières années, avant, pendant et après construction. Pour mémoire, rappelons que la caractéristique de ce gratte-ciel est *la forme* de son toit façon corniche d'armoire Chipendale. Très difficile à voir depuis la rue. Peu manifeste, même, depuis les autres gratte-ciel de la ville, tant ces toits du monde présentent en fait de couvre-chefs variés. Mais voilà, trente ou quarante ans de « style international », de parallélépipèdes « miesiens » ont fait de ce « meuble » de beau granit rosé, aux portes honnêtement majestueuses, le symbole du renouveau. Des commentaires sur AT & T ? *« Tout a déjà été dit, et même trop »*, répond lucidement Johnson. La position de Johnson, en fait, est d'une absolue simplicité théorique : la liberté formelle la plus complète et la liberté d'emprunter à toute époque, à tout style, les motifs et mécanismes de son inspiration. Gothique, renaissant, classique, antique... appliqués (éventuellement plaqués) aux formules les plus diverses du bâtiment et éventuellement panachés selon les normes les plus arbitraires, Johnson et Burgee n'auront rien épargné aux puristes. Même à ces puristes de l'hétéroclite appelés « post-modernes », que l'insolence du vieux routier commence à lasser, et que sa profusion écœure.



L'immeuble AT & T à New-York dessiné par Philip Johnson : le symbole du renouveau

« Post-moderne ? Oh ! c'est encore un mot. Il faut bien des mots aux journalistes pour écrire leurs idées. Ce qui est vrai, c'est qu'il est pour moi impossible d'être aujourd'hui moderne. Pour moi. Mais je n'ai rien contre ceux qui continuent à l'être. » Il y a les mots, en effet, et il y a les œuvres. D'un bout à l'autre du pays, elles expriment surtout une sainte horreur de la sobriété, de la ligne et de l'angle droit, de ces formes normalisées que paraissent exiger les matériaux contemporains. La vérité du matériau, la lisibilité des structures ? Rien n'est manifestement plus éloigné de l'ancien collaborateur de Mies. D'une certaine manière, Mies lui-même ne trompait-il pas son monde puisque chaque structure apparente de ses œuvres n'est que l'apparence d'une structure, celle-ci invisible, isolée des regards comme du feu ?

Au jeu du panachage des styles, il n'y a guère de limites. On a jusqu'à présent échappé aux sourires de l'Asie et aux grimaces aztèques. Mais l'Angleterre et la France classiques viennent de prendre un grand coup à Dallas, *dans un des plus* spectaculaires ensembles que le génie de l'invraisemblance allié à la désinvolture du luxe aient su produire depuis... Depuis quand, au fait ? A la fois hôtel et centre commercial, le Crescent déploie sur un plan-masse à la Bofill (que dit beaucoup aimer Johnson), une forteresse accueillante couronnée de toits à la Mansart et égayée de balcons type Nouvelle-Orléans. Le tout varie de quatre à près de vingt étages. Si on accepte le scandale esthétique, et si l'on fait abstraction des escalators particulièrement disgracieux dans une cour qui demanderait, pour être à peu près européenne, la plus grande transparence, cette immense mécanique marche impeccablement. En théorie, car en architecture aussi, les machines les mieux huilées peuvent être troublées par les fluctuations réunies du dollar et du pétrole. Alors, à Dallas...

FRÉDÉRIC EDELMANN.

CINÉMA

La 43e Mostra de Venise

La 43e Mostra de Venise a lieu du 30 août au 10 septembre.

Vingt-trois films sont en compétition : pour l'Italie, *Regalo di natale*, de Pupi Avati, *Storia d'amore*, de Francesco Maselli, *Romance*, de Massimo Mazzuco. Pour la France, *la Puritaine*, de Jacques Doillon, *le Rayon vert*, d'Eric Rohmer, *Autour de minuit*, de Bertrand Tavernier, *Mélo*, d'Alain Resnais. Pour la Grande-Bretagne, *Fatherland*, de Ken Loach, *A Room with a View*, de James Ivory. Pour l'Espagne, *Werther*, de Pilar Miro, *El hermano bastardo de Dios*, de Benito Rabal. Sont présentés également deux films soviétiques de Roman Balajan et de Sergueï Soloviev, *O meu caso*, de Manuel de Oliveira (Portugal), *O Melissokonos*, de Theo Angelopoulos (Grèce), *Oviri*, de Henning Carlsen (Danemark), *Ido van*, de Peter Gothar (Hongrie), *Die Reise*, de Markus Imhoof (Suisse), *Das Scheigen des Dichters*, de Peter Lilienthal (RFA), *Amorosa*, de Maï Zetterling (Suède).

Les Etats-Unis mettent en compétition *On Valentine's day*, de Ken Harrisson et participent à la section « jeunes spectateurs » avec *Aliens*, de James Cameron, *Big Trouble*, de John Carpenter, *Legal Eagles*, d'Ivan Reitman.

Pour la section « Venezia speciali », consacrée à des écritures originales, sept films ont été choisis dont *Al Bedaya*, production franco-égyptienne de Salah Abou Seif, *Miss Mary*, de Maria Luisa Bemberg (Argentine), *Acta general Chile*, de Miguel Littin (Chili).

Hors compétition, l'Italie présente *la Storia*, de Comencini, d'après Elsa Morante, et les Etats-Unis *Heartburn*, de Mike Nichols. La Mostra organise une rétrospective consacrée au cinéaste brésilien Glauber Rocha, une Semaine de la critique projette un ensemble de productions TV de documentaires, de films de jeunes réalisateurs italiens : « Venezia de Sica ».

« Clockwise », de Christopher Morahan

Le proviseur joue la montre

Clockwise. Entendez : « dans le sens des aiguilles d'une montre ». Ces aiguilles, non, ces banderilles, vont contraindre John Clees (l'un des Monty Python ici dans la peau d'un proviseur de collège) à courber le col qu'en bon Anglais il a très raide et fort engoncé dans une chemise empesée. L'irréprochable administrateur vit l'œil fixé sur la pendule. Les élèves, les professeurs, la famille, subissent quotidiennement sa manie de l'exactitude. Aujourd'hui il est pressé. Plusieurs centaines de kilomètres à parcourir, un discours important à prononcer et ce sera la gloire, la consécration, le triomphe assuré... à condition d'y arriver.

Mais le destin lui veut du mal. Un train manqué, une voiture accidentée, une seconde embourbée, quelques taxiphones en panne, deux ou trois femmes en ébullition, une jolie mare de boue à ses pieds vont le mener sur un chemin de croix inexorable. Comme il n'y a pas de situations désespérées pour un sujet de Sa Gracieuse Majesté, l'optimisme du supplicié restera néanmoins viscéral.

Cette version distillée du célèbre *« Tout va très bien, madame la marquise »*, ce parcours initiatique incroyablement masochiste dure une heure et cinquante minutes. A Chamrousse, où le film a reçu le grand prix de l'humour et le prix de la critique, nous avons ri pendant un tour d'horloge et pleuré de rire le reste du temps.

ANNE REY.

Spectacles

théâtre

Les salles subventionnées

BEAUBOURG (42-77-12-33), Cinéma-Vidéo : tlj. à 13 h, Il Trittico, de Puccini ; à 16 h : Der Freischutz, de C.-M. von Weber ; à 19 h : Intermezzo, de R. Strauss.

Les autres salles

BOURVIL (43-73-47-84), sam. 20 h 30 : Pas deux comme elle.

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41), sam. 21 h, dim. 15 h 30 : Reviens dormir à l'Elysée.

DAUNOU (42-61-69-14), sam. 21 h, dim. 15 h 30 : Au secours, elle me veut.

ESPACE MARAIS (42-71-10-19), sam. 20 h 30 : le Shaga.

GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18), sam. 21 h, dim. 15 h : Messieurs les ronds-de-cuir.

LUCERNAIRE (45-44-57-34), sam. I. : 19 h : Simone Weil 1909-1943 ; 20 h 30 : le Rire national ; 22 h : l'Amour goût. – Petite Salle, 18 h 30 : Pardon M'sieur Prévert : 20 h : Arlequin, serviteur de deux maîtres.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76), sam. 18 h 30 et 21 h 30 : Mais qui est qui ?

ŒUVRE (48-74-42-52), sam. 21 h, dim. 16 h : Grand-Père Schlomo.

PORTE SAINT-MARTIN (46-07-37-53), sam. 21 h 15 : le Tombeur.

PALAIS-ROYAL (42-97-59-81), sam. 20 h 45, dim. 15 h 30 : N'écoutez pas mesdames.

TAI THÉATRE (42-78-10-79), sam. 20 h 30 : l'Ecume des jours.

THÉATRE D'EDGAR (43-22-11-02), sam. 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h et 23 h 30 : Nous on fait où on nous dit de faire.

TINTAMARRE (48-87-33-82), sam. 20 h 15 : A Star Is Beur ; 21 h 30 : Poivre de Cayenne.

TOURTOUR (48-87-82-48), sam. 20 h 30 : le Petit Prince.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45), sam. 21 h, dim. 15 h 30 et 21 h : Touche pas à mon vote.

Music-hall

LUCERNAIRE (45-44-57-34), sam., dim. 20 h : C. Vence chante Boris Vian ; 22 h : C. Caussimon.

POTINIÈRE (42-61-44-16), sam. 21 h : les Aventuriers de la gauche perdue.

Opérettes, comédies musicales

DÉJAZET, TLP (48-87-97-34), sam. 20 h 30, dim. 16 h et 20 h 30 : la Petite Boutique des horreurs.

ESSAION (42-78-46-42), sam. 20 h 30 : C'était comment déjà... du Caf-Conc' à Saint-Germain-des-Prés, à 22 h : Un souvenir... les années trente.

GYMNASE MARIE-BELL (42-46-79-79), sam. 20 h 30 : Lady Day.

RENAISSANCE (42-08-18-50), sam. 20 h 45 : le Capitaine Fracasse.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-18-50), sam. 21 h : le Cocktail de Sergio.

Les concerts

DIMANCHE 10 AOUT

Notre-Dame de Paris, 17 h 45 : T. Kitzig (Widor, Leonimus, Bach...)

Sainte-Chapelle, 18 h 45 et 21 h : Ars Antiqua de Paris (les Musiciens contemporains de Saint-Louis).

Chapelle Saint-Louis de la Salpêtrière, 16 h 30 : P. Ianco, orgue (Bach, Lebègue).

Maison Mansart, 18 h : E. Shumsky, (Stravinsky, Reger, Hindemith, Vieuxtemps).

Jazz, pop, rock, folk

CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05), 21 h 30 : G. Mighty Flea Conners Quintet ; sam., dim. J. Lacroix.

CHAPELLE DES LOMBARDS (43-57-24-24), sam. 22 h 30 : Kassiry et son orchestre.

MAGNETIC TERRACE (42-36-26-44), sam. 22 h : L. Konitz Quintet.

MÉRIDIEN (47-58-12-30), sam. 22 h : J. Newman.

MONTGOLFIER (45-54-95-00), sam. 22 h : S. et N. Rahoerson.

MONTANA (45-48-93-08), sam. 20 h 30 : Quartet J. Lacroix.

PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70), sam., 21 h 30 : X. Cobo Quintet.

PETIT OPPORTUN (42-26-01-36), sam., dim. 23 h : J. Samson, C. Saudrais, A. Farmer, G. Arvanitas.

LA PINTE (43-26-26-15), sam. 22 h : Quartet L. Fickelson.

SUNSET (42-61-46-60), sam. 23 h : G. Brown, F. Chassagnite Quartet.

TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (42-33-58-37), sam. 22 h, 24 h : O. Piro Quintet ; 19 h : A. Politi.

Festival estival de Paris

(47-27-12-68)

Bateaux-Mouches, sam., dim., 15 h 30 : M.-J. Simard, xylophone, marimba, vibraphone, L.-A. Baril, piano (Marcello, Dompierre, Champagne).

Eglise Saint-Séverin, dim., 20 h 30 : Ensemble Clément Janequin (Desprez, Delarue).

En région parisienne

CHOISEL, Château de Breteuil, dim. 17 h : L. Jardon, piano (Bach, Beethoven, Roussel, Messiaen).

VINCENNES, Château (43-28-15-48), sam., dim. 18 h 30 : Donjon, mémoire de pierres.

XVIIIe FESTIVAL DE L'ORANGERIE DE SCEAUX, à 17 h 30 (47-02-95-91)

Sam., Trio Tchaïkowski, piano, violon, violoncelle (Mozart, Schubert, Brahms) ;

Dim., Orchestre de chambre de Transylvanie, dir. I. Marin (Bach, Telemann, Mozart).

BANLIEUES 89 - FÊTES ET FORTS (45-76-15-50)

Fort de Champigny, sam. 23 h : Nuit tropicale.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

SAMEDI 9 AOUT

21 h, Ames à la mer, de H. Hathaway (v.o. s.-t.f.) ; 17 h 30, Hommage aux cinémathèques. Toulouse : César, de M. Pagnol (version intégrale).

DIMANCHE 10 AOUT

Cycle : Les grandes restaurations de la Cinémathèque française : 15 h, Les ombres qui passent, de A. Volkoff ; 17 h 15, Bonsoir mesdames, bonsoir messieurs, de R. Rual ; 19 h 15, Hommage aux cinémathèques étrangères : New-York Museum of Modern Art : Nothing Sacred, de W.A. Wellman (v.o.) ; 21 h, Hommage à Gary Cooper : the Plainsman, de Cecil B. de Mille (v.o. s.-t.f-).

BEAUBOURG (42-78-35-57)

SAMEDI 9 AOUT

17 h, Stress es tres, tres, de C. Saura (v.o. s.-t.f.) ; Hommage à Heinosuke Gosho : 19 h, Là où on voit quatre cheminées (v.o. s.-t. anglais) ; 21 h 15, l'Auberge d'Osaka (v.o. s.-t. anglais).

DIMANCHE 10 AOUT

15 h, Rebecca of Sunnybrook Farm, de M. Neilan ; 17 h, Toute nudité sera châtiée, de A. Jabor (v.f.) : Hommage à Heinosuke Gosho : 19 h, Le coq chante deux fois (v.o. s.-t. anglais) ; 21 h, Croissance (v.o. s.-t. anglais).

Les exclusivités

ABSOLUTE BEGINNERS (Brit., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

AFTER HOURS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-36-30-40).

L'AMANT MAGNIFIQUE (Fr.) (*) : Quintette, 5e (46-33-79-38).

L'AME SŒUR (Suis.) : Luxembourg (h. sp.), 6e (46-33-97-77).

L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : 5e Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LES ANGES SONT PLIÉS EN DIEUX (Afr. du Sud, v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.f. ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

ANNE TRISTER (Canadien) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26).

LES BALISEURS DU DÉSERT (Tunisien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

BIRDY (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82). – V.f. : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).

BLACK MIC-MAC (Fr.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

LE BONHEUR A ENCORE FRAPPÉ (Fr.) : UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

BRAZIL (Brit. v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LA CAGE AUX VICES (*) (A., v.f.) : Maxéville, 9e (57-70-72-86) ; Paris Ciné, 10e (47-70-21-71) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

LE CAMP DE L'ENFER (*) (A., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Images, 18e (45-22-47-94).

CASH-CASH (A., v.o.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

LE CONTRAT (A., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08). – V.f. : Arcades, 2e (42-33-54-58) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

CRAZY FAMILY (Jap. v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

D.A.R.Y.L. (A., v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

LE DIABLE AU CORPS (It., v.o.) (*) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21). – V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52).

LE DIAMANT DU NIL (A., v.f.) : Espace Gaîté (h. sp.), 14e (43-27-95-94).

DROLES D'ESPIONS (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (40-26-12-12) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08). – V.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

L'EAU ET LES HOMMES (Fr.) : La Géode, 19e (42-45-66-00).

ÉTATS D'AME (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

FOOL FOR LOVE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

FLAGRANT DÉSIR (Fr.) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

GARDIEN DE LA NUIT (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

GENESIS (Indo-fr., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

GINGER ET FRED (It., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

GOD'S COUNTRY (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-25-48-18).

Samedi 9-Dimanche 10 août

GOLDEN EIGHTIES (Franco-belge) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18).

HANNAH ET SES SŒURS (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

HAVRE (Fr.) : Studio 43 (h. sp.), 9e (47-70-63-40).

HIGHLANDER (Brit., v.o.) : George-V, 8e (45-62-41-46) ; Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94). – V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

HITCHER (A., v.o.) (*) : George-V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21). – V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Gaîté Boulevard, 2e (45-08-96-45) ; Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77).

LA LOI DE MURPHY (A., v.o.) (*) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76). – V.f. : Rex, 2e (42-35-83-93).

LE LIEU DU CRIME (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

MAINE OCÉAN (Fr.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

MAMMAME (Fr.) : 14 Juillet Racine, 6e (43-26-19-68).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (A., v.o.) (*) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76). – V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

OPERA DO MALANDRO (Franco-brésilien), v.o : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

OUT OF AFRICA (A.), v.o. : Saint-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; v.f. : Gaumont Opéra, 9e (47-42-60-33) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Maillot, 17e (47-48-06-06).

PIRATES (A.), v.f. : George-V, 8e (45-42-41-46).

POLICE ACADEMY III (A.), v.o. : George V, 8e (45-42-41-46) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

PRUNELLE BLUES (Fr.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

PYGMÉES (Fr.) : Bonaparte, 6e (43-26-12-12) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

QUI TROP EMBRASSE... (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

RECHERCHE SUSAN, DÉSESPÉRÉMENT (A.), v.o. : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

RÉGIME SANS PAIN (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

ROMEO ET JULIETTE (Brit), v.o. : Vendôme, 2e (47-42-97-52).

LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A.), v.o. : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

RUNAWAY TRAIN (A.), v.o. : Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

LE SACRIFICE (Franco-suédois) : v.o. : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Pagode, 7e (47-05-12-15).

SALVADOR (A.), v.f. : Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77).

SOLEIL DE NUIT (A.), v.o. : Publicis Matignon, 8e (43-59-31-97) ; v.f. : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).

STOP MAKING SENSE (A.), v.o. : Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04), h. sp.

STRANGER THAN PARADISE (A.), v.o. : Utopia, 5e (43-26-84-65), h.sp.

SOLO POUR DEUX (A.), v.o. : Colisée, 8e (43-59-29-46).

THE DREAM IS ALIVE (A.), Géode, 19e (42-45-66-00).

THE SHOP AROUND THE CORNER (A.), v.o. : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

TENUE DE SOIRÉE (Fr.) (*) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

TOUCH OF ZEN (Chinois), v.o. : Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60).

37°2 LE MATIN (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Escurial, 13e (47-07-28-04).

TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Maillot, 17e (47-48-06-06).

UN HOMME ET UNE FEMME : 20 ANS DÉJA (Fr.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

WEEK-END DE TERREUR (A.) (*), v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

Les grandes reprises

AILLEURS, L'HERBE EST PLUS VERTE (A., v.o.) : Champo, 5e (43-54-51-60).

A L'EST D'EDEN (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

AMADEUS (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

ANNA KARENINE (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80).

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

BANANAS (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36).

BARRY LYNDON (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33).

BERLIN AFFAIR (All. v.o.) (*) : Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71).

BLADE RUNNER (A. v.o.) (*) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V. f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

BONS BAISERS DE RUSSIE (A. v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; George V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

BUGSY MALONE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Danton, 6e (42-25-10-30).

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARDS (A., v.o.) : Boîte à Films, 17e (46-22-44-21).

CENDRILLON (A., v.f.) : Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Napoléon, 17e (42-67-63-42).

LE COLOSSE DE RHODES (Fr.-It.-Esp., v.f.) : Gaumont Halles 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

COMMENT ÉPOUSER UN MILLIONNAIRE (A., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (43-25-78-37).

LE COUTEAU DANS L'EAU (A., v.o.) : Panthéon, 5e (43-54-15-04).

LA DAME DE SHANGHAI (A., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14).

LA DÉCHIRURE (A., v.o.) : Rialto, 19e (46-07-87-61).

L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

LE FAUCON MALTAIS (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (43-29-11-30).

LA FILLE DE RYAN (Angl., v.o.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

LE FLIC DE BEVERLY HILLS (A., v.o.) : Rialto, 19e (46-07-87-61).

LA FORÊT D'ÉMERAUDE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

GEORGIA (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36).

GILDA (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

GOLDFINGER (A., v.f.) : Arcades, 2e (42-33-54-58).

GREYSTOKE LA LÉGENDE DE TARZAN, SEIGNEUR DES SINGES (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

LES GRANDES VACANCES DE DONALD (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

L'HISTOIRE DE PIERRA (It., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'OUEST (It., v.o.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Arcades, 2e (42-33-54-58) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

IL ÉTAIT UNE FOIS EN AMÉRIQUE (A., v.o.) : Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23).

L'INNOCENT, (It., v.o.) : 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81).

L'IMPORTANT C'EST D'AIMER (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; St-Ambroise (H.s.p.), 11e (47-00-89-16) ; Boîte à films ; 17e (46-22-44-21).

LIEN DE PARENTÉ (Fr.) : Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

LUDWIG (It., v.o.) Version intégrale : Kinopanorama, 15e (43-06-50-50).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Ang., v.o.) : Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71) ; Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (45-08-11-69).

MY FAIR LADY (A., v.o.) : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

NATTY GANN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

NAZARIN (Mex., v.o.), Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).

ORANGE MÉCANIQUE (A., v.o.) (*) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14) ; Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71).

ORFEU NEGRO (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

PAS D'ORCHIDÉES POUR MISS BLANDISH (A., v.o.) (*) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).

PETER PAN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-40).

PIERROT LE FOU (Fr.) : Reflets Médicis, 5e (43-54-42-34) ; Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

RAMBO (A., v.f.) : Gaîté Boulevard, 2e (45-08-96-45).

RASPOUTINE, L'AGONIE (Sov., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

LA ROSE TATOUÉE (A., v.o.) : St-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60).

LA ROUTE DES INDES (Ang., v.o.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

RUE CASES-NÈGRES (Fr.) : Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

SALO OU LES 120 JOURS DE SODOME (It., v.o.) (**) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).

SUBWAY (Fr.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

TCHAO PANTIN (Fr.) : Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

THIS IS ARMY (A., v.o.) : Péniche des Arts, 16e (45-27-77-55).

TOOTSIE (A., v.o.) : 3 Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

UN, DEUX, TROIS (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

UN SOUPÇON DE VISON (A., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34) ; Mac Mahon, 17e (43-80-24-81).

LA VIE EST A NOUS (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.o.) (*) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

WILLIE BOY (A., v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

LES FILMS NOUVEAUX

AMERICAN JUSTICE, film américain de Gary Grillo. V.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16). – V.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

CAMPUS (*), film américain de Albert Pyun. V.o. : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Danton, 6e (42-25-10-30). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

LE CLAN DE LA CAVERNE DES OURS, film américain de Michael Chapman. V.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Wepler Pathé, 18e (45-22-46-01).

CLOCKWISE, film britannique de Christopher Morahan. V.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40).

GUNG HO, DU SAKE DANS LE MOTEUR, film américain de Ron Howard. V.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.o. et v.f. : Parnassiens, 14e (43-35-21-21). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Clichy Pathé, 18e (45-22-46-01).

KARATE KID, LE MOMENT DE VÉRITÉ (2), film américain de J.-G. Avildsen. V.o. : Forum, 1er (42-97-53-74) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Grand Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Wepler Pathé, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

LOST IN AMERICA, film américain de Albert Brooks. V.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

MONA LISA (*), film britannique de Neil Jordan. V.o. : Gaumont Halles, 1er (40-26-12-12) ; Saint-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

PSYCHOSE III (**), film américain d'Anthony Perkins. V.o. : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George-V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Clichy Pathé, 18e (45-22-56-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

SI T'AS BESOIN DE RIEN, FAIS-MOI SIGNE, film français de Philippe Clair : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Clichy Pathé, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

PARIS EN VISITES

LUNDI 11 AOUT

« Tout le Marais : de la prison de la Force à l'hôtel de Lamoignon », 14 h 30, métro Saint-Paul (M. Banassat).

« Hôtels de la rue du Bac. Jeux d'ombre et de lumière dans les jardins des missions étrangères », 15 heures, sortie métro Bac (I. Hauller).

« Curiosités et souterrain de la montagne Sainte-Geneviève », 15 heures, métro Cardinal-Lemoine (M. Ch. Lasnier).

« Versailles : l'Orangerie », 14 h 30, sous statue Louis XIV dans cour d'honneur (office du tourisme).

« Les salons de réception de l'Hôtel de Ville », 14 h 30, métro Hôtel-de-Ville, sortie Lobau (M. Ragueneau).

« La cour des miracles, la tour de Jean Sans Peur, les Halles », 14 h 30, 16, rue Etienne-Marcel (le vieux Paris).

« Le musée de Cluny : un reportage sur la vie au Moyen Age », 15 heures, entrée musée et « l'église Saint-Eustache et le forum des Halles », 15 heures, église Saint-Eustache, côté rue du Jour (Paris et son histoire).

« L'hôtel de Lauzun », 15 heures, tél. : 42-60-71-62 après 18 heures au 45-48-26-17 (A. Ferrand).

« Hôtel du faubourg Saint-Germain-des-Prés », 14 h 30, métro Chambre-des-députés (les Flaneries).

« Découvrir Saint-Denis : le musée d'histoire de la ville », 11 heures, hall métro Saint-Denis porte de Paris (Mme Allaz).

« L'Opéra », hall 11 heures (Mme Senant).

« Sur les traces de la Grange-Batelière », 15 heures, métro Bourse (Mme Allaz).

« Les appartements royaux du Louvre », 14 h 45, porte Saint-Germain-l'Auxerrois (AITC).

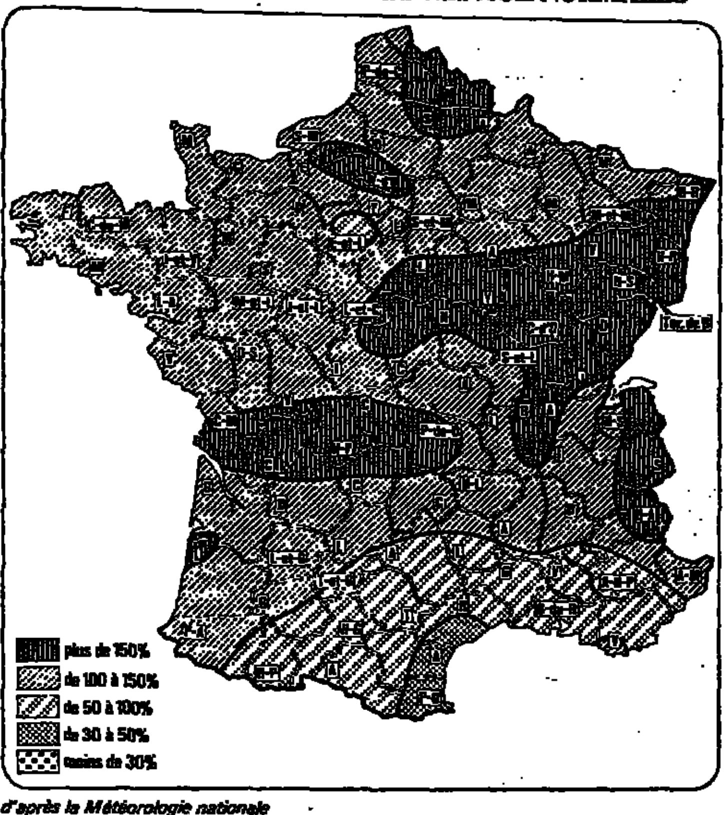
« Une heure au Père-Lachaise », 10 heures et 11 h 30, porte principale et « l'hôtel Biron et le musée Rodin », 14 h 45, 77, rue de Varenne (M. de Langlade).

Informations « services »

MÉTÉOROLOGIE

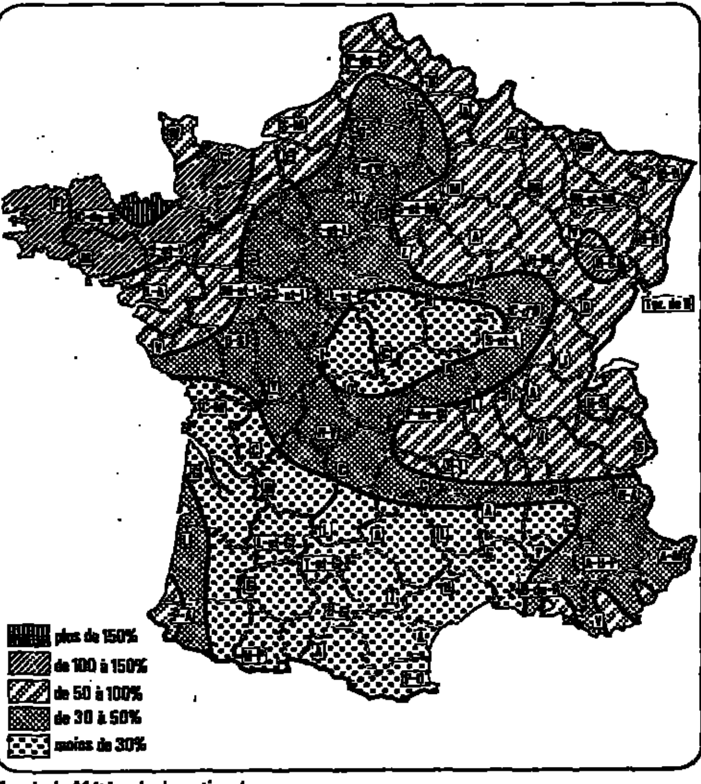
Pluies de printemps, sécheresse d'été

CUMUL DES PRÉCIPITATIONS ENREGISTRÉES DU 1er MARS AU 31 MAI 1986 EN POURCENTAGE PAR RAPPORT AUX NORMALES



d'après la Météorologie nationale

CUMUL DES PRÉCIPITATIONS ENREGISTRÉES DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 1986 EN POURCENTAGE PAR RAPPORT AUX NORMALES



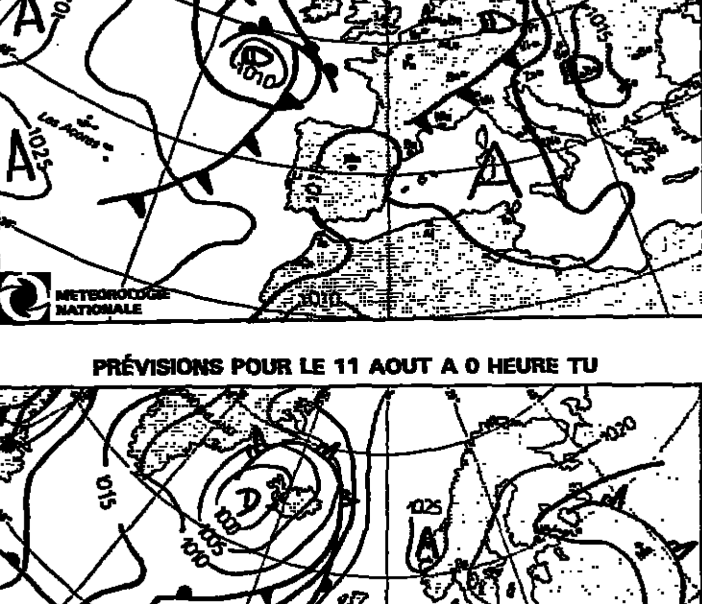
d'après la Météorologie nationale

Les deux cartes établies par la Météorologie nationale montrent très clairement que, sur la majeure partie de notre pays, les pluies ont été supérieures aux moyennes trentenaires (calculées sur la période 1951-1980) pendant le printemps dernier. Dans le Nord-Est (est de la Champagne, Lorraine, Alsace, nord du Jura et de la Bourgogne) par exemple, les pluies du seul mois de mai ont été, en moyenne, de 102 mm, alors que la normale est de 70 mm. Seul le Midi, le littoral du golfe du Lion en particulier, a reçu moins de pluies que d'habitude.

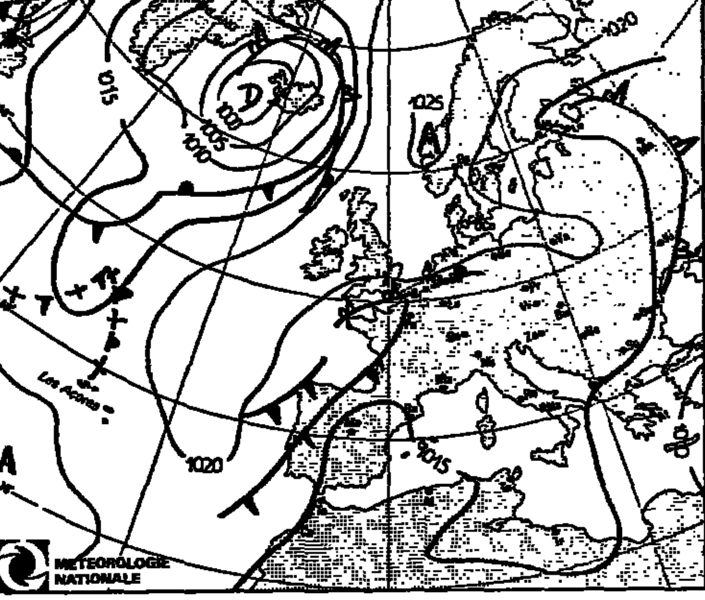
En revanche, le total des pluies *tombées en juin et juillet* montre qu'à l'exception de la Bretagne et d'une partie de la Basse-Normandie, la quasi-totalité de notre pays souffre d'un déficit des précipitations particulièrement important dans la majeure partie du Sud-Ouest et dans le Centre.

La sécheresse de cette année a donc commencé beaucoup plus tard que celle de 1976. Il y a dix ans, en effet, la sécheresse avait commencé dès l'automne de 1975.

SITUATION LE 9 AOUT 1986 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 11 AOUT A 0 HEURE TU



Evolution probable du temps en France entre le samedi 9 août à 0 heure et le dimanche 10 août à minuit.

Évolution générale :

Malgré la présence de pressions relativement élevées sur l'ouest de l'Europe, une perturbation nuageuse et faiblement orageuse entreprend la traversée de la France.

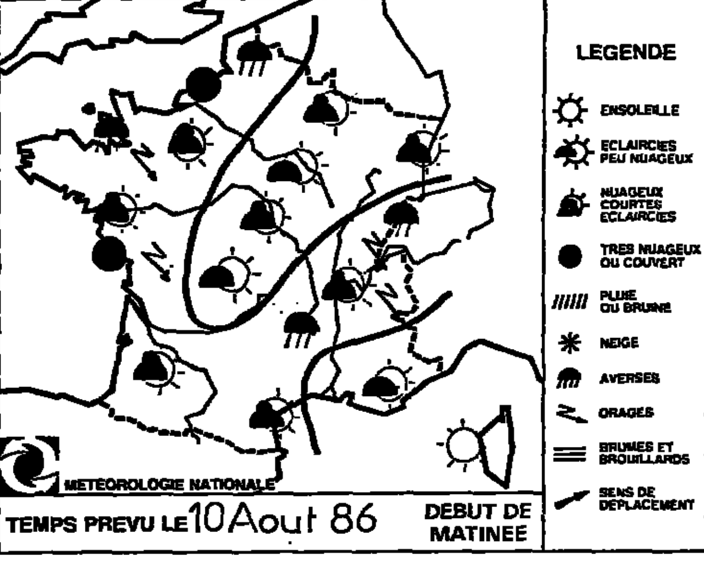
Dimanche : Les passages nuageux seront assez fréquents et parfois épais. Le matin, les nuages orageux se localiseront surtout des Pyrénées au Massif central et aux Alpes, ainsi que près des côtes de la Manche. Au sud de la Loire, des nuages élevés. Des frontières du nord-est au nord du Massif central, de belles éclaircies se développeront, le ciel sera peu nuageux. En bord de Méditerranée, temps ensoleillé malgré quelques nuages bas côtiers.

Les températures minimales seront de 10 à 13 degrés sur la moitié nord et de 15 à 20 degrés sur la moitié sud.

Dans la journée, les orages vont se localiser des Vosges et de l'Alsace au Jura, au nord des Alpes et à la région lyonnaise. Les éclaircies seront assez belles de la Bretagne aux Charentes. Ailleurs, les nuages élevés cacheront assez souvent le Soleil mais il fera beau en dépit de quelques orages isolés.

Les températures maximales atteindront 18 à 20 degrés près de la Manche, 24 à 27 degrés sur la moitié nord et 27 à 32 degrés sur la moitié sud.

Dans l'ensemble le vent sera faible.



TEMPÉRATURES maxima - minima
Valeurs extrêmes relevées entre le 8-8-1986 à 6 h TU et le 9-8-1986 à 6 h TU

Temps observé *le 9-8-1986* à 6 heures TU

FRANCE			
AJACCIO	28	18	S
BIARRITZ	22	16	C
BORDEAUX	24	13	C
BOURGES	24	14	C
BREST	17	12	C
CAEN	19	11	N
CHERBOURG	16	10	N
CLERMONT-FERR.	27	12	N
DIJON	27	16	C
GRENOBLE St-M-H	30	16	N
LILLE	22	10	C
LIMOGES	23	14	N
LYON	26	14	C
MARSEILLE-MAR.	32	20	S
NANCY	25	9	N
NANTES	22	14	P
NICE	29	22	S
PARIS-MONTS.	27	14	C
PAU	24	14	N
PERPIGNAN	31	19	S
RENNES	20	13	N
ST-ÉTIENNE	28	13	N
STRASBOURG	25	10	N
TOURS	23	13	C
TOULOUSE	27	15	C
POINTE-À-P.	26	20	N

ÉTRANGER			
ALGER	32	19	S
AMSTERDAM	19	9	B
ATHÈNES	32	22	S
BANGKOK	32	24	S
BARCELONE	30	20	N
BELGRADE	31	17	S
BERLIN	24	11	S
BRUXELLES	21	9	C
LE CAIRE	34	23	C
COPENHAGUE	21	12	S
DAKAR	34	23	O
DELHI	33	28	N
DJERBA	30	22	S
GENÈVE	30	16	N
HONGKONG	32	28	A
ISTANBUL	30	20	S
JÉRUSALEM	27	18	N
LISBONNE	27	19	C
LONDRES	22	12	C
LOS ANGELES	23	17	S
LUXEMBOURG	30	12	N
MADRID	34	14	S
MARRAKECH	35	17	S
MEXICO	14	12	P
MILAN	26	16	S
MONTRÉAL	23	17	C
MOSCOU	26	13	S
NAIROBI	26	9	S
NEW-YORK	32	23	S
OSLO	19	13	A
PALMA-DE-MAJ.	32	16	S
PÉKIN	26	20	S
RIO-DE-JANEIRO	25	20	S
ROME	30	20	S
SINGAPOUR	32	26	N
STOCKHOLM	18	13	B
SYDNEY	13	12	N
TOKYO	29	24	A
TUNIS	33	19	S
VARSOVIE	30	16	N
VENISE	29	17	S
VIENNE	31	18	N

A	B	C	N	O	P	S	T	*
averse	brume	couvert	nuageux	orage	pluie	soleil	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

ADMISSIONS AUX GRANDES ÉCOLES

● **Ecoles normales supérieures de la rue d'Ulm et de Sèvres**

(par ordre de mérite)

Concours Sciences

– Groupe A :

MM^mes et MM. Laurent Lafforgue, Bernard Combes, Olivier Biquard, Patrice Sauvalle, Nicolas Burq, Philippe Merle, Antoine Rerolle, Bernard Parisse, Mireille Bousquet-Melou, Nicolas Vieille, Laurent Rosaz, Alexandre Ern, Antoine Joux, Philippe Aymar, Demetre Vayanos, Maurice Georges, Eric Aubourg, Olivier Coste, Monique Gerolami-Santandrea, Hasna Riahi, Robin Ouziel, Guy Zacklad, Frédéric Patras, Emmanuel Roblet, Yves Eichenlaub, Thomas Robert, Gilles Macario-rat, Philippe Balcou, Dominique Duly, Antoine Bommier, Pierre Berger, Christian Daher, Marcin Skubiszewski, Alain Genestier, Bruno Lacroix, Guillaume Girod, Jean-Charles Fangère, Théodore Papadopoulo, Denis Favennec, Michel Kahan, Olivier Bayle, François Schnepf, Yvan Castin, Michel Rumin, Alain Issarni, Ramanathan Krishnan, Laurent Gournay, Laurent Miolo.

– Groupe B :

Mme et M. Emmanuel Nazarenko, François Jacq, Frédérick Bernardot, Eric Parent, Philippe Joyez, Florence Quaglia, Roland Teissier, Valérie Diburcq, Alexandre Steyer, Hugues Pothier, Frédéric Novello, Carl Azar, Pierre Albarede, Emmanuelle Deleporte, Christine Rogier, Pierre Bergerat, Helman Le Pas, David Morgant, Axel Chazelas, Jean-Marc Germain, Benoît Caillaud, Roman Keryell, Christophe Ravier, Nicolas Brunel, Nicolas Cussac, Pierre Robert.

– Groupe C :

Mme et MM. Jean-Louis Mergny, Patrick Cassam-Chenai, Bernard Godelle, Maxime Chireux, Jérôme Lacour, Arnaud Bottin, Serge Aubert, Marc Lavigne, Gaël Richard, Jean-Rémi Butraille, Anne-Marie Houdusse, Noëlle Favet, Cédric Bertrand, Patrick England, Valérie Corrieu, Frédéric Paques, Catherine Valentin-Rans, Ysealt Lehoucq, François Rousset, Philippe Duboc.

– Groupe D :

MM^mes et MM. Nicolas Bonnet, Catherine Oppenheim, Pierre Liot, Bruno Megarbane, Laurent Belhassen.

Concours Lettres

– Groupe L :

MM^mes et MM. Jocelyn Benoist, Jean-Louis Quantin, Gauthier Liberman, Alain Tallon, Romain Piana, Philippe Mahaud, Jean-Christophe Jolivet, Nathalie Piegay, Michel Simon, Benoît de L'Estoile, William Marx, Isabelle Duperon, Emmanuel Blondel, Gilles Siouffi, Benoît Tadie, Laurence Vianes, Véronique Sarrazin, Marie-Françoise Delpeyroux, Emmanuelle Mary, Pierre Cordier, Valérie Le Vot, Pierre Maus, Sandra Nevers, Sophie Lorrain, Claude Retat, Valérie Tyssens, Serge Chauvin, Emmanuelle Lesne, Ariel Suhamy, Sandrine Dubel, Frédéric Gros, Catherine Dedieu, Fabienne Alaux, Philippe Bigard, Marie-Hélène Ferrandini, Agnès Berenger, Franck Debie, François Delahousse, Pierre Verot, Pierre Boissau, Marie-Agathe Falcon de Logevialle, Edouard Vallery-Padot, Catherine Broc, Adrien Goetz, Anne-Sophie André, Anne-Sylvie Calvet, Aimé Hadas-Lebel, Monica Michlin, Isabelle Maréchal, Isabelle Riou, Xavier Tallon, Fabienne Rihard, Olivier Feiertag, Emmanuel Faure, Gilles Gleyze, Marie-Pierre Chabanne, Eric Chevrel, Gilles Philippe, François Ruggiu, Isabelle Surun, Rémi Brocart, Nancy Berthier, Eric de Buretel de Chassey, Emmanuelle Joubert, Philippe Bernard, Carlos Pimentel, Olivier Rouchon, Emmanuel Bourdieu, Christophe Farnaud, François Vinot, Philippe Masanet, Estelle Bertrand, Michel Grinda, Laure Leveille, Nicolas Péron, Marie-Karine Schaub, Denis Rouet, Sophie Guermes, Benoît Pellistrandi.

– Groupe S :

Mme et MM. Emmanuel Bouju, Jean Kahn, Pierre Fournier, Olivier Le Guillou, Philippe Rygiel, Emmanuel Picavet, Nicolas Bourguinat, Nathalie Le Marc, François Minaudier, Claire Rannou, Marie Charvet, Marc Flandreau, Philippe Mangeot, Laure Godineau, Antoine Chalvin, Philippe Poujol, Florent Champy, Cécile Rollet, Florence Bourgne.

● **Ecole nationale des Chartes**

(par ordre de mérite)

Mmes et MM. : Laurence Bobis, Luc Forlivesi, Françoise Simeray, Xavier de La Selle, Blandine Louisfert, Damien Lourme, Florence Clavaud, Agnès Magnien, Marie-Adelaïde Vandevoorde, Anne Trocque, Philippe Charon, Anne-Cécile Germe, Hélène Tron, Fabienne Queyroux, Bénédicte Brezet, Christophe Thomet, Anne-France Renaudin, Colin Vidal, Isabelle Din, Muriel Toulotte, Sylvie Fayet, Anne-Laure Charrier, Elsa Carty, Jean-Michel Gleize.

● **Ecole navale**

(par ordre de mérite)

MM. Lastenet, Bergès, Josien, Rouyer, Baulenas, Durry, Hareng, Coulin, Bossu, Fouques Duparc, De La Lande de Calan, Blanc, Cuny, Billion, Bassot, Fleurisson, Velly, Delorme, Monié, Foulladosa, Estrangin, Gri, Rosoor, De Kersauson de Pennendreff, Cattin, Georges, Claisse, Berthélemy, Chabert, Frugone, Arnoult, Delannoy, Lebrun, Martin, Rochelet, Poussot, Lehanneur, Beligné, Le Floch, Delbrel, Le Moigne, Colozzo, Alday, Rouvière, Guillotin, Majnoni d'Intignano, Ankri, Verrier, Guth, Kurzenne, Pichon, Nordin, Moreau, Audren de Kerdrel, Ferragu, Le Corre, Gandon, Fraisse, Loubès, Vaslet de Fontaubert, Dassa, Pouly, De Buretel de Chassey, Hudault, Clouet, Royer de Véricourt, Laurent, Lucas, Hausermann, Patrikainen, Moussez, Guibert, Favé, De Jerphanion, Catto.

● ***VACANCES : sentier de Cerdagne.*** – Sentiers oubliés, sommets secrets, vallées méconnues, voici la Sierra del Cadi. Aux confins de la Cerdagne, un ensemble de petites gorges, de crêtes blanches de calcaire. Une balade à travers un pays rude et grandiose avec ses monastères plaqués sur le flanc de la paroi et dominé par la Pedraforca (2 485 mètres). Cinq jours. Prix : 1 600 F.

★ Cimes-Pyrénées, BP 88, 09200 Saint-Girons. Tél. : (61) 66-40-10.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4287

HORIZONTALEMENT

I. Font dérailler le train de vie. – II. Ce n'est pas dans l'embarras qu'elle nous fait plonger ! Ne saurait entrer dans le cœur du débat. – III. Nous éloigne de la réalité. Sont en « nombre ». Mises au parfum. – IV. Montrent un certain intérêt pour ceux qui se mettent à l'ouvrage. Se font larguer par bien des hommes. – V. Où certains ont coutume d'accomplir un travail à la loupe. N'a donc pas eu droit au pâté. Ce *n'est certes pas* l'endroit idéal pour assister à un déplacement de bécasses. – VI. Jamais exposées à des torrents de lumière. A garder à portée de la main. – VII. Cuvette *pleine* d'eau. Degré. Fut victime d'un chaud et froid. Revient régulièrement sur le tapis. – VIII. Compose un cadre. – *IX.* A ne pas mettre entre toutes les mains. « Balle » qu'on ne saurait saisir au bond. – X. Soulève puis essaie d'emporter. Peut durer aussi longtemps que certaines piles. – XI. A donc un grand et un petit berceau. Sont donc astreints à beaucoup plus d'une heure de retenue. – XII. De quoi être fier de son blason. Se garde bien de bouger quand il faut débarrasser le plancher. Leurs coins sont plus ou moins fréquentés. – XIII. Font parler d'eux de père en fils. Prénom. Ne s'est pas toujours appelée ainsi. Trou normand. – XIV. Défie le *temps. Est allé dans les décors* après en avoir souvent changé. – XV. Est peut-être allée au club. A une grande bouche.

VERTICALEMENT

1. Donne plus de clarté à la lumière. A vu périr maints pharaons. – 2. Ne fait pas plaisir à voir. Abrite encore des loups. – 3. Terme musical. Eut l'occasion de presser quelqu'un contre son sein. Sentent le poisson. – 4. Le grand air ne peut lui être que bénéfique. « Signes » de dépit. – 5. Note. Amateurs de rochers. – 6. Sonne les cloches. Devise. Ne peut donc pas échapper à certains déplacements. – 7. Il y a beaucoup à faire pour qui *veut leur ôter les épines du pied. Ses* interventions pouvaient l'exposer à un problème de taille. – 8. Partie de lustre. Conjonction. Branché. De quoi boucher un coin. Trouva le moyen de se remplir les « poches ». – 9. Ne permet guère à des cloches de frapper. Emportée par le feu. – 10. Coule sous d'autres cieux. Il est souhaitable qu'il n'abandonne pas le gouvernail. Se fait entendre. – 11. *Disparaît quand on boit le* bouillon. Spécialiste des frictions. Peut passer près des côtes. – 12. Ont peut-être *déposé une mise.* Dépourvu de ressort. Fait fonctionner les canons. – 13. Mise en volume. Opération survie. Lettres de noblesse. – 14. Porte des calices. Ce n'est pas sur nos tablettes qu'il faut le mettre. – 15. Peuvent également transmettre la maladie. Passent avant les autres.

SOLUTION N° 4286

Horizontalement

I. Spectacle. – II. Tatoué. A.M. – *III. Rien. Rime.* – *IV. Iroise. Eu.* – V. Pec. – VI. Linceul. – VII. Emeri. Bru. – VIII. Au. Lui. – IX. Serviette. – X. Etait. Ere. – XI. Suse. Ris.

Verticalement

1. Strip-tease. – 2. Paire. Muets. – 3. Etéocle. R.A.U. – 4. Coni. IR. Vis. – 5. Tu. Sénilité. – 6. Aère. UE. – 7. Débiter. – 8. Lame. Ur. Tri. – 9. Emeu. *Lunées.*

GUY BROUTY.

Chronologie

Juillet 1986 dans le monde

La chronologie paraît le deuxième dimanche de chaque mois. Les chiffres entre parenthèses indiquent la datation du numéro du *Monde* où est rapporté l'événement cité.

par EDOUARD MASUREL

ÉTRANGER

1-7. – VATICAN : Jean-Paul II se rend en Colombie, où il plaide pour la justice sociale mais condamne toute violence (du 1er au 9).

2. – CEE-ÉTATS-UNIS : La Communauté européenne accepte que les Etats-Unis continuent jusqu'à la fin de l'année d'exporter du maïs vers l'Espagne pour éviter l'entrée en vigueur des représailles commerciales annoncées par Washington après l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la CEE (du 3 au 7, 9, 18, 23, 26 et 31).

2-3. – CHILI : Deux jours de grève générale provoquent une sévère répression : sept personnes sont tuées, dont un étudiant brûlé vif, après son arrestation par une patrouille de soldats (du 3 au 8, 15, 19, 20-21, 25 et 31/VII, 1er et 3-4/VIII).

3-4. – FRANCE-ÉTATS-UNIS : M. François Mitterrand se rend à New-York pour assister aux festivités du centenaire de la statue de la Liberté, cadeau de la France en 1886. Il s'entretient, le 4, avec M. Ronald Reagan (du 1er au 7).

4. – LIBAN : Deux cents soldats syriens se déploient à Beyrouth-Ouest pour appuyer les patrouilles conjointes de l'armée et des forces de sécurité intérieure libanaises qui tentent de mettre un terme à l'anarchie dans le secteur musulman de la capitale. Ce retour de l'armée syrienne, pour la première fois depuis juin 1982, est suivi d'un relatif répit, mais le 28, à Beyrouth-Est, puis le 29, à Beyrouth-Ouest, deux attentats à la voiture piégée font 35 et 22 morts (5, 6-7, du 9 au 14, du 17 au 22 et du 29 au 31).

6. – JAPON : Aux élections anticipées, le Parti libéral-démocrate (conservateur) de M. Yasuhiro Nakasone, premier ministre depuis 1982, remporte une grande victoire en obtenant 300 (+ 50) des 512 sièges de la Chambre basse (5, 8, 10, 22, 23, 24 et 30).

7-10. – FRANCE-URSS : M. Mitterrand se rend en visite officielle à Moscou, où il est reçu avec de grands égards. A l'issue de trois entretiens en tête à tête avec M. Gorbatchev, il qualifie ce dernier d'*« homme moderne »*, dont le souci de mettre constamment l'accent sur la détente est *« réel »* (du 6 au 12 et 16).

8. – TUNISIE : Le président Bourguiba destitue M. Mohamed Mzali, premier ministre depuis avril 1980, et nomme M. Rachid Sfar, ministre de l'économie, pour lui succéder (10, 11, 13-14, 22 et 26/VII, 1er/VIII).

9. – FRANCE-NOUVELLE-ZÉLANDE : M. Jacques Chirac et l'ambassadeur de Nouvelle-Zélande à Paris signent l'accord obtenu le 6 par M. Perez de Cuellar pour régler le contentieux entre Paris et Wellington à propos de l'affaire Greenpeace. Le 22, le commandant Alain Mafart et le capitaine Dominique Prieur sont libérés et gagnent la base militaire de Hao, en Polynésie française, où ils sont affectés pour trois ans (du 8 au 11, 15, 17, 23 et 24).

9. – RFA: Karl Heinz Beckurts, un des dirigeants du groupe Siemens spécialisé dans le nucléaire, est tué ainsi que son chauffeur dans un attentat à la bombe revendiqué par la Fraction armée rouge (10, 11 et 12).

10. – ITALIE: La cour d'assises de Gênes condamne à la réclusion à perpétuité Aboul Abbas, chef du Front de libération de la Palestine, jugé par contumace pour avoir organisé le détournement du paquebot *Achille-Lauro* en octobre 1985. Des peines moins sévères sont prononcées contre les cinq accusés présents à l'audience: l'assassin du passager américain Leon Klinghoffer est condamné à trente ans de prison (4, 11, et 13-14).

10. – VIETNAM: Mort de Le Duan, secrétaire général du Parti communiste. M. Truong Chinh, numéro deux du parti et président du Conseil d'Etat, âgé de soixante-dix-neuf ans comme Le Duan, lui succède le 14 (11, 12, 16 et 29).

11. – ÉTATS-UNIS: La diminution du taux d'escompte de la Réserve fédérale, de 6,5 % à 6 %, s'accompagne d'une nouvelle baisse du dollar, qui redescend à Paris au-dessous de 7 F. Cependant, à la Bourse de New-York, l'indice des valeurs industrielles, qui avait culminé, le 2, à 1909,02, enregistre une série de reculs importants qui l'amènent, le 15, à 1768,70 (3, 4, 6-7, 9, du 11 au 17, 20-21 et 27-28).

14. – ESPAGNE: Une voiture piégée explose dans le centre de Madrid au passage d'un car transportant des élèves de la garde civile. Cet attentat, qui fait dix morts, est attribué aux terroristes basques de l'ETA-militaire (15, 16, 20-21 et 22).

16. – CACAO: Un nouvel accord international sur le cacao est conclu entre producteurs et consommateurs pour stabiliser les prix, qui avaient chuté de 30 % depuis janvier (18, 19 et 29/VII, 3-4/VIII).

16. – ESPACE: Les deux cosmonautes soviétiques partis le 13 mars regagnent la Terre après avoir effectué plusieurs allées et venues entre la nouvelle station orbitale Mir et l'ancienne Saliout-6 (6-7 et 18).

19. – FRANCE-ESPAGNE: Un réfugié basque arrêté le 18 à Saint-Jean-de-Luz est remis à la police espagnole par les autorités françaises, qui justifient l'application de la «procédure d'urgence absolue» en invoquant la préparation d'attentats. Les 22, 28, 30 et 31, quatre autres expulsions de Basques espagnols résidant en France confirment le rapprochement entre Paris et Madrid dans la lutte antiterroriste et suscitent de vives protestations dans les milieux nationalistes basques français et espagnols (à partir du 22).

21. – GUINÉE-BISSAU: Six personnalités, condamnées à mort le 12 pour avoir participé, en octobre 1985, à une tentative de coup d'Etat contre le général Vieira, sont exécutées (11, 15, 19 et 23).

21-23. – PROCHE-ORIENT: M. Shimon Pérès se rend au Maroc pour s'entretenir à Ifrane avec le roi Hassan II. C'est la deuxième fois seulement qu'un chef de gouvernement israélien est reçu en hôte officiel dans un Etat arabe. Cette rencontre, au *« caractère purement exploratoire »*, est diversement accueillie dans le monde arabe: les pays modérés ne réagissent pas, l'Egypte approuve, mais la Syrie rompt toute relation avec Rabat et le colonel Kadhafi qualifie Hassan II de *« traître »*, tandis qu'à Beyrouth l'ambassade du Maroc est saccagée par des chiites pro-iraniens (du 23 au 30).

22. – MEXIQUE: Un accord de principe est conclu avec le FMI pour mettre en place un plan de sauvetage financier d'un montant total de 12 milliards de dollars (16, 23 et 30).

23. – GRANDE-BRETAGNE: Le mariage du prince Andrew, deuxième fils de la reine Elisabeth II, avec Mlle Sarah Ferguson est suivi par quatre cents millions de téléspectateurs dans quarante-deux pays (23, 24 et 25).

26. – ÉTATS-UNIS: Mort de William Averell Harriman, diplomate américain qui joua un rôle primordial pendant la seconde guerre mondiale (29).

26. – ÉTATS-UNIS-URSS: M. Reagan répond, dans une lettre adressée à M. Gorbatchev, aux propositions sur le contrôle des armements déposées en juin par les Soviétiques aux négociations de Genève. Il se félicite publiquement, le 29, de l'attitude de Moscou (1er, 3, 6-7, 12, 18, 25 et du 27 au 31).

26. – LIBAN: Le Père Lawrence Jenco, prêtre américain enlevé à Beyrouth-Ouest le 8 janvier 1985, est libéré par le Djihad islamique, qui le retenait en otage (27-28 et 29/VII, 1/VIII).

27. – THAILANDE: Aux élections anticipées convoquées par M. Prem Tinsulanonda, premier ministre depuis 1980, le Parti démocrate, qui participe au gouvernement de coalition avec trois autres partis, obtient 100 (+ 44) des 347 sièges du Parlement (du 26 au 30).

28. – PÉTROLE: Les pays membres de l'OPEP se réunissent à nouveau à Genève alors que les prix du pétrole, tombés de 30 dollars à moins de 9 dollars le baril en huit mois, ont retrouvé leur niveau réel des années 50 (10, 16, 22, 24 et à partir du 29).

28. – URSS-ASIE: M. Gorbatchev, parlant à Vladivostok, annonce le retrait d'Afghanistan de six régiments soviétiques avant la fin de l'année. A l'égard de la Chine, il se déclare prêt à *« créer un climat de bon voisinage »* et envisage le retrait d'*« une grande partie »* des troupes soviétiques de Mongolie (du 29/VII au 2/VIII).

28-30. – OUA : Au vingt-deuxième sommet de l'Organisation de l'unité africaine, M. Denis Sassou Nguesso, chef de l'Etat congolais, est élu président de l'OUA en remplacement de M. Abdou Diouf, chef de l'Etat sénégalais. Plusieurs résolutions adoptées par le sommet dénoncent l'Afrique du Sud et le refus des pays occidentaux d'isoler le pays de l'apartheid (25 et du 29/VII au 2/VIII).

29. – AFRIQUE DU SUD: Sir Geoffrey Howe, secrétaire britannique au Foreign Office, chargé par la CEE d'une mission de bons offices auprès de Pretoria, regagne Londres après une semaine en Afrique australe sans avoir obtenu aucune concession du président Pieter Botha. Pour protester contre le refus de Mme Thatcher de décider des sanctions économiques contre le régime sud-africain, trente-deux des quarante-huit pays membres du Commonwealth ont décidé de boycotter les Jeux de l'Organisation qui se sont ouverts le 24 à Edimbourg. Le 22, le président Reagan avait affirmé, dans un discours consacré à l'Afrique du Sud, que l'Occident commettrait un *« acte de folie historique »* en rompant avec le régime de Pretoria (du 8/VII au 2/VIII).

29. – AMÉRIQUE DU SUD: Le Brésil et l'Argentine signent une série d'accords économiques qui ont pour but de libéraliser leurs échanges dans certains secteurs, mais qui pourraient aussi constituer la première étape d'un marché commun d'Amérique du Sud (10 et 30).

31. – COMMERCE INTERNATIONAL: Echec des travaux préliminaires menés à Genève pour envisager le lancement de nouvelles négociations commerciales multilatérales: le comité chargé de préparer la session ministérielle du GATT prévue à la mi-septembre à Punta-del-Este (Uruguay) se sépare sans avoir réussi à s'entendre sur un projet commun de déclaration (20-21 et 24/VII, 2/VIII).

31. – ÉTATS-UNIS-JAPON: L'accord nippo-américain sur les circuits intégrés est qualifié d'*« historique »* par M. Reagan, mais la CEE craint qu'il ne s'agisse d'un véritable partage du marché mondial (2/VIII).

31. – TUNISIE: Deux *« conspirateurs islamistes »* condamnés à mort le 10 sont fusillés (12/VII et 2/VIII).

FRANCE

1. – Ouverture de la session extraordinaire du Parlement (2 et 3).

1. – M. Philippe Séguin annonce des mesures pour assurer le financement de la Sécurité sociale, dont le déficit devrait atteindre 17,5 milliards de francs en 1986 : la cotisation vieillesse des assurés est augmentée de 0,7 point à partir du 1er août, et un prélèvement fiscal de 0,4 % sur les revenus devra être payé en 1987 et 1988. Le projet de loi qui institue cette *« contribution sociale »* est approuvé par le conseil des ministres du 11 et voté à l'Assemblée nationale, le 25, par 283 voix (RPR, UDF) contre 279 (PS, PC et FN). M. Giscard d'Estaing s'abstient volontairement pour protester contre cette nouvelle augmentation des prélèvements obligatoires (2, 3, 5, 8, 11, 12, 13-14, 16, 20-21, 26 et 27-28).

2. – Le Conseil constitutionnel déclare la réforme électorale *« conforme à la Constitution, sous les strictes réserves d'interprétation qu'il énonce et que devront respecter les règles de délimitation des circonscriptions »*, qui seront définies par ordonnane (2, 3, 4, 18, 19, 22 et du 25 au 28).

2. – Le groupe nationalisé CGE et le groupe américain ITT annoncent leur intention de fusionner leurs activités de télécommunication. La société commune à créer, dont la CGE aura le contrôle majoritaire, sera le numéro deux mondial du secteur. Le gouvernement décide, le 29, de *« ne pas s'opposer »* à cet accord (4, 5, 10 et 31/VII, 1/VIII).

3. – Le Conseil constitutionnel annule deux dispositions de la loi de finances rectificative pour 1986 votée le 24 juin (5, 6-7 et 15).

5. – Loïc Lefebvre, un jeune homme de vingt-huit ans qui s'enfuyait à pied après s'être engagé en 2 CV dans un sens interdit, est tué par un CRS dans le quartier de la rue de Mogador à Paris. Cette « bavure » suscite une polémique sur la multiplication des contrôles policiers, tandis que M. Charles Pasqua critique *« l'exploitation scandaleuse de cet incident »* faite par *« les journaux de gauche et la télévision »* (du 6 au 12, du 16 au 22, 26 et 31/VII, 1/VIII).

8. – Le Conseil constitutionnel annule les élections législatives en Haute-Garonne (8 députés) et en Haute-Corse (2 députés). M. Lionel Jospin accepte, le 18, de mener la liste que le PS opposera à la liste RPR-UDF patronné par M. Dominique Baudis, maire de Toulouse (10, 11, 13-14, du 18 au 21, 26 et 29/VII, 1/VIII).

9. – L'explosion d'une bombe au quatrième étage d'un immeuble de la préfecture de police de Paris, dans les locaux de la brigade de répression du banditisme, fait un mort et vingt-deux blessés, dont trois grièvement. Cet attentat, qualifié par M. Pasqua de *« défi terroriste lancé à l'Etat »* est revendiqué, le 11, par Action directe, de même que ceux qui ont visé, le 6, les bureaux parisiens de L'Air liquide et de Thomson et, le 21, le siège de l'OCDE à Paris (8, du 11 au 16, 22, 23 et 25).

9. – La loi modifiant le statut de la Nouvelle-Calédonie est définitivement adoptée par l'Assemblée nationale dans la version votée le 10 juin par le Sénat. Les socialistes renoncent à saisir le Conseil constitutionnel après les amendements introduits au Sénat, et la loi est publiée au *Journal officiel* du 19 (10, 11 et 20-21).

9. – Dans l'affaire du Carrefour du développement, un mandat d'arrêt est lancé contre M. Yves Chalier, ancien chef de cabinet de M. Christian Nucci et trésorier de l'association, qui se révèle être en fuite au Paraguay, où il donne une interview publiée par *le Figaro Magazine* du 26. Cependant, les révélations et rebondissements qui se multiplient mettent de plus en plus en cause la gestion de M. Nucci lorsqu'il était ministre de la coopération, tandis que M. Lionel Jospin tente de convaincre l'opinion que le PS n'est *« en rien concerné »* par cette affaire (du 2 au 7, du 11 au 18, et à partir du 24).

9. – L'endettement extérieur de l'Etat, qui avait atteint 10 milliards de dollars en juin 1983, est ramené à 2,35 milliards de dollars : plus de 3 milliards de dollars ont pu être remboursés grâce à l'afflux de capitaux étrangers depuis la dévaluation du 6 avril (3).

9. – Le patronat et les syndicats se mettent d'accord sur un calendrier de négociations sur les conséquences de la suppression de l'autorisation de licenciement (5, du 9 au 12 et 22).

10. – Georges Ibrahim Abdallah, chef présumé des Fractions armées révolutionnaires libanaises (FARL), est condamné à quatre ans de prison pour usage de faux papiers et détention d'armes et d'explosifs. L'ambassade des Etats-Unis manifeste sa *« surprise »* devant la *« légèreté »* de la peine, ce que le Quai d'Orsay juge *« inacceptable »* (5, du 12 au 15 et 20-21).

11. – Le projet de loi sur l'enseignement supérieur est adopté en conseil des ministres (8, du 12 au 15 et 30/VII, 2/VIII).

16. – L'Assemblée nationale adopte en première lecture le projet de loi sur les conditions d'entrée et de séjour des étrangers, par 286 voix (RPR et UDF) contre 244 (PS et PC) et 33 abstentions (FN). Depuis le 9, les députés ont participé à une réelle discussion sur ce texte qui, après avoir suscité de vives polémiques, avait été un peu adouci par la commission des lois (du 4 au 14, 18, 19 et 22).

16. – Le conseil des ministres adopte l'ordonnance sur l'emploi des jeunes, qui prévoit des exonérations de cotisations sociales pour les entreprises qui recrutent un salarié ou un stagiaire de seize à vingt-cinq ans (6-7, 17, 18 et 23).

17. – M. André Lajoinie, président du groupe communiste à l'Assemblée nationale, participant au droit de réponse télévisé à la déclaration de M. Chirac du 16, se présente sur TF 1 avec un bâillon pour protester contre les *« quatre-vingt-quinze malheureuses secondes »* attribuées au PCF (19, 24 et 26/VII, 5/VIII).

19. – Quatre « pompiers du ciel » sont tués dans l'accident d'un DC-6 de la Sécurité civile, qui s'écrase près du col du Perthus (Pyrénées-Orientales), alors que de nombreux incendies ravagent des milliers d'hectares de forêt, en particulier les 23 et 24, dans le pays niçois (9, 11, 13-14, 17, 18, 22, 23 et du 26 au 30/VII, 2 et 5/VIII).

21. – M. Chirac, au cours de sa première conférence de presse, estime qu'*« aucun gouvernement n'a été aussi rapidement pour faire des réformes essentielles »*. *« Avant la fin de l'année, la France aura un autre système de valeurs que celui sur lequel elle vivait précédemment »*, affirme-t-il (22 et 23).

23. – Les présidents de douze des vingt-cinq principales entreprises nationalisées sont changés en conseil des ministres. M. Mitterrand demande à M. Chirac de veiller au bon reclassement des présidents remplacés (17 et du 23 au 26/VII, 1/VIII).

23. – M. Jean Montpezat est nommé haut commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie par le conseil des ministres. Il succède à M. Fernand Wibaux (25 et 26/VII, 2/VIII).

23. – Le projet de loi sur le logement est adopté en première lecture par l'Assemblée nationale. Au cours du débat, commencé le 17, M. Pierre Méhaignerie a été confronté aux pressions ultra-libérales de la majorité (du 19 au 25 et 30).

24. – Le projet de loi sur la liberté de communication est adopté par le Sénat après un marathon d'un mois : tandis que socialistes et communistes utilisaient toutes les ressources du règlement pour ralentir les débats, les sénateurs de la majorité ont profondément modifié le texte gouvernemental (du 1 au 26).

25. – Mort de Hubert Dubedout, ancien député-maire de Grenoble (26 et 27-28).

27. – Greg Lemond est le premier Américain à remporter le Tour de France cycliste. Bernard Hinault, qui a contribué à la victoire de son coéquipier, est 2e (du 5 au 29).

28. – M. Hervé de Charette présente une réforme de la haute fonction publique et de l'Ecole nationale d'administration, tenant compte de la doctrine de la majorité qui tend à désengager l'Etat (29 et 30/VII, 1/VIII).

29. – Le Conseil constitutionnel annule deux dispositions essentielles de la loi modifiant le régime juridique de la presse écrite : il considère que la loi ne garantit pas le respect du pluralisme qu'elle est censée imposer et maintient donc en vigueur l'ordonnance de 1944 et la loi de 1984 (31/VII, 1, 2 et 5/VIII).

30. – Le Sénat achève en trois jours la discussion des quatre projets de loi sur la sécurité qui avaient été débattus du 24 juin au 3 juillet à l'Assemblée nationale. Quelques modifications ont été apportées aux textes de M. Albin Chalandon, sauf à celui concernant les contrôles et vérifications d'identité, qui, adopté définitivement sans être amendé, est aussitôt déféré devant le Conseil constitutionnel par des sénateurs socialistes (du 2 au 5, 26, 27-28 et 31/VII, 2/VIII).

30. – Une réduction du montant des aides à l'industrie est annoncée en conseil des ministres. Le Fonds industriel de modernisation, créé fin 1983, est supprimé (17 et 31/VII, 1/VIII).

31. – William Normand, un jeune homme de vingt-quatre ans qui avait emprunté un sens interdit à moto, est tué d'une balle dans le dos, à Fontenay-sous-Bois, par un gardien de la paix qui le soupçonnait d'être l'auteur de vols à l'arraché recherché depuis deux ans dans le Val-de-Marne (à partir du 2/VIII).

Privatisation et cohabitation

Le 2, M. François Mitterrand promulgue la loi d'habilitation économique et sociale autorisant le gouvernement à agir par ordonnances, en particulier pour la privatisation de soixante-cinq groupes industriels et financiers. La loi est publiée au *Journal officiel* du 3.

Le 14, M. Mitterrand annonce, sur TF 1, son refus de signer l'ordonnance sur les privatisations telle qu'elle sera soumise au conseil des ministres du 16. Justifiant son refus par la nécessité de préserver l'*« indépendance nationale »*, il affirme que *« c'est au Parlement de prendre ses responsabilités »*. Le soir même, M. Edouard Balladur estime, dans une déclaration écrite, que *« le souci exprimé par le président de la République a été totalement pris en compte »*.

Le 16, M. Jacques Chirac souligne, dans une allocution télévisée, que *« c'est la première fois »* qu'un président *« s'oppose à la volonté clairement exprimée par la majorité des Français »*. Cependant, il déclare ne pas vouloir *« engager une crise politique »*.

Le 23, le conseil des ministres approuve le projet de loi sur les privatisations, qui reprend le texte de l'ordonnance que M. Mitterrand a refusé de signer le 16. L'après-midi même, M. Chirac engage devant l'Assemblée nationale la responsabilité de son gouvernement sur ce projet, qui est considéré comme adopté, le 28, après le rejet d'une motion de censure déposée par les socialistes.

Le 30, les sénateurs adoptent une question préalable déposée par la majorité, qui équivaut au rejet du projet.

Le 31, la loi sur les privatisations est définitivement votée par l'Assemblée nationale puis par le Sénat, après quelques modifications adoptées en commission mixte paritaire (du 2 au 5, 9, 10, du 13 au 26 et du 30/VII au 2/VIII).

CULTURE

3. – Une exposition consacrée à *« la sculpture moderne »* rassemble deux cent cinquante œuvres de quatre-vingt-dix artistes au Centre Georges-Pompidou (19).

9. – Création en France du *Corsaire* de Verdi aux arènes de Nîmes (13-14).

11. – Ouverture du 40e Festival d'Avignon avec *la Tempête*, de Shakespeare, mis en scène par Alfredo Arias, dans la cour d'honneur, et *Don Carlos*, de Schiller, mis en scène par Michelle Marquais, au cloître des Carmes (4 et à partir du 12).

12. – Grace Bumbry et Léonie Rysaneck sont acclamées dans *Tannhaüser*, de Wagner, au Théâtre antique d'Orange (15).

14. – Mort de Raymond Loewy, l'inventeur de l'esthétique industrielle (16).

15. – *Tancrède*, d'André Campra, opéra français de 1702 quasi inconnu, est donné au Festival d'Aix-en-Provence, après *Don Giovanni*, et *Idoménée*, de Mozart (6-7, 11, 17 et 27-28).

16. – Mort de Claire Motte, danseuse étoile de l'Opéra de Paris de 1960 à 1979 (18).

17. – M. François Léotard décide de suspendre les travaux de l'Opéra de la Bastille en attendant qu'une décision définitive soit prise sur ce projet qui suscite des déclarations contradictoires de MM. Chirac et Léotard (4, 10, 11, 13-14, 18, 22, 23, 24 et 29).

17. – Mort du duc de Castries, historien, membre de l'Académie française (19).

24. – Mort de l'architecte Fernand Pouillon (26 et 27-28).

25. – Mort de Vincente Minnelli, cinéaste américain (27-28).

29. – Le gouvernement confirme le programme de télévision directe par satellite : l'avis de M. Chirac l'a emporté après des déclarations hostiles au lancement de TDF-1 de MM. Léotard et Longuet (12, 16, 22, 24, 26, 27-28 et 31).

29. – Mort de David Cooper, l'un des fondateurs de l'antipsychiatrie (31).

31. – Le Festival de Radio-France et de Montpellier propose l'audition intégrale, en concerts publics, de la musique de piano de Franz Liszt, cent ans, jour pour jour après la mort du compositeur (13-14, 25 et 29/VII, 2/VIII).

REPÈRES

Agriculture

Un Américain sur quarante-cinq vit de la terre

La population agricole aux Etats-Unis s'est réduite de 11,5 % entre 1980 et 1985, tombant à 5,36 millions, et cette tendance va s'accélérer avec la *crise financière de l'agriculture*. Selon une étude du département de l'agriculture, en 1985, environ *un* Américain sur quarante-cinq vivait dans une exploitation agricole contre un sur sept en 1950 et un sur quatre en 1930.

Les Etats du sud des Etats-Unis ont accusé la plus forte *perte* de leurs agriculteurs. Plus d'une famille *d'exploitants sur* cinq est partie. Les agriculteurs dans les grands Etats agricoles du Centre-Ouest ont été nettement moins nombreux à partir, puisque seulemnt 4,6 % d'entre eux ont quitté leur *exploitation* entre 1980 et 1985.

Balance des paiements

Excédent de 1,2 milliard de deutschemarks en RFA

La balance des paiements ouest-allemande s'est soldée en juin par un excédent de 1,2 milliard de deutschemarks (environ 3,8 milliards de francs) contre *un déficit* de 6,1 milliards en mai, annonce la Bundesbank. Ce résultat a été obtenu en dépit d'une contraction à 4,2 milliards de deutschemarks de l'excédent de la balance des comptes courants contre 6 milliards en mai. En fait, il reflète une très forte réduction du *déficit de* la balance des capitaux ramené à 3,2 milliards de deutschemarks contre 13,4 milliards en *mai*, elle-même due pour l'essentiel au *ralentissement des sorties nettes* de capitaux à court terme (3,1 milliards de deutschemarks contre 11,3 milliards en mai).

Les experts attribuent ce dernier phénomène à la disparition de l'*« effet réévaluation »* du mark au sein du système monétaire européen. *En effet,* l'appréciation de la *monnaie* ouest-allemande avait attiré les capitaux à court terme *placés* en RFA vers *des places* servant des taux d'intérêt plus élevés. Pour les six premiers mois de 1986, le déficit de la balance des paiements allemands représente désormais 5,9 *milliards* de deutschemarks contre 6,7 milliards *un an auparavant.*

Construction mécanique

300 milliards de francs d'exportations ouest-allemandes en 1985

Les entreprises ouest-allemandes de construction mécanique ont vu leurs exportations croître de 15,7 % en 1985, à 93,5 milliards de deutschemarks (300 milliards de francs), selon le bilan de la fédération patronale. La RFA détiendrait ainsi 19,4 % du marché mondial, derrière *les Etats-Unis (23 %) et le Japon* (16,6 %), qui a connu la plus forte croissance depuis dix ans.

Les trois quarts des ventes à l'étranger s'effectuent dans les pays développés : les Etats-Unis en absorbent *10,9 %, et la France 10,2 %. La* production totale de *ce* secteur, qui emploie un million de personnes en RFA, a *été* de 142,2 milliards de deutschemarks.

Selon une étude de l'OCDE

Retour à la case 1970 pour les flux d'aide au tiers-monde

Régulièrement, le Mexique ou le Brésil, les Philippines ou le Nigéria, vedettes involontaires de la dette du tiers-monde, viennent rappeler la vulnérabilité du système financier international et souligner les déséquilibres *économiques mondiaux*. Mais, au-delà des problèmes propres à chaque pays endetté, de grandes évolutions se dessinent, qu'un rapport de l'OCDE, sous le titre *Financement et dette extérieure des pays en développement*, met en lumière cette année.

D'entrée, les experts de l'OCDE annoncent la couleur. En dépit d'une certaine consolidation de la situation financière des pays en développement, les motifs de satisfaction sont *« bien peu nombreux »* et les problèmes de la dette, qui ont culminé lors de la crise déclenchée en 1982 par le cas mexicain, ne sont pas près de disparaître de l'histoire économique de la planète.

Mais, plus que la prise de conscience, devenue générale, de la nécessité d'adopter une gestion efficace, voire de trouver dans les raisons mêmes de l'endettement une source de *« renouveau national »*, plus encore que le soulagement tiré de l'impression que le recul des flux privés et des crédits à l'exportation, persistant depuis 1980-1981, semble enrayé et pourrait faire place à une *modeste hausse* cette *année et* l'an prochain, deux phénomènes dominent cette étude.

Le premier donnera sans doute lieu à polémique. Forts du recul du temps, les spécialistes du château de la Muette, comparant la structure *des flux de ressources financières* reçus par le tiers-monde depuis vingt-cinq ans, concluent que *la* forte montée en puissance des flux privés (investissements directs, prêts bancaires, obligations) de la fin des années 70 n'aura été qu'une *« bulle financière »* liée à des conditions exceptionnelles dans une poignée de pays.

La chute des excédents pétroliers des pays exportateurs d'or noir et *l'éclatement de la crise de la dette* ont apparemment remis les compteurs *à zéro. L'apport bancaire*, l'aide bilatérale des pays industriels comme celle des pays de l'OPEP retrouvent pratiquement leurs poids respectifs d'il y a quinze ans *(voir tableau)*. Sans contester les chiffres, d'autres experts n'y voient pas une « bulle » sans lendemain et soulignent que la communauté internationale prend aujourd'hui une conscience accrue de la nécessité d'augmenter les crédits tant privés que publics vers le tiers-monde.

Si *limitée soit-elle dans le temps*, cette évolution, en alourdissant les charges des pays *débiteurs* à un moment où les taux d'intérêt flambaient, a coûté cher aux pays endettés comme à l'économie mondiale. En dépit de la détente, sensible ces derniers mois, du loyer de l'argent, le service de la dette demeure beaucoup plus élevé qu'avant l'éclatement de la crise du début des années 80. La stagnation, voire le déclin des recettes à l'exportation de *nombre de pays* dépendant essentiellement de la vente de matières premières, y a notablement contribué.

Condamnés...

Ce dernier phénomène constitue, de l'avis des auteurs de l'étude, un sérieux sujet d'inquiétude. Contraints de rembourser plus qu'ils *ne reçoivent en nouveaux capitaux*, les pays débiteurs sont condamnés à accroître leurs excédents commerciaux. Le constat n'est pas nouveau, mais l'OCDE l'illustre en prenant l'exemple des quinze pays du plan Baker (1) : pour ce groupe, les échéances annuelles, qui représentaient 12 milliards de dollars en *1978, atteignent aujourd'hui 40 milliards*. Leur excédent commercial risque de ne guère dépasser 30 milliards cette année, comme en 1987.

La contrepartie de cet état de fait dépasse de loin le problème des seuls endettés, puisqu'il exigerait de la part du monde industriel un effort pour supporter le poids de ce rééquilibrage. Qui est prêt à le fournir ? A *court terme, les auteurs de l'étude* voient mal les Etats-Unis, eux-*mêmes empêtrés dans un déficit* commercial préoccupant, faire l'essentiel du chemin. Restent les *« autres grands pays de l'OCDE »* parmi lesquels chacun reconnaîtra les traditionnels habitués des surplus, le Japon et la RFA en tête.

Les experts du château de la Muette ne se font guère d'illusion sur la réponse, pourtant indispensable des pays les plus riches de la planète. *En termes choisis, ils s'inquiètent* à juste titre de la persistance des pressions *protectionnistes. Les* nations endettées ont pourtant toute raison d'attendre un soutien sous forme d'aide accrue, mais aussi d'ouverture des frontières à leurs produits.

Leurs politiques d'ajustement ont souvent été redoutables par leurs effets déflationnistes, et la fuite des capitaux, qui leur est souvent amèrement reprochée par leurs créanciers, s'est fortement ralentie. Après avoir *culminé aux alentours de 30 milliards* de dollars en 1982, ces hémorragies ont *été ramenées à quelque* 10 milliards en 1985-1986.

FRANÇOISE CROUIGNEAU.

(1) Argentine, Brésil, Chili, Mexique, Venezuela, Nigéria, Philippines pour les grands débiteurs ; Bolivie, Colombie, Equateur, Pérou, Uruguay, Côte-d'Ivoire, Maroc, Yougoslavie. Il s'agit, pour le secrétaire américain au Trésor, M. James Baker, d'accorder à ces pays une augmentation des crédits publics et privés internationaux contre l'assurance d'une meilleure gestion. L'objectif est d'apporter aux pays endettés les moyens de rembourser leurs échéances tout en retrouvant la voie de la croissance.

L'effet dollar

Libellée en dollars, l'augmentation de la dette globale du tiers-monde semble s'accélérer. Sa progression nominale est ainsi passée de 34 milliards de dollars *en 1984 à 88 milliards en 1985*, portant l'encours total à 991 *milliards. Des chiffres* trompeurs. Seuls 33 milliards de nouveaux emprunts ont été contractés l'an dernier, les 55 milliards restants étant dû à l'évolution des taux de change et surtout à celle du dollar, qui intervient pour près de 60 % dans l'endettement à long terme *des pays en développement.*

Un phénomène dont l'ampleur a poussé les experts de l'OCDE à tenter d'en évaluer les incidences. Durant la période d'*appréciation* du billet vert, de la fin de 1980 au début de 1985, *les flux de capitaux* libellés en d'autres monnaies ont paru s'amenuiser, et la valeur en dollars de la dette a été sous-estimée.

Une sous-estimation que *l'OCDE évalue pour l'endettement* à long terme à 6 % en 1981, 4 % en 1982, 3 % en 1983 et 5 % en 1984. A titre d'illustration, cet endettement, *chiffré à 691 milliards de dollars* fin 1984, aurait été inférieur de 15 % s'il avait été calculé aux taux de change en vigueur quatre ans plus tôt.

Cette distorsion n'a été que partiellement neutralisée par la dépréciation du dollar à compter de mars 1985, mais devrait se faire sentir plus fortement sur les *résultats* de 1986. Pour l'année passée, la surestimation de la dette à long terme est malgré tout évaluée à 6 % par les experts du château de la Muette.

F. Cr.

Répartition des ressources financières octroyées aux pays en développement *(en pourcentage)*

	1960-61	1970	1975	1980	1985
Financement public au développement	59	46	45	35	60
dont :					
Aide bilatérale CAD (1)	48	28	14	14	28
Aide bilatérale OPEP	–	2	10	7	3
Aide multilatérale	2	5	7	6	9
Apports multilatéraux à des conditions non libérales	2	3	4	4	11
Crédits à l'exportation	14	13	10	13	4
Flux privés	27	41	45	51	36
dont :					
Investissement direct	19	18	20	9	10
Secteur bancaire	6	15	21	38	16
Obligations	–	2	1	1	5

Note : Les chiffres ayant été arrondis, les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme de leurs éléments.

(1) Comité d'aide au développement réunissant les principaux pourvoyeurs d'aide parmi les pays de l'OCDE.

SOCIAL

Aux chantiers navals de La Seyne

Les syndicats réagissent avec prudence au « plan Genoyer »

MARSEILLE
de notre correspondant régional

L'annonce faite, vendredi 8 août, par un industriel marseillais, M. Maurice Genoyer, PDG de la société Phocéenne de métallurgie, de sa candidature à la reprise des chantiers navals de La Seyne-sur-Mer, *l'un des trois établissements* de la Normed *(nos dernières éditions du 9 août)*, a été accueillie avec *« intérêt »*, mais prudence par les *organisations syndicales.*

Au nom de l'intersyndicale (CGT, CFDT, FO, CGC), M. Raymond Dimo (CGT) a estimé que les propositions rendues publiques par M. Genoyer *« manquaient de clarté. Nous ne pourrons nous prononcer,* a-t-il déclaré, *que lorsque nous aurons en main un plan industriel, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Nous enregistrons, certes, comme un fait important, l'éventualité d'une reprise partielle des activités, mais nous constatons que plus de la moitié des effectifs des chantiers seraient condamnés à disparaître, ce que nous ne pouvons pas accepter. Nous sommes prêts, cependant, à négocier sur la base du maintien du potentiel industriel du site. Dans la situation actuelle, rien ne doit être négligé et tout doit être regardé de très près. »*

Pour sa part, M. Joël Brès, secrétaire de la section du PC de La Seyne, considère qu'*« il n'y a aucun élément nouveau quant à la volonté du gouvernement concernant l'avenir des chantiers navals »*. Il accuse le maire (PR) de La Seyne, M. Charles Scaglia, d'*« apporter son soutien inconditionnel au transfert à l'industrie privée des fabrications militaires qui sont normalement dévolues aux arsenaux d'Etat »*.

Au cours de la conférence de presse qu'il a tenue avec le maire de La Seyne *en présence* des députés (PR) Maurice Arreckx et Arthur Paecht, respectivement président et vice-président délégué aux affaires économiques du conseil général du Var, M. Genoyer a indiqué qu'il envisageait de créer une nouvelle société reprenant, pour le franc symbolique, les installations des chantiers. Cette société poursuivrait les contrats en cours de sous-ensembles de bateaux militaires avec la marine nationale et engagerait une opération de reconversion des activités de construction navale civile dans les domaines de la mécanosoudure, de la chaudronnerie et de la transmission des fluides (en particulier l'hydraulique).

Selon le PDG de la Phocéenne de métallurgie (1), *elle pourrait* réaliser un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 350 millions de francs avec un effectif de *« quelques centaines de salariés » (on cite,* dans l'entourage de l'industriel, le chiffre de sept cents salariés, soit environ 32 % des effectifs actuels des chantiers). M. Genoyer apporterait un capital de l'ordre de 30 millions de francs formé par des prêts participatifs *et qui serait ouvert*, à hauteur de 25 %, au personnel de l'entreprise. Il a précisé qu'il ne sollicitait aucune aide exceptionnelle de l'Etat en dehors des primes normales d'aménagement du territoire (PAT) et de celles en vigueur dans les pôles de conversion.

M. Genoyer a toutefois convenu que le montage financier de l'opération restait *« entièrement à faire »* et qu'il n'avait soumis à l'administrateur judiciaire de la Normed que *« la base d'un plan industriel »*. L'industriel marseillais a, en fait, laissé une grande impression de flou, même si on peut lui accorder que plusieurs éléments importants de la négociation (achèvement de la construction d'un pétrolier ravitailleur d'escadre et volume des commandes de la marine nationale) dépendent de décisons gouvernementales dont il est tributaire.

GUY PORTE.

(1) Nous avons *indiqué* sur la foi des renseignements publiés par M. Genoyer, dans de nombreux placards publicitaires, que le chiffre d'affaires du groupe de la Phocéenne de métallurgie était de l'ordre de 800 millions de francs. Il n'a été, en réalité, que de 650 millions de francs en 1985, dont 65 % réalisés à l'étranger. La société mère *et les* quatre autres entreprises du groupe emploient environ 700 salariés.

Les sanctions chez Renault

La CGT manifeste et la direction porte plainte

La direction de la régie Renault a annoncé, le vendredi 8 août, qu'elle portait plainte contre X avec constitution de partie civile pour destruc*tions, dégradations, dommages*, vols avec effraction, *« à la suite d'incidents extrêmement graves à l'intérieur des locaux de Renault les 25, 28, 31 juillet et 1er août »*. Le communiqué de la direction ajoute que *« personnellement, des salariés de l'entreprise portent également plainte contre X pour vol, injures et coups »*. Confirmant, mais sans précision, qu'une *« procédure de sanctions disciplinaires interne est en cours »*, la direction souligne que les incidents survenus le 30 juillet lors d'une manifestation près de la sous-préfecture de Boulogne ne sont pas visés.

De son côté la CGT a rassemblé un millier de manifestants (trois mille selon les organisateurs), le vendredi 8 août, à Boulogne-Billancourt, pour protester contre la procédure de sanctions engagées par la direction de la régie Renault contre douze de ses militants. Les manifestants étaient pour l'essentiel des militants CGT de la région parisienne, la plupart des salariés de Renault-Billancourt étant en vacances. MM. François Duteil, Gérard Alezard *et* Mme Jacqueline Léonard, secrétaires de la CGT, et M. Philippe Herzog, membre du bureau politique du PCF, étaient présents, ainsi que de nombreux élus communistes des Hauts-de-Seine.

Avant le défilé dans Boulogne suivi d'une dispersion sans incidents devant l'entrée principale de l'usine, M. Jean-Louis Fournier, secrétaire général du syndicat CGT de Renault, a assuré que *« la CGT a placé l'usine sous surveillance pour empêcher tout mauvais coup ». « Nous allons organiser,* a-t-il ajouté, *dans les prochains jours d'autres initiatives sous des formes diverses pour faire parler de nos luttes. (...) Tous les travailleurs, militants protégés ou pas, peuvent compter sur la CGT pour retrouver leur poste de travail à la rentrée. »*

La CGT veut développer la syndicalisation des employés

La CGT va lancer une initiative interprofessionnelle en décembre prochain en direction des employés pour les inciter à se syndiquer, a annoncé récemment devant la presse Mme Lydia Brovelli, secrétaire de la CGT. Dans le cadre de l'opération de *« renforcement »* de la CGT lancée en mars dernier, la CGT s'est fixée le triple objectif de *« consolider ce que nous avons, reconquérir ce que nous avons perdu et conquérir ce que nous n'avons pas »*. Les employés – au nombre de 6 247 000, dont 72 % de femmes d'après le dernier recensement de 1982 – font partie de cette dernière catégorie.

La CGT a décidé de créer une *structure « employés-liaison »* dont l'activité est conçue *« comme un travail permanent de liaison, de coordination entre plusieurs secteurs confédéraux (l'organisation, la propagande, la politique revendicative, etc.), les fédérations qui toutes à des degrés divers sont concernées et l'interprofessionnel »*. Mme Brovelli, qui met en avant l'hétérogénéité de la catégorie d'employés, souhaite que *« se mettent en place des sections syndicales spécifiques d'employés »*.

Plus de 350 000 jeunes en formation en alternance selon le CNPF

Depuis la mise en œuvre réelle du dispositif de formation en alternance, en mars 1985, 352 912 jeunes de seize à vingt-cinq ans ont été accueillis dans les entreprises, selon un bilan que vient d'établir le CNPF.

Sur ce total cumulé, les stages d'initiation à la vie professionnelle (SIVP), d'une durée de trois à six mois, *arrivent toujours en tête avec* 192 641 jeunes.

Les trois formules de formation en alternance, désormais soutenues par les exonérations de charges *sociales du plan* gouvernemental pour l'emploi des jeunes, paraissent devoir prendre de l'ampleur, si l'on en juge par les effets des premières mesures réellement appliquées à compter du 1er mai, à titre rétroactif, pour les stages SIVP. Du 1er mai au 30 juin, selon *le CNPF*, 75 246 entrées en stage ont été recensées et le rythme s'accélérerait.

Cette évolution, si elle est confirmée, serait toutefois moins spectaculaire, selon les statistiques du ministère des affaires sociales. En juin, on comptabilisait 27 000 stagiaires nouveaux en un mois et 168 246 depuis juillet 1985.

En Italie

Les avoirs de banques libyennes sont mis sous séquestre

ROME
de notre correspondant

Du temps même de sa splendeur, la Libye était mauvais payeur. La chute des prix du pétrole, dont elle tire la quasi-totalité de ses recettes, n'a *évidemment pas amélioré* les choses et l'Italie, principal partenaire commercial de la Jamahirya (malgré un net ralentissement des échanges au premier semestre), en est la première victime.

Tripoli doit l'équivalent de 5 milliards de francs à Rome. Un accord avait été conclu en 1984 entre les *deux gouvernements permettant* à la Libye de payer en nature – c'est-à-dire en pétrole – une partie de sa dette. Toutefois, nombre de créances de petites et moyennes entreprises ne sont pas couvertes par cet arrangement.

Lassé par près de cinq années d'attente et aussi poussé par la *nécessité (il est au bord du dépôt de* bilan), le patron de deux entreprises lombardes ayant vendu des camions-grues, des bulldozers et autres engins de travaux publics à la Libye, M. Sergio Buzzi, a donc décidé de se tourner vers la justice italienne pour *récupérer* ses quelque 30 millions de francs de créances, intérêts et principal. *Le mois dernier,* les deux tribunaux auxquels il s'était adressé en fonction de la localisation de ses entreprises – Plaisance et Milan – lui ont fait droit : ils ont ordonné la *mise sous séquestre des biens mobiliers* (avoirs en compte, titres de crédit, etc.), d'une demi-douzaine de banques publiques libyennes, placés en dépôt auprès d'autant de banques *péninsulaires.*

Il s'agit là d'une simple *« prise de gage »* en attendant le procès qui doit se plaider en mai prochain. L'affaire est cependant susceptible de s'amplifier, dans la mesure où une vingtaine d'entreprises, elles aussi en attente de remboursement de la part de Tripoli, ont décidé de *s'associer* pour tenter de *récupérer* leurs mises, soit environ un milliard *de francs. Jusqu'à présent, les industriels* lésés se sont contentés de faire pression sur les pouvoirs publics italiens afin que ceux-ci diligentent quelques actions. L'attitude compréhensive des juges lombards vis-à-vis de leur confrère Buzzi pourrait naturellement les pousser à se tourner à leur tour vers les tribunaux de la Péninsule.

La première question qui s'est posée est de savoir si les actions de la Fiat possédées depuis 1976 par la *Libye étaient concernées par le* séquestre. Bien que les quelque 15 % du capital de l'entreprise turinoise ne soient pas le seul avoir des Libyens en Italie (1), ils en constituent ce que l'on appelle ici *« la fleur à la boutonnière »* et à ce titre, leur destinée est suivie à la loupe. Mais la Fiat a formellement démenti toute implication de la « part libyenne » dans la récente décision *judiciaire. Quant au colonel* Khadafi, il a menacé d'exclure l'Italie de toute participation aux adjudications publiques libyennes à venir.

JEAN-PIERRE CLERC.

(1) Au début de cette année, la Libye a acquis 70 % des actions d'une compagnie de pétrole, la Tamoil.

Economie

Publicité = titiller

To tease, verbe anglais, *« effeuiller, effilocher »*. Dans le jargon publicitaire anglo-saxon, le *teasing* s'applique aux réclames «à suspense», sous forme de messages énigmatiques, d'information à épisodes, de jeux de mots. Il s'agit d'appâter le client éventuel (*to tease* veut dire aussi « taquiner, titiller »...) en captant son attention, son imagination, puis son appétit de consommation. Assez courante dans les bandes-annonces, qui doivent allécher sans révéler, cette publicité «strip-tease» s'installe sur nos murs.

Ce n'est pas nouveau – déjà nos grands-parents découvraient progressivement, entre deux stations de métro, les délices DUBO DUBON DUBONNET, – mais il faut faire mieux. On se souvient de Myriam, qui a tenu les estivants en haleine, l'espace d'un été, par sa promesse (tenue d'ailleurs) : *« Demain, j'enlève le bas. »*

Cette année, on a frappé encore plus fort. L'armée de panneaux publicitaires, victimes de la morte saison, sont envahis, depuis quelques jours, de messages « style *Libé* » : d'une petite brune *« aimant les contacts à plusieurs »*, d'une blonde ayant *« besoin de rapports rapides et fréquents »*, d'un moustachu qui *« contacterait réseau spécialisé »*...

Jouant habilement sur les fantasmes des Français en vacances, l'agence Young et Rubicam a imaginé pour son client Rank Xerox une campagne en faveur de la... bureautique. Objectif doublement atteint : titiller le client et faire parler de soi dans les médias. De la *pub* pour la pub !

ALAIN WOODROW.

ENTREPRISES

« Cœur croisé » change de propriétaire

Le conglomérat Beatrice poursuit ses désinvestissements. Il a décidé de revendre sa filiale Playtex, fabricant de lingerie rendu célèbre par ses soutien-gorge (modèle « Cœur croisé ») pour 1,25 milliard de dollars (8,4 milliards de francs) à un groupe d'investisseurs conduit par la direction de cette entreprise. Ce groupe s'est, de son côté, déjà entendu avec Revlon en vue de lui revendre les activités cosmétiques de Playtex (Max Factor, Almay and Alston-pour environ 375 millions de dollars (2,51 milliards de francs).

Beatrice avait déjà revendu sa chimie en décembre 1985 pour 750 millions de dollars au groupe britannique ICI, puis en mai dernier sa filiale AVIS (location de véhicules) à Wesray Capital corp. (prix confidentiel), enfin, en juillet ses intérêts dans l'embouteillage à Coca-Cola pour 1 milliard de dollars.

Par cette série de liquidation les nouveaux propriétaires de Beatrice, le groupe new-yorkais Kohlberg Kravis Roberts vise à réduire le montant de la dette contractée en novembre 1985 pour prendre le contrôle de Beatrice (*le Monde* du 19 novembre 1985). Ce groupe avait en effet acquis Beatrice selon une opération, dite de *« leverage buyout »*, qui consiste à emprunter l'argent nécessaire au rachat d'une firme en le garantissant sur les actifs de celle-ci.

La CSEE termine son désengagement de l'Entreprise électrique

Spie-Trindel, filiale de Spie-Batignolles, vient d'acquérir la Compagnie d'entreprises électriques (CEE), filiale de la Compagnie de signaux et d'entreprises électriques (CSEE). CEE, spécialisée dans l'installation des équipements électriques, réalise un chiffre d'affaires d'environ 350 millions de francs. Cette société était née de la filialisation fin 1985 de la Division Entreprises électriques de la CSEE, détenue à 70 % par la CSEE et à 30 % par Bouygues. La Compagnie de signaux, qui avait déjà cédé à Bouygues en décembre 1985 sa filiale Compagnie des réseaux électriques (CRE), finit ainsi de se désengager de ses activités Entreprises électriques. La société, qui vient de changer de PDG, devrait prochainement filialiser sa division ensembles et ingénierie (260 millions de francs français de chiffre d'affaires), dont elle cédera une minorité du capital à GTM-Entrepose. Ainsi recentrée sur les activités industrielles et les techniques de pointe dans les domaines des transports, de la défense et de la communication, la CSEE (2,4 milliards de francs français de chiffre d'affaires en 1985) prévoit un retour à l'équilibre en 1986 après une perte de 39,6 millions de francs français l'an dernier.

Matsushita va créer une usine de machines à écrire au Pays de Galles

Le géant japonais de l'industrie électrique et électronique Matsushita a annoncé l'installation prochaine d'une usine de machines à écrire et d'imprimantes au Pays de Galles. L'usine doit commencer à produire des machines à écrire en mars prochain avec un effectif de cent salariés au départ, qui sera porté à trois cents en trois ans. Matsushita envisage d'exporter vers 1990 sur les marchés européens une grande partie de la production, dont la valeur devrait s'élever à 40 millions de livres par an au total. Le groupe japonais possède déjà une usine de télévision au Pays de Galles, employant huit cents personnes à Cardiff.

FAITS ET CHIFFRES

● **L'annulation de la revalorisation des pensions de janvier 1985 n'aura pas de conséquences pour les assurés.** – A la suite de l'annulation par le Conseil d'Etat d'un arrêté ministériel sur la revalorisation au 1er janvier 1985 des pensions d'invalidité et vieillesse et des rentes d'accidents du travail (*le Monde* du 1er août), le secrétariat d'Etat à la Sécurité sociale indique qu'il n'y aura pas de conséquences pratiques pour les assurés. Le Conseil d'État a considéré que le décret du 29 décembre 1982, sur lequel se fondait le ministère, *« s'il a déterminé les modalités du calcul annuel du taux provisionnel de la revalorisation ou de la majoration de ces divers avantages, a abrogé, sans les remplacer par des dispositions prévoyant un nouveau mode de calcul, les dispositions du décret du 29 décembre 1973 qui précisaient la définition du salaire annuel moyen des assurés sociaux »*.

Le Conseil d'Etat a observé qu'aucun décret n'avait mis fin à cette *« carence »* avant l'arrêté attaqué par la Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés. Les pouvoirs publics vont donc préparer un nouveau décret, voire une nouvelle loi, pour mettre fin à ce vide juridique sans que cela change quoi que ce soit rétroactivement à la revalorisation de 0,6 % du 1er janvier 1985.

● **Précision.** – Un « mastic » a fait disparaître les crédits dont dispose le Fonds de calamités agricoles dans l'article sur la sécheresse (*le Monde* du 9 août). Il fallait lire : *« L'indemnisation au titre de 1986, elle aussi, s'appuiera sur ce fonds qui reçoit, chaque année, plus de un milliard de francs provenant pour moitié de l'Etat et pour moitié... »*.

● **Mise en garde de M. Bornard (CFTC) contre « un marché de dupes pour l'emploi ».** – A la suite de l'interview de M. Séguin, ministre des affaires sociales, dans nos colonnes (*le Monde* du 8 août), M. Jean Bornard, président de la CFTC, s'est *« félicité de l'assurance donnée qu'il n'est pas question de remettre en cause le SMIC pour les jeunes »*. Mais, a-t-il ajouté, *« la CFTC reste inquiète, car le ministre paraît minimiser l'effet du taux de croissance sur l'emploi, alors qu'aucune mesure sociale n'aura de véritable effet si l'activité ne redémarre pas ; et le développement des emplois précaires ne peut qu'accroître les sentiments d'instabilité et d'insécurité. Il n'est pas question de laisser échapper toutes les occasions de travail, même partiel, mais leur développement excessif au détriment des emplois normaux serait un marché de dupes pour l'emploi »*.

● **Médicaments : liberté totale des prix à terme sous condition.** – Mme Michèle Barzach, ministre délégué à la santé et à la famille, a indiqué que le gouvernement réalisera son objectif de libération totale des prix des médicaments remboursés *« sur une période de trois à cinq ans pour autant que l'on parvienne à une maîtrise des volumes de la consommation pharmaceutique »*.

Dans une interview au *Nouvel Economiste* (daté du 8 août), le ministre ajoute que *« les prix sont en France de 30 à 50 % inférieurs à ceux des autres pays »*. Selon elle, *« le blocage des prix a créé une spirale perverse et rendu la recherche stérile »*. *« Pour l'avenir*, ajoute-t-elle, *nous pensons pouvoir nous inspirer de l'expérience allemande, c'est-à-dire adapter un système fondé sur la liberté et l'auto contrôle. »*

Revue des valeurs

BOURSE DE PARIS

Semaine du 4 au 8 août 1986

Une attente vigilante

RAREMENT la tendance boursière aura été aussi lente à se dessiner. Déserté à la suite d'une nouvelle vague de départs en vacances, le marché a paru, cette semaine, manquer de mordant, faute de combattants. A la clameur de la hausse, qui, jusqu'au printemps, accompagnait la plupart des séances, a succédé le silence de l'accalmie. *« La Bourse est désœuvrée »*, confient les observateurs, et c'est à peine si les quelques cris s'échappant du palais Brongniart, à l'heure des cotations, attirent l'attention des passants de la Rue Vivienne.

Il faut dire que la corbeille a éprouvé des difficultés à trouver ses marques. Après une avancée infime lundi (0,06 %), le tableau lumineux se figeait mardi en clôture sur un 0,00 %, symptôme de l'indécision ambiante. La hausse, qualifiée la semaine dernière dans ces colonnes de « timide », s'est défilée, pour ne réapparaître que vendredi (1,2 %). Entre-temps, mercredi et jeudi, l'indicateur instantané a reculé coup sur coup de 0,88 % et 0,86 %. Deux baisses jumelles qui pesaient dans le score final hebdomadaire, en recul de 0,45 %. L'indice CAC terminait à 378,1 (contre 378,9 le 1er août).

Si le marché a contre lui de traverser les semaines traditionnellement les plus creuses de l'année, le mouvement de fond, qui l'avait porté, en juin, vers des sommets-records, n'a pas pour autant complètement disparu. Quelque peu léthargique, la communauté financière garde néanmoins un œil ouvert et reste vigilante, à l'affût des bonnes affaires qui ne manquent pas de se présenter. Témoin de cette attention, le volume d'affaires, qui s'est réduit autour de 800 millions de francs sur le marché à règlement mensuel et qui reste trois fois supérieur à celui de l'an passé à la même époque. La reprise enregistrée en fin de parcours, vendredi, est venue étayer ce jugement d'un observateur averti de la place, confiant que Paris restait *« le marché le plus attrayant du monde »*. Selon l'analyste de la société Paluel Marmont Finance, M. Rainsy Sam, Paris est de surcroît la place la moins chère, comparée à New-York, Tokyo, Londres et Düsseldorf. Cette constatation s'appuie sur l'indication fournie par le DR (délai de recouvrement), défini comme *« le délai nécessaire en années pour égaliser le cours d'une action avec la somme des bénéfices futurs actualisés »*. Ce critère d'évaluation fait intervenir la classique PER (*price earning ratio* ou rapport cours/bénéfice), mais aussi le taux de croissance des bénéfices et le taux d'intérêt sur le marché obligataire.

Les opérateurs présents cette semaine sous les lambris ont semblé attacher peu d'importance à cette réalité. Beaucoup ont préféré rester sur leurs positions, procéder à des ajustements de portefeuille et adopter un « profil bas », en attendant le retour de leurs « patrons »...

Malgré la langueur de la tendance, quelques événements d'importance ont cependant fourni à chaque séance des motifs de réflexion. Les prévisions de l'INSEE sur l'investissement industriel, qui devrait croître de 2% en volume et de 6% en valeur cette année, ont permis à la Bourse de commencer la semaine sur un bon pied. L'accord arraché à Genève par l'OPEP visant à contrôler de nouveau – mais temporairement – sa production a donné un coup de fouet aux « pétrolières » (Elf, Total), qui devaient s'effriter par la suite, tandis que les valeurs de raffinage accusaient le coup. C'est probablement la crainte diffuse de voir le prix du baril remonter brutalement qui a ensuite conduit les investisseurs à vendre. La fragilité de l'entente entre les pays producteurs de l'OPEP n'a pas tardé à réapparaître, et les inquiétudes se sont finalement dissipées.

Au chapitre des préparatifs aux privatisations, le marché a suivi avec attention la vente par Chargeurs SA de sa filiale Chargeurs réunis (transport maritime) à la Compagnie générale maritime, pour 1 F symbolique. Près des piliers, d'aucuns estimaient que la transaction avait été « initiée » par les pouvoirs publics, en tant qu'actionnaires de la CGM. Curieuse façon de pratiquer le libéralisme en intégrant au patrimoine national une société supplémentaire, lourdement déficitaire de surcroît. De son côté, Chargeurs SA (et son président, M. Seydoux) ne s'en porte que mieux. Après l'annonce de la vente d'une autre filiale, SEPPIC (chimie des spécialités) à L'Air liquide, le titre s'est nettement raffermi (1 411 F, + 5,3 % vendredi), faisant en outre l'objet du plus fort volume de transactions hebdomadaires, devant Peugeot. Ce dernier a terminé sur les chapeaux de roue, à 1 028 F par action, dopé par son accession au rang de premier producteur et exportateur français d'automobiles.

Le programme d'incitation à la vente adopté par la firme de Sochaux pour ses ventes aux Etats-Unis (abaissement des taux de crédit, entretien gratuit sur deux ans, rabais de 500 dollars) a renforcé le bon sentiment des opérateurs – des étrangers en particulier – vis-à-vis du titre. Les valeurs « sûres » de la cote, comme Michelin, Thomson-CSF, Navigation mixte ou la Compagnie du Midi, ont été entourées de mille attentions, bénéficiant de gros volumes de transactions. Un tassement alourdissait en revanche les titres du bâtiment comme Dumez (– 2,6 %), alors que Générale de fonderie faisait du yo-yo : réservée à la hausse deux jours de suite, l'action passait ensuite sans transition du plus haut au plus bas.

Autant de péripéties qui faisaient dire à certains que, cette année, la corbeille ne s'accorde pas de véritable relâche. Vendredi, à l'affiche de la dernière séance, la Bourse s'offrait même une reprise...

ÉRIC FOTTORINO.

La Chine s'éveille aux marchés financiers

Evénement inédit depuis la fondation de la République populaire de Chine, la première Bourse des valeurs a ouvert ses portes le 5 août, dans l'empire du Milieu, au cœur de la ville industrielle de Shenyang (Nord-Est) (*le Monde* du 6 août).

Shenyang (6,5 millions d'habitants), choisie pour servir de terrain d'essai aux différentes réformes urbaines lancées en 1984, a attiré l'attention, la semaine dernière, en devenant la première cité chinoise à posséder une entreprise mise en faillite...

Jusqu'ici, dix-huit entreprises de Shenyang, qui en compte six mille, étaient autorisées à vendre des obligations aux membres de leur personnel. La nouvelle réglementation ne précise pas si l'autorisation d'émettre sera étendue à d'autres sociétés.

Un organisme financier, la Trust and Investment Corporation, dépendant directement de la Banque de Chine, a été créé pour diriger ce marché. Il gérera et fixera les prix des obligations émises. Leur valeur sera fixée en fonction des taux d'intérêt pratiqués par la Banque de Chine. Ces obligations pourront être achetées et vendues indifféremment par des particuliers ou par des entreprises.

Cette Bourse devrait favoriser, selon les experts occidentaux à Pékin, les commerçants et paysans chinois, qui, aujourd'hui, n'ont aucune possibilité de faire fructifier leurs économies.

De la même manière que chaque année est placée sous le signe d'un animal, le calendrier boursier chinois s'enrichit au fil du temps de nouveaux apparats empruntés au monde « capitaliste ». En 1985, la Banque industrielle et commerciale de Shanghai a ainsi émis pour 10 millions de yens d'obligations. Il s'agissait là d'une grande première, aucune initiative de ce style n'ayant été prise auparavant depuis 1949.

Après l'année des obligations en 1985, la Chine entame ainsi l'an I de la Bourse, avec l'espoir d'avancer plus loin dans la voie de la libéralisation du marché et de l'épargne.

La « greffe » des obligations s'est jusqu'ici révélée satisfaisante. Le pays a en effet émis pour 40 milliards de yens (222 milliards de dollars) de ces instruments début 1986, à la suite d'un accord entre la China International Trust and Investment Corporation (CITIC) et un syndicat de placement dirigé par Daiwa Securities.

On verra en 1987 si cet engouement pour la chose financière se traduit par d'autres innovations. Les grandes banques étrangères suivent pour l'instant avec un réel intérêt cet éveil, qu'elles jugent prometteur.

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES A RM (*)

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
Chargeurs	210 411	296 546 080
Peugeot	166 312	165 289 569
Michelin	45 419	148 341 242
BNP part.	132 765	142 950 608
CSF	90 862	137 281 505
Navigation mixte	110 953	134 405 721
Midi	73 279	124 532 410
Lafarge	83 807	115 471 635
BSN	26 549	106 671 036
Elf	362 811	106 491 731
Générale des eaux	65 602	77 414 428
Club Méditerran.	131 084	76 475 486
Moët	32 722	72 650 117
Total	171 940	65 976 360

(*) Du 1er au 7 août inclus.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 1er août	Cours 7/8 août
Or fin (kilo en barre)	78 900	79 000
– (kilo en lingot)	78 850	78 800
Pièce française (20 fr.)	513	518
Pièce française (10 fr.)	418	408
Pièce suisse (20 fr.)	516	514
Pièce latine (20 fr.)	456	460
● Pièce tunisienne (20 fr.)	441	445
Souverain	600	607
Souverain Elizabeth II	590	590
● Demi-souverain	370	370
Pièce de 20 dollars	2 980	2 900
– 10 dollars	1 520	1 520
● – 5 dollars	975	1 000
– 50 pesos	2 995	3 000
● – 20 marks	621	630
– 10 florins	488	470
● – 5 roubles	365	375

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Génér. fonderie	+ 19,5	Synthélabo	– 9,5
Génér. Biscuit	+ 10	Aux. d'Entrepr	– 8,8
Lesieur	+ 9,6	TRT	– 8,8
Elf	+ 9,1	Moulinex	– 8,4
PM-Labinal	+ 8,6	Finextil	– 7,4
Havas	+ 8,1	Legrand	– 7,2
Fives-Lille	+ 7,9	SAT	– 6,7
Radiotechnique	+ 7,8	Luchaire	– 6,4
Cetelem	+ 7,6	Poclain	– 6,2
Francarep	+ 7,6	OPFI	– 6,1
Signaux	+ 6,7	OFP	– 6
Ecco	+ 6,6	CFAO	– 5,8
J. Lefebvre	+ 6,5	Cr. Fonc. Immob.	– 5,8

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 8 août

COURS	ÉCHÉANCES				
		Août 86	Sept. 86	Déc. 86	Mars 87
Premier	–	110,70	111,55	112,45	112,50
+ haut	–	110,70	111,65	112,55	112,60
+ bas	–	110,70	111,55	112,45	112,50
Dernier	–	110,70	111,65	112,55	112,55
Précédents	–	110,55	111,60	112,45	112,50

Nombre de contrats de la veille : 2 175.

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	4 août	5 août	6 août	7 août	8 août
RM	923 707	1 014 549	969 004	884 325	1 011 170
Comptant					
R. et obl.	4 801 440	7 535 430	4 086 197	5 104 329	5 008 738
Actions	184 686	306 956	284 854	260 541	198 061
Total	5 909 833	8 856 935	5 340 055	6 249 195	6 217 969
INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1985)					
Françaises	145	144,5	143	142	–
Étrangères	100	102	101,9	102,4	–
COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE (base 100, 31 décembre 1985)					
Tendance	145,2	145,2	143,8	142,5	144,4
(base 100, 31 décembre 1981)					
Indice gén.	379,6	379,8	376,8	373,8	378,1

BOURSES ÉTRANGÈRES

NEW-YORK

Redressement

Après la rechute de la semaine passée, Wall Street s'est assez bien ressaisi ces derniers jours, et, malgré un léger reflux enregistré à la veille du week-end, l'indice des industrielles a regagné 19,18 points pour s'établir à 1782,62.

D'origine technique, cette reprise a été quelque peu amplifiée par l'accord surprise auquel les pays de l'OPEP sont parvenus sur une réduction concertée des productions. Cependant les investisseurs ont fait preuve d'une très grande prudence, tant en raison des incertitudes liées à cet accord que des craintes de tension monétaire soulevées par les opérations de refinancement du Trésor.

Le marasme économique persistant et l'annonce d'un déficit budgétaire record en ont fait reculer beaucoup. D'une façon générale, les échanges n'ont pas été très conséquents, et l'activité hebdomadaire a porté sur 639 millions de titres (contre 618 millions).

	Cours 1er août	Cours 8 août
Alcoa	33 5/8	34 1/4
ATT	23 5/8	23 7/8
Boeing	58 7/8	58 1/8
Chase Man. Bank	37	38 7/8
Du Pont de Nemours	75 3/4	78 1/4
Eastman Kodak	56 1/8	54 7/8
Exxon	68 1/2	62 5/8
Ford	53 1/4	54 1/2
General Electric	72 1/8	73 1/2
General Motors	67 5/8	70 1/8
Goodyear	30 1/2	31 1/4
IBM	131 5/8	130
ITT	51 1/4	52 5/8
Mobil Oil	30 3/8	32 1/2
Pfizer	67 3/8	66 1/2
Schlumberger	28 1/8	29 5/8
Texaco	29	30 7/8
UAL Inc.	52 1/2	49 7/8
Union Carbide	22	20 5/8
US Steel	15 5/8	16 3/4
Westinghouse	54 1/4	54
Xerox Corp	53	54 1/2

LONDRES

Repli

Bien orienté en début de semaine à la suite de l'accord conclu par les pays de l'OPEP, le marché a brutalement rechuté pour se retrouver à ses niveaux du mois de février avec une capitalisation amputée de plus de 7 milliards de livres. Plusieurs facteurs ont joué : les résultats inférieurs aux prévisions publiés par plusieurs grands groupes comme GKN, la multiplication des appels à l'épargne (émissions), le veto gouvernemental à l'OPA de GEC sur Plessey, enfin les doutes croissants sur la portée réelle de l'accord pétrolier.

Indices «F.T.» du 8 août : industrielles, 1 217,4 (contre 1 273,4) ; mines d'or, 202,9 (contre 196) ; fonds d'Etat, 88,86 (contre 88,90).

	Cours 1er août	Cours 8 août
Beecham	405	375
Bowater	300	288
Brit. Petroleum	573	585
Charter	245	245
Courtaulds	266	254
De Beers (*)	590	600
Free Gold (*)	7	7 1/2
Glaxo	967	948
Gt. Univ. Stores	11 7/8	12 1/8
Imp. Chemical	989	979
Shell	802	826
Unilever	17 16/51	17 1/2
Vickers	416	391
War Loan	38	37 13/16

(*) En dollars.

FRANCFORT

Plus 6,70 %

Le marché allemand n'a pas été refroidi par la baisse du dollar. Au contraire, il a retrouvé une belle ardeur, favorisée, il est vrai, par la publication des dernières statistiques économiques très favorables tant en matière d'emploi que de production. En moyenne les cours ont monté de 6,7 %. La vedette a été tenue par le compartiment automobile, Daimler en tête.

Indice de la Commerzbank : 1 952 (contre 1 830,1).

	Cours 1er août	Cours 8 août
AEG	273,50	296
BASF	240	259
Bayer	263,50	279,50
Commerzbank	288,50	319,40
Deutschebank	781	822
Hoechst	240	259
Karstadt	384	427,50
Mannesman	175	193
Siemens	601	663
Volkswagen	442	474,50

TOKYO

Légère hausse

Soutenu par la reprise de Wall Street ainsi que par l'espoir mesuré d'une stabilisation du yen, le marché s'est légèrement redressé cette semaine après un nouvel accès de faiblesse initiale. L'intérêt s'est porté sur les valeurs de l'automobile, de l'imprimerie, du textile, de la construction, des maisons de courtage et de la construction navale. L'activité s'est toutefois ralentie avec une moyenne de 476,8 millions de titres échangés (contre 790,5 millions).

Indices du 8 août : Nikkei : 17 435,53 (contre 17 284,79) ; général : 1 426,54 (contre 1 406,97).

	Cours 1er août	Cours 8 août
Akai	396	410
Bridgestone	615	652
Canon	891	942
Fuji Bank	1 550	1 560
Honda Motors	995	1 060
Matsushita Electric	1 280	1 340
Mitsubishi Heavy	472	520
Sony Corp.	2 840	2 960
Toyota Motors	1 250	1 440

Crédits, changes, grands marchés

L'EUROMARCHÉ

Rumeurs d'un été stupide

Lorsqu'ils évoquent l'été, les Anglais parlent de « saison stupide » *(silly season)* comme si, tout à coup, la chaleur qui s'abat sur des jours devenus interminables embrasait dangereusement les esprits d'un peuple habitué à réfréner ses élans dans l'étau de nuits longues et froides. Jamais ce qualificatif ne s'est mieux appliqué qu'en ce présent *euro-mois d'août* lorsqu'on observe le vent de folie qui, *à Londres, souffle sur* le marché international des capitaux. En l'absence continue d'intérêt pour tout ce qui est à taux fixe, l'activité s'est, depuis des semaines, concentrée sur les émissions internationales à taux variable. Cet engouement compréhensible de la part de banques avides de reprêter les importantes liquidités dont elles disposent a permis aux emprunteurs d'obtenir des conditions de plus en plus avantageuses. Cette semaine, on en est arrivé au point où il en coûte dorénavant plus qu'il n'en rapporte de se hasarder dans des transactions de ce type.

Le coup ultime a été porté par *le royaume de Danemark,* avec un euro-emprunt à taux variable de 1 milliard de dollars qui a le grand avantage pour le débiteur mais la triste caractéristique pour les prêteurs d'être doté des conditions les plus basses jamais vues sur l'euromarché. *D'une durée de dix ans, il* portera, sur un prix d'émission au pair, un intérêt semestriel qui consistera en la *déduction* d'une marge de 0,125 % au taux interbancaire demandé à Londres sur les dépôts en eurodollars à six mois (Libid).

Compte tenu d'une commission bancaire totalisant 22,5 points de base, cela représente un rendement non actuariel pour les établissements *prêteurs de 10,25 points de* base inférieur au Libid. Etant donné qu'il est très difficile pour les banques non américaines de se refinancer à ce niveau, un grand nombre d'entre elles ont refusé de participer à l'opération, qui s'est rapidement *traitée sur le marché* gris, en dehors de ses commissions.

Qu'est-ce qui a bien pu pousser Morgan Guaranty, banque renommée pour sa pondération, à diriger une *transaction aussi étriquée dans* ses termes ? Certains incriminent le besoin pour *Morgan* de s'inscrire au palmarès des eurobanques ayant cette année dirigé le plus fort volume d'émissions internationales. Ce désir, qui a pour effet une *chasse aux mandats effrénée* génératrice de transactions accompagnées de conditions de plus en plus faibles, a, dès mercredi, donné naissance à des rumeurs selon lesquelles la République française envisagerait de faire mieux que les *Danois.*

On susurrait, en effet, que la France pourrait venir solliciter le marché euro-obligataire avec une euro-émission d'un montant minimum de 1 milliard de dollars, dont le taux d'intérêt variable pourrait être de 0,25 % *inférieur* au Libid. Ragot de marché né dans le sillage *de l'emprunt danois ? Ou bien* murmure engendré par la notification officielle faite le même jour aux banques concernées que l'euro-crédit de 3,6 milliards de dollars de la France signé en octobre 1982, puis amendé en août 1985, sera remboursé par anticipation entre les 12 et 17 novembre prochain ? Quoi qu'il en soit, il serait étonnant que la France emprunte en ce moment, ne serait-ce que pour refinancer à meilleur compte des soldes d'emprunts étrangers. Calvet Junior, qui, au Trésor, a la responsabilité des euro-emprunts français, est en vacances. On imagine mal le ministre des finances négocier lui-même une opération de ce type. Enfin, la République française n'a jamais réalisé directement d'émissions publiques en devises étrangères.

« Rampage » : un mot, une technique

Le Crédit foncier de France a bien involontairement beaucoup fait parler de lui cette semaine. Une de ses euro-émissions a en effet fait l'objet d'un raid inédit qui a propulsé son prix sur le marché gris jusqu'à 107, alors qu'elle avait été émise à 100,10, et a, par voie de conséquence, *provoqué des* pertes importantes chez certaines *maisons, malheureusement prises* de court. Le tout s'est déroulé d'une manière fort légale, mais la brutalité du commando a choqué.

L'euro-emprunt concerné est une émission à taux variable de 200 millions de dollars que le Crédit foncier avait *réalisée, sous* la garantie de la République française, *en octobre dernier.* La transaction était en outre assortie de deux cent mille warrants permettant aux porteurs d'acquérir des euro-obligations, cette fois-ci libellées en ECU du même Crédit foncier à un prix de change fixe de 1,157 ECU pour 1 dollar. Non seulement ne faut-il plus aujourd'hui que *1,018 ECU* pour acquérir 1 dollar de l'Oncle Sam, mais, entre-temps, la chute des conditions sur le marché à taux variable a fait du papier du Crédit foncier un instrument extrêmement rentable. Son intérêt est assuré de n'être *jamais inférieur* à *celui du Libor* à un mois au moment où le Danemark se permet *le luxe* de s'offrir une marge négative par rapport au Libid (taux demandé), dont la référence est par définition inférieure au Libor (taux offert) !

Devant cette situation éminemment favorable pour le petit nombre de ceux qui en avaient conscience, Merrill Lynch décida, apparemment, d'appliquer la technique du *ramp.* La rigidité du français s'avère, une fois de plus, incapable de traduire en terme académique le verbe *to ramp* qu'on trouve en usage *outre-Manche dès* le début du dix-neuvième siècle et que *la* Banque d'Angleterre tout comme la Bourse de Londres utilisent dans un sens plus élargi aujourd'hui. Il s'agit, en l'affaire, de s'assurer la propriété, ou le contrôle, du plus grand nombre possible d'euro-obligations d'une émission ancienne, mais encore en existence, afin d'en obtenir la maîtrise absolue du prix sur le marché secondaire.

Le mot « rampage », encore qu'il n'existe pas en français, serait le mieux apte à refléter l'effet ascensionnel que requiert une telle technique. Moins alpestre que la « grimpée » et plus moderne dans la mesure où il évoque les rampes d'accès aux garages qui caractérisent les *métropolis* du vingtième siècle, le mot « rampage » a l'avantage d'un *suffixe évocateur.* Alors que 200 millions de dollars sont en jeu, comment pourrait-on sérieusement utiliser les termes « grimpette » ou « rampette » ?

Sous l'effet de la vague d'achats systématiques opérés par Merrill Lynch, l'opération du Crédit foncier s'est soudainement trouvée extrêmement valorisée sur le marché secondaire. Les maisons qui avaient l'espoir de racheter à un *cours inférieur* le *papier que* Merrill leur proposait de céder à un prix qui paraissait inespéré, pour ne pas dire absurde, se sont trouvées dans une chausse-trappe lorsqu'elles ont trop tard réalisé que Merrill Lynch, ayant le contrôle d'un nombre *suffisant* d'euro-obligations, s'était également assuré du contrôle de son cours. On murmure qu'une banque américaine aurait perdu à ce jeu un demi-million de dollars. Le piquant en l'affaire est que ni le Crédit foncier, *qui n'a pas gagné un* kopeck dans l'affaire, ni Morgan Guaranty, la banque américaine, ayant à l'origine dirigé l'euro-émission du Crédit foncier, n'ont *eu leur mot à dire. L'opération* leur a totalement échappé. Qui mieux *est,* elle est certainement appelée à se reproduire sous d'autres euro-cieux dans un proche avenir, si débiteurs et chefs de file ne se concertent pas davantage pour suivre leurs émissions bien longtemps après qu'elles ont été lancées.

CHRISTOPHER HUGHES.

LES DEVISES ET L'OR

Le dollar au plus bas

Après s'être sensiblement redressé en début de semaine, le dollar a rechuté ces derniers jours. La légère reprise technique enregistrée *à la veille du week-end* sur des achats de couverture n'a pas réussi à lui redonner des couleurs.

De nouveau affaibli, le billet vert se traitait vendredi soir à New-York au voisinage immédiat de ses plus bas niveaux depuis janvier 1983 vis-à-vis du franc français (6,72 F), depuis décembre 1980 par rapport au deutschemark (2,0670 DM), enfin depuis la seconde guerre mondiale contre le yen (153,90 yens), la devise américaine a décidément *perdu son aura.*

Cette semaine n'avait pourtant pas trop mal commencé pour elle. Soucieuse de freiner l'irrésistible ascension de sa monnaie, la Banque du Japon était intervenue en force à plusieurs reprises pour un montant estimé pour la seule journée de lundi à 1 milliard de dollars. Et comme *l'accord inattendu conclu entre les* pays membres de l'OPEP sur une réduction concertée des productions était de nature à calmer les craintes suscitées par un effondrement des cours du pétrole, le dollar reprenait tout naturellement le chemin de la hausse pour atteindre mardi 6,8250 F à Paris, et 2,09 DM à Francfort. Mais l'effet OPEP fut de courte durée, beaucoup doutant de *la bonne volonté des signataires* d'appliquer l'accord au pied de la lettre. La Banque du Japon eut beau faire, le dollar se remit à vasciller.

La passe d'armes à laquelle les Etats-Unis et l'Allemagne fédérale se sont livrés n'a, il est vrai, pas *arrangé les choses.* Reprenant l'antienne de l'administration américaine, M. *Beryl Sprinkel,* président de la commission des conseillers économiques de la Maison Blanche, a déclaré tout net que si la RFA et le Japon ne se décidaient pas à relancer leurs économies et à baisser leurs taux d'intérêt, de façon à permettre *aux Etats-Unis de réduire leur déficit* commercial, le dollar serait inévitablement voué à baisser. Irrité, M. Gerhard Stoltenberg, ministre des finances ouest-allemand, lui a cette fois vertement répliqué. Après avoir dénoncé les exigences de *Washington et stigmatisé* l'analyse américaine sur la réalité allemande, en expliquant que la RFA avait déjà fait sa part du chemin avec un DM *réévalué de 50 % par rapport au dollar* depuis le printemps 1985, il a fermé la porte à toute idée de relance. Pas question non plus d'abaisser les taux. Enfin, M. Stoltenberg y est allé de son couplet en avertissant les Etats-Unis du danger qu'il y avait *« à faire descendre le dollar à coups de déclarations publiques ».* A-t-il été entendu ?

M. James Baker, secrétaire au *Trésor, estimait peu après que* les possibilités de réduire le déficit commercial en jouant *sur les* parités monétaires étaient épuisées. Nul n'a très bien compris le but de son intervention. Les opérateurs ont fait l'impasse et se sont remis à vendre du dollar. Le contraire eût été étonnant après la révision en baisse des objectifs de croissance pour 1986. Les experts américains ont reconnu *s'être trompés dans leurs prévisions,* et ils ramenaient de 4 % à 3,2 % leur prévision de taux d'expansion pour cette année. Toutefois, ils se sont dits toujours optimistes en prévoyant une croissance accentuée pour 1987 (4,2 % au lieu des 4 % estimés). Précaution bien inutile. Graduellement, le dollar a reflué. Sur *les marchés redevenus* assez calmes, les deux derniers jours, le sentiment est toujours baissier. Certains cambistes disaient sans grande conviction que le dollar n'est pas loin de toucher le fond. Sur l'espoir d'une nouvelle désescalade du loyer de l'argent, *le* marché obligataire américain s'est raffermi très sensiblement vendredi *soir. Mais* ce fut l'occasion pour le dollar de reperdre tout le terrain péniblement gagné dans la journée sur les places européennes. Malgré la proximité du 15 août, les spécialistes s'attendent à quelques journées très animées sur *le marché du dollar.*

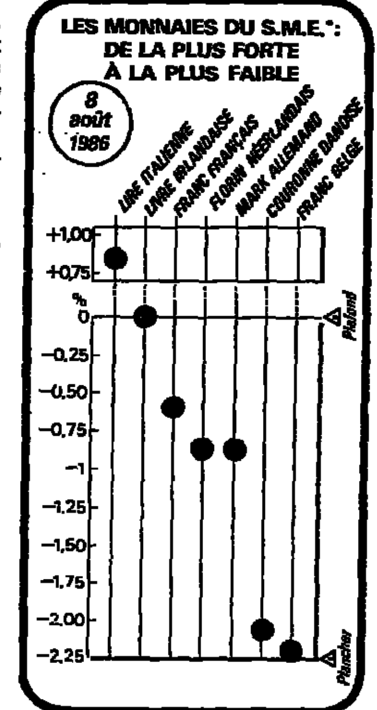
L'autre fait saillant de la semaine a été la baisse de la livre sterling. Par deux fois la monnaie britannique a crevé le plancher des 10 F, *lundi d'abord, puis vendredi* (9,95 F).

Elle est tombée à ses plus bas niveaux vis-à-vis du deutschemark (3,04 DM pour 1 livre). En l'espace *de deux mois, la livre s'est* dépréciée de 10 % par rapport à la devise allemande. Outre Manche, nul ne croit beaucoup aux chances du marché *pétrolier de se redresser durablement.* D'autre part, la baisse des réserves monétaires britanniques a produit une mauvaise impression. Des économistes soupçonnent le gouvernement de vouloir s'accommoder d'une *livre* relativement faible pour donner un peu d'oxygène aux exportations.

Pour pallier les graves problèmes posés à l'économie par la dépréciation de la livre et du dollar, la République d'Irlande a dévalué sa *monnaie, le punt, de 8 %,* avec la bénédiction de ses partenaires du *SME (9,04 F vendredi contre* 9,71 F le 1er août). A la traîne la semaine précédente, la livre irlandaise est remontée au premier rang des monnaies du SME.

En liaison d'abord avec la remontée du dollar, l'or s'est graduellement redressé à Londres. Mais alors que les fois précédentes les reprises *du métal jaune tournaient* rapidement court, la hausse paraît cette *fois-ci bien accrochée.* Vendredi soir, l'once de métal précieux se traitait dans la City à 367,50 dollars l'once, son niveau le plus élevé depuis le mois de juillet 1984. Quelques heures plus tard à New-York, l'or montait en flèche à 375,60 dollars l'once en raison des incertitudes sur la santé du président Reagan. Les analystes de Savory Mill'n estiment que le prix de l'or a maintenant dépassé *« de façon convaincante »* le niveau de résistance de 355 dollars l'once et n'excluent pas d'ici six mois voir le métal jaune s'approcher des 500 dollars l'once. Ils fondent leurs prévisions sur des prix du pétrole plus élevés (entre 10 et *16* dollars le baril), une demande plus soutenue en provenance de *l'industrie, également* de la joaillerie et des hôtels des monnaies, et les perspectives de troubles dans les mines d'or sud-africaines, qui pourraient provoquer une raréfaction du métal.

ANDRÉ DESSOT.



* Système monétaire européen

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 4 au 8 août

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
Londres	–	–	–	–	–	–	–	–
	–	–	–	–	–	–	–	–
New-York	1,4750	–	14,8390	59,8444	48,3944	2,3321	42,7807	0,0702
	1,4890	–	14,7221	59,3986	47,8927	2,3126	42,4718	0,0639
Paris	9,9400	6,7390	–	403,29	324,85	15,7160	288,30	4,7388
	10,1140	6,7925	–	406,25	325,31	15,7088	288,49	4,7334
Zurich	2,4647	1,6710	24,7960	–	80,5495	3,8969	71,4866	1,1730
	2,4896	1,6720	24,6153	–	80,0766	3,8667	71,0129	1,1651
Francfort	3,0599	2,0745	30,7835	124,15	–	4,8379	88,7497	1,4563
	3,1090	2,0888	30,7399	124,88	–	4,8288	88,6812	1,4550
Bruxelles	63,2490	42,88	6,3630	25,6613	20,6700	–	18,3444	3,0102
	64,3843	43,24	6,3658	25,8612	20,7088	–	18,3648	3,0132
Amsterdam	3,4478	2,3375	34,6861	139,89	112,68	5,4513	–	1,6409
	3,5058	2,3545	34,6632	140,81	112,76	5,4451	–	1,6407
Milan	2101,14	1424,50	211,38	852,48	686,67	33,2206	609,41	–
	2136,71	1435	211,26	858,25	687,26	33,1868	609,47	–
Tokyo	227	153,90	22,8372	92,1005	74,1866	3,5891	65,8396	0,1080
	229,30	154	22,6721	92,1052	73,7547	3,5615	65,4066	0,1073

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 8 août, 4,3788 F contre 4,4107 F le vendredi 1er août.

LES MATIÈRES PREMIÈRES

Le platine sous tension sud-africaine

Les cours du platine reflètent actuellement la tension croissante qui se manifeste entre l'Afrique du Sud, premier producteur mondial, et l'Occident. A New-York, l'once de métal blanc se traitait le 7 août à 502,4 dollars, après un bond de *16,5 dollars en séance,* alors qu'elle dépassait à peine 400 dollars fin avril. La prime du platine sur l'or s'élève à près de 140 dollars – l'once de *métal fin* s'échange outre-Atlantique autour de 365 dollars, – un *niveau qu'elle n'avait plus atteint* depuis 1980, au moment de la grande *flambée des métaux précieux* liée à la poussée de l'inflation et aux spéculations *des frères Hunt,* deux milliardaires texans, sur l'argent.

Cette envolée traduit les craintes des opérateurs de voir Pretoria réagir à des sanctions économiques prises à son encontre par une cessation de ses ventes de platine. Si les possibilités de recyclage du métal sont importantes (*le Monde* du 5 août), l'Afrique du Sud détient cependant 80 % des réserves du monde non communiste. Le platine est à ce titre plus sensible que l'or, dont les gisements exploitables sont nombreux en Australie, au Brésil, au *Canada. La part des réserves* de métal jaune revenant à l'Afrique du Sud excède *ainsi à peine 50 % et* tend à se réduire. Une telle différence de distribution entre le platine et l'or justifie pour l'instant l'ascendant du premier.

Le Crédit suisse et le courtier anglais Shearson Lehman estiment de surcroît que, pour la deuxième année consécutive, l'offre mondiale *sera inférieure* à la demande. Ce déficit, qui était de l'ordre de *3 tonnes en 1985, atteindrait* 2,5 tonnes cette année, pour une production *légèrement supérieure* à 100 tonnes.

De l'avis de négociants, ce décalage proviendra en grande partie des problèmes d'extraction qu'a connus l'Afrique du Sud au début de l'année. Après une grève dure qui s'est *soldée* par le licenciement de vingt mille mineurs (elle a dû par la *suite en réembaucher* la plupart), la mine d'Impala, premier producteur de platine du pays, *n'a pas fonctionné* à plein régime pendant plusieurs mois. Paradoxalement, c'est en procédant à des achats sur le marché libre que la société sud-africaine a pu honorer ses carnets de livraisons au premier semestre. La tâche lui a été facilitée par la crise pétrolière ; la fermeture de *nombreuses raffineries* a conduit les propriétaires à se débarrasser, par *centaines de kilos, des masses* catalytiques de platine utilisées pour le « craquage » de l'or noir. Ce reflux de métal a empêché un emballement des cours, la consommation ayant de son côté tendance à stagner. La joaillerie nippone a quelque peu *réduit sa demande entre* janvier et juin 1986 (18 tonnes, en rythme annuel, contre 20 tonnes en *1985*). Elle demeure toutefois un grand utilisateur de métal blanc.

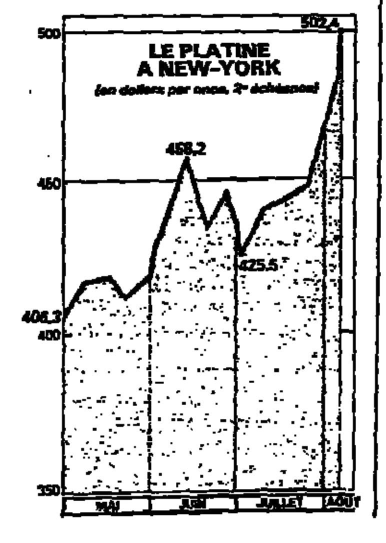
Le motif de cette préférence ? L'importation d'or a été autorisée dans l'empire du Soleil-Levant il y a *seulement* dix ans, et le platine, affirment certains, convient mieux à la pigmentation de peau des Japonais(es)...

Quant aux utilisations du métal dans les pots catalytiques des automobiles, afin de réduire *la pollution,* c'est seulement à partir de 1989 qu'elles devraient s'accentuer en Europe, en vertu de la nouvelle réglementation communautaire. Pour l'heure, la plupart des constructeurs n'ont préparé aucune modification de leurs pots, sauf pour les véhicules qu'ils exportent aux Etats-Unis (l'industrie automobile américaine consomme une vingtaine de tonnes par an de platine). L'adoption de pots non polluants pour l'Europe, mais aussi en Corée du Sud et en Australie, pourrait gonfler la demande de 5 à 15 tonnes. Cette perspective contribue d'ores et *déjà à soutenir le métal.*

ÉRIC FOTTORINO.

PRODUITS	COURS DU 08-08
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	901,5 (+ 4,25) Livres/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	772,5 (+ 13,5) Livres/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	2 615 (– 45) Livres/tonne
Sucre (Paris) Décembre	1 326 (+ 1) Francs/tonne
Café (Londres) Septembre	1 835 (+ 111) Livres/tonne
Cacao (New-York) Décembre	1 445 (+ 73) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Décembre	261,25 (– 4,25) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Décembre	170 (– 4,25) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Septembre	143,70 (– 2,90) Dollars/t. courte

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.



MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Frémissement

Depuis le 10 juillet, date de la dernière réduction du taux d'escompte américain, qui n'a eu aucun effet d'entraînement sur le Japon ni sur l'Allemagne fédérale, chacun s'observe. Mais on a bien senti cette semaine qu'une nouvelle baisse des taux pourrait bien avoir lieu à brève échéance. On admet volontiers qu'elle pourrait être de faible ampleur, mais tout de même *c'est le geste qui compte !*

De l'autre côté de l'Atlantique, M. Albert Wojnilower, l'économiste écouté de la First Boston Corp., a prédit une nouvelle diminution du taux d'escompte de la Fed. Mais, il est vrai, pas avant deux mois. Ces propos ont trouvé quelque écho du côté du conseil de la Réserve fédérale, où l'un des *nouveaux* gouverneurs, M. H. Robert Heller, a indiqué qu'il existait encore, à son avis, une marge pour qu'intervienne une nouvelle réduction du *discount rate* américain.

Attentifs à tout ce qui vient du pays de l'Oncle Sam, où la *menace* de stagnation économique et les *déficits assombrissent* l'atmosphère, les Européens s'interrogent à leur tour. Pour l'instant, la Bundesbank choisit de faire le mort, mais, plus audacieuse, l'Italie, se prévalant des résultats plutôt positifs récemment enregistrés par son économie, semble *envisager quelque* prochaine baisse de ses taux directeurs.

En France, alors que la semaine s'annonçait plutôt morne sur le *marché monétaire,* c'est également le sentiment que l'on a perçu à partir de jeudi. Les opérateurs, qui refusaient obstinément de se porter emprunteurs depuis plusieurs semaines, ont brusquement changé d'avis.

« Nous avons à Paris, sous le pied, un potentiel de baisse qui peut atteindre un quart de point d'ici la fin du mois d'août ou au début du mois prochain », affirme avec optimisme un professionnel *rompu* aux finesses de ce marché où la psychologie joue à plein. *« Malgré la hausse des prix pétroliers, le marché ne s'est pas affolé »,* fait-il valoir. *« Les cours ne sont pas remontés et on n'a pas enregistré de couvertures massives. Car l'on sait maintenant que le MATIF* (Marché à terme d'instruments financiers) *est là pour calmer le jeu, même si l'on constate parfois quelques dérapages. ».* Annoncée la semaine précédente, l'adjudication « à la hollandaise » (chaque participant qui propose un prix d'enchère se voit servi à ce même prix et non pas à celui de la fourchette la plus basse) de *5 milliards de francs d'obligations* assimilables du Trésor (OAT) à quinze ans (*juillet 2001*) n'a pas entraîné de tension particulière sur les taux.

A cette occasion, les soumissions ont porté sur 28 milliards de francs avec des prix proposés de 96,60 % à 99,40 %, le prix limite retenu ayant été de 98,80 %, soit un taux de rendement moyen de 7,62 %. La Banque de France, qui a maintenu lundi son taux d'intervention à 7 % (c'était également le taux du « jiji », effets privés au jour-le-jour en fin de semaine), va procéder le mardi 12 août à trois adjudications de bons du Trésor ouvertes au public. La *première,* de 2 *milliards de francs,* portera sur des bons de treize *semaines à taux fixe* et intérêts précomptés (BTF). La deuxième, de 2,5 milliards de francs sous forme de bons à deux ans, sera à taux fixe et intérêt annuel (BTAN). Enfin, la troisième tranche, d'un montant de 3,5 milliards de francs, portera sur des bons à cinq ans, à taux fixe et à intérêt annuel.

Ce sera vraisemblablement le seul petit événement d'une semaine écourtée par la célébration des fêtes de l'Assomption et qui s'annonce particulièrement calme. Sur le marché obligataire, où le volume des émissions ne devrait commencer à se gonfler qu'à partir du 20 août, les taux de rendement des emprunts sont restés *pratiquement inchangés.* Selon les calculs de Paribas, ils ressortaient à 7,70 % pour les emprunts d'Etat à plus de sept ans et à 7,45 % pour ceux d'une durée inférieure. Les taux du secteur public s'établissaient à 7,41 % net et 8,51 % brut, tandis *que ceux du secteur privé* oscillaient autour de 8,26 % net et 9,44 % brut.

SERGE MARTI.

Le Monde

Face à l'accroissement des forces soviétiques

Le gouvernement japonais veut intensifier son effort de défense

Tokyo (*AFP*). – Le gouvernement de M. Yasuhiro Nakasone a annoncé vendredi 8 août que le Japon pourrait augmenter son potentiel militaire pour contrer une « menace latente croissante » des forces soviétiques en Extrême-Orient. En dix ans, souligne le Livre blanc sur la défense 1986 adopté vendredi en conseil des ministres, le Japon n'a toujours pas achevé le programme d'équipement fixé en 1976.

Le document, qui fixe chaque année la politique de défense du Japon, prévoit que le cadre établi en 1976 *« peut être amendé »* par le cabinet pour s'adapter à l'accroissement et, la modernisation des forces soviétiques, ouvrant ainsi la porte à un renforcement en matériel et en effectifs des forces d'autodéfense japonaises.

Le document ne va pas toutefois jusqu'a annoncer un renforcement immédiat du potentiel japonais. Dans un pays où l'opinion reste très pacifiste, il souligne prudemment qu'*« actuellement »*, le gouvernement n'a pas l'intention de *« réviser le concept fondamental des grandes lignes »* du programme établi en 1976.

Le gouvernement avait adopté l'an dernier un plan quinquennal (1986-1990) destiné à achever le programme de 1976 qui prévoit notamment 180 000 soldats pour l'armée de terre, 60 bâtiments de surface pour la marine et 430 avions.

Le Livre blanc reconnaît que, si la croissance économique est inférieure aux prévisions gouvernementales, les dépenses militaires pourraient dépasser le plafond, fixé en 1976, de 1 % du PNB.

L'URSS souligne le document, dispose en Extrême-Orient *« de plus de 162 »* missiles SS-20 à moyenne portée équipés de trois têtes nucléaires chacun. Elle en avait 135 l'an dernier et aucun en 1976. Elle stationne également 85 bombardiers stratégiques TU 22 M (Backfire) contre zéro il y a dix ans. Dans la même période, ses forces terrestres sont passées de 31 à 41 divisions (300 000 à 370 000 hommes) appuyées par des chars T-72, selon le document. Son armée de l'air est passée de 2 030 à 2 390 appareils aussi modernes que des chasseurs Mig 23/27 (Flogger), SV-24 (Fencer) et Mig 31 (Foxhound).

Enfin, sa marine est passée de 755 navires (1,25 millions de tonnes) dans le Pacifique à 840 bâtiments (1,85 millions), ont des porte-avions de classe Kiev et des croiseurs équipés de missiles nucléaires de classe Kirov.

Le document fait aussi état d'une intensification des manœuvres navales et aériennes dans le Pacifique et la mer de Chine méridionale. Les avions soviétiques ont obtenu depuis 1985 le droit de traverser l'espace aérien nord-coréen et le Vietnam met à disposition de l'URSS l'ancienne base navale américaine de Cam-Ranh-Bay.

Le Japon occupe une position géographique stratégique au débouché des trois détroits de la mer d'Okhotsk où sont basés la flotte de surface et les sous-marins soviétiques du Pacifique.

Les grandes lignes de la politique de défense décidées il y a dix ans assignent aux forces japonaises la tâche de repousser sans l'aide de l'allié américain une agression « limitée » dans le temps et en envergure.

LIBAN

Timide amorce d'une reprise de dialogue entre M. Gemayel et les ministres d'« opposition »

Beyrouth (*AFP*). – Quatorze personnes ont été blessées dans des bombardements qui ont embrasé Beyrouth vendredi 8 août en fin d'après-midi, quelques heures après que les ministres qui boycottaient le président Amine Gemayel eurent décidé de reprendre le dialogue. Sept personnes ont été blessées à Beyrouth-Ouest, à majorité musulmane, et sept autres en secteur chrétien.

Les bombardements se sont interrompus en début de soirée, mais les combats continuaient sur la ligne de démarcation. Les balles explosives retentissaient dans toute la ville, sillonnée par les ambulances.

A midi, une voiture piégée avait explosé à Beyrouth-Ouest, faisant treize morts et quatre-vingt-douze blessés, à proximité d'une permanence du mouvement chiite Amal, dans le quartier de l'université arabe. L'attentat a été revendiqué dans un appel téléphonique anonyme au nom d'une organisation antisyrienne, les Cellules de libération révolutionnaires-résistance à l'oppression syrienne.

« Le commando du martyr Cheikh Marouane Hadid a posé une charge qui a explosé au passage d'une patrouille, dans le quartier de l'université arabe », a précisé l'interlocuteur anonyme.

Cette organisation s'est manifestée à plusieurs reprises depuis le déploiement, le 4 juillet, des forces syriennes dans le secteur à majorité musulmane de Beyrouth. Ses précédentes revendications se caractérisaient par la même imprécision sur la nature de l'attentat. L'interlocuteur anonyme a en effet parlé d'une charge alors que c'est une voiture piégée qui a explosé.

Les affrontements ont repris deux heures à peine après que le premier ministre, M. Rachi Karamé, au nom des ministres prosyriens qui boycottent M. Gemayel, eut lancé un appel à une réunion du gouvernement au complet.

M. Karamé a qualifié de *« sérieuse, et méritant d'être examinée »* la proposition faite le 1er août par le président Gemayel de se réunir avec le gouvernement et le Parlement, pour débattre des projets de solution de la crise libanaise. Il semblait ainsi amorcer une décrispation politique pour sortir de l'impasse. Le premier ministre a parlé de *« responsabilité collective »*, alors que le 14 juin dernier, il proposait la *« démission collective »* de M. Gemayel et de son gouvernement.

Aussitôt après l'appel de M. Karamé, M. Joseph Al Hachem, ministre (phalangiste) des PTT, a affirmé qu'après avoir consulté les ministres Camille Chamoun et Victor Cassir, il était prêt à participer à toute réunion ministérielle, à condition qu'elle soit suivie d'un conseil des ministres. Constitutionnellement, le conseil des ministres est présidé par le président de la République. Dans une déclaration rapportée par les radios locales, il a exhorté M. Karamé à fixer rapidement la date de cette réunion.

Après la mort de William Schroeder

Le cœur artificiel en question

La mort, mercredi 6 août, du doyen des porteurs de cœur artificiel, William Schroeder, a-t-elle sonné le glas d'une technique chirurgicale dont on a pu croire qu'elle allait révolutionner la cardiologie? Sans remettre en cause le principe même de la pose d'un cœur artificiel, les chirurgiens les plus réputés, à l'exception notoire du docteur William DeVries, admettent aujourd'hui volontiers que l'idée d'implanter à titre définitif un cœur artificiel du même type que celui qu'avait reçu M. Schroeder doit être abandonnée. *« La santé des patients sous cœur artificiel s'altère inévitablement au bout de deux cents à quatre cents jours »*, déclarait, au mois d'octobre dernier, un des pionniers de cette technique, le docteur Jack Copeland, de l'université de l'Arizona. Et il est vrai que si M. Schroeder a survécu six cent vingt jours, les quatre autres malades à qui on a implanté un cœur artificiel permanent n'ont jamais dépassé quatre cent quatre-vingt-huit jours de survie.

Parmi les nombreux facteurs qui expliquent ces échecs, les troubles de la coagulation du sang et les risques de formation de caillots sanguins – et des embols cérébraux qui s'ensuivent – semblent les plus difficilement surmontables. Sans parler, bien sûr, de la liberté de mouvement quasi nulle qu'impose au malade la présence d'un compresseur de 150 kilos relié au cœur Jarvik 7 par des tubes.

Reste donc la possibilité d'implanter un cœur artificiel, mais simplement à titre temporaire, dans l'attente de trouver un cœur humain compatible qui puisse être greffé d'une manière définitive. Quelques succès ont été enregistrés avec un tel schéma thérapeutique, en utilisant différents modèles de cœur atificiel (Jarvik, Pierce, Penn State, Bucheler). Une trentaine d'opérations de ce type ont à ce jour été tentées dans le monde, tous les survivants – une dizaine – ayant reçu un cœur humain au cours d'une deuxième intervention. Mais peut-on parler, dans de tels cas, de cœur artificiel, alors qu'il ne s'agit en fait que d'un système de suppléance cardiaque très élaboré servant de passerelle *(bridge)* entre un cœur défaillant et une greffe cardiaque humaine réellement salvatrice ? (1).

On est donc encore loin du cœur artificiel autonome qui permettrait de réaliser le vieux rêve de l'homme au cœur mécanique. Seul contre tous, le docteur DeVries semble pourtant encore y croire : *« Nous sommes très impatients de trouver un autre malade »*, a-t-il déclaré le 6 août. Théoriquement, il aurait le droit de pratiquer trois nouvelles implantations de cœur artificiel permanent, la Food and Drug Administration l'ayant autorisé à un maximum de sept interventions. Mais, étant donné le scepticisme unanime – pour ne pas dire plus – de la communauté scientifique internationale, il n'est pas certain qu'il poursuive ses tentatives plus avant.

Par-delà le problème technologique – passionnant du strict point de vue de la recherche – posé par ce type d'expérimentation, un dernier facteur limitatif devrait faire entendre raison aux derniers partisans du cœur artificiel à tout va : le coût exorbitant – plusieurs millions de francs – de telles thérapeutiques.

F. N.

(1) On lira la description de ce type d'intervention dans un article du professeur Alain Carpentier (hôpital Broussais) publié par la revue scientifique *The Lancet* (numéro du 12 juillet).

ETATS-UNIS

Nouvel examen médical pour le président Reagan

WASHINGTON
correspondance

Le président Reagan devait subir le samedi 9 août un examen des voies urinaires au centre médical de l'US Navy à Bethesda. La nouvelle a provoqué une certaine émotion dans les milieux politiques, et même dans le public. Mais M. Speakes, porte-parole de la Maison Blanche, a immédiatement souligné qu'il s'agissait d'une mesure de précaution sans aucun rapport avec l'opération du cancer du colon de l'été dernier. M. Reagan devait regagner la Maison Blanche dans l'après-midi de samedi. Il doit accomplir au début de septembre un certain nombre de voyages électoraux.

Le porte-parole de la Maison Blanche a rappelé que depuis 1982 le président ne s'était pas soumis à un examen des voies urinaires, mais il s'est refusé à indiquer s'il avait souffert assez fortement ces derniers mois pour se résigner à cet examen. Les Reagan, a dit en substance le porte-parole, entendent rester discrets sur les raisons qui ont déterminé leur décision.

H. P.

Le Congrès recommande l'arrêt pendant un an des essais nucléaires

WASHINGTON
correspondance

La Chambre des représentants a adopté vendredi 8 août par 234 voix contre 155 une motion recommandant l'arrêt pendant un an des essais nucléaires américains. Ce vote n'a qu'une portée limitée et révèle surtout le désir du Congrès d'assumer un rôle plus important dans la conduite des affaires étrangères. Le Sénat s'était prononcé jeudi dans le même sens, par 64 voix contre 35. Il ne s'agit dans les deux cas que de motions non contraignantes, n'affectant en rien la décision du gouvernement.

Ces votes n'en sont pas moins gênants, dans la mesure où ils interviennent à la veille du départ pour Moscou d'une mission officielle américaine, et où ils rejoignent les recommandations des six nations non nucléaires réunies au Mexique (*le Monde* du 9 août). M. James Wright, leader de la majorité démocrate à la Chambre, a dit qu'il fallait prendre au mot les Soviétiques, prêts à prolonger le moratoire sur l'arrêt des essais, moratoire qu'ils ont observé pendant un an et qui a théoriquement pris fin mercredi dernier.

Dans l'immédiat, la Maison Blanche a réagi avec tiédeur en indiquant qu'un moratoire sur les essais n'améliorerait pas nécessairement les relations entre les puissances nucléaires. En fait, le Congrès tout comme la Maison Blanche insistent pour que les Soviétiques acceptent des mesures supplémentaires de vérification sur place.

H. P.

Un réseau de trafic de cocaïne démantelé

Washington. – Le plus gros réseau de trafiquants de cocaïne jamais démasqué aux Etats-Unis vient d'être démantelé, a annoncé, vendredi 8 août, le département américain de la justice. Ce trafic avait permis l'importation, de Colombie, de plus de 7,5 tonnes de cette drogue. La cocaïne, d'une valeur marchande de plus de 240 millions de dollars, était introduite aux Etats-Unis depuis 1980 par l'entremise d'une compagnie privée de charters, Air Americain Inc, ayant son siège en Pennsylvanie. Douze personnes, dont huit ressortissants Colombiens, ont été inculpées, mais non l'un des principaux protagonistes de cette affaire, Frederick Luytjes, propriétaire de la compagnie de charters, car il a accepté de plaider coupable et de révéler toute l'affaire. Les autres accusés encourent au plus quinze ans de prison et 125 000 dollars d'amende.

Jusqu'à présent, la plus grande quantité de cocaïne à avoir été mentionnée dans un cas de trafic de drogue aux Etats-Unis était de cinq tonnes. Un Américain avait été condamné à la prison à vie en 1984 à Atlanta (Georgie) pour ce trafic. Le démantèlement de ce réseau intervient alors que le président Ronald Reagan a pris la tête d'une croisade de l'administration américaine contre les stupéfiants. – *(AFP, Reuter)*.

M. de Villiers formule trois hypothèses de développement pour FR 3

Selon M. Philippe de Villiers, le gouvernement étudie *« différentes hypothèses »* concernant l'avenir de FR 3. Le premier ministre, M. Jacques Chirac, avait indiqué devant l'Assemblée nationale, le 8 août, que FR 3 restera dans le giron du service public et devrait devenir, avec Antenne 2, l'*« un des piliers du service public télévisuel »*.

Dans un entretien publié le samedi 9 août dans le quotidien *Presse-Océan* (Nantes), qui appartient au groupe de presse de M. Robert Hersant, M. Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat à la culture et à la communication, formule trois hypothèses pour l'avenir de FR 3. La première hypothèse consiste à rapprocher FR 3 de la « Sept » (la future chaîne culturelle) – ce qui a déjà été proposé par M. François Léotard, ministre de la culture et de la communication – afin de lui *« donner les moyens de soutenir la concurrence avec Antenne 2 et les télévisions privées »*. La seconde hypothèse *« lierait »* FR 3 et la presse régionale *« selon des modalités diverses »*, ce qui permettrait de prendre en compte *« les spécificités régionales »*. La troisième formule consisterait à faire en sorte que FR 3 *« contribue au développement des enseignements artistiques et à la valorisation du patrimoine national »*.

Un député barriste prend la défense des stations décentralisées de Radio-France

Les déclarations de M. Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat à la culture et à la communication, concernant Radio-France et les radios privées (*le Monde* du 7 août), ont suscité de nouvelles réactions.

Mme Christine Boutin, député UDF des Yvelines, barriste, qui siège au conseil d'administration de Radio-France, a estimé, le vendredi 8 août, qu'*« il existe la possibilité de faire vivre côte à côte radios privées et radios comme celle de Radio-France »* et que la faiblesse du taux d'audience de certaines radios *« n'était pas un critère suffisant pour décider de la fermeture d'une radio »*.

Le Syndicat unifié de radio-télévision (SURT-CFDT) de Radio-France estime que si les propos de M. de Villiers étaient suivis d'effet, *« Radio-France serait pénalisée pour avoir respecté la loi »* sur la puissance des émetteurs. *« Le credo de M. de Villiers*, indique le SURT-CFDT, *c'est la loi de la jungle. La qualité et la variété des programmes, le pluralisme de l'information ne font pas partie de ses préoccupations. Tout cela a un goût de revanche politique. »* M. de Villiers, conclut la CFDT, est de surcroît *« juge et partie »*, puisqu'il *« possède des intérêts dans une radio privée »* (Alouette FM).

● **51 % des Français jugent positivement l'action de M. François Léotard.** – Parmi les hommes politiques qui sont ministres pour la première fois, M. François Léotard, ministre de la culture et de la communication, remporte la palme. 51 % des Français ont *« une bonne opinion »* de l'action ministérielle de M. Léotard, dont le projet de loi sur l'audiovisuel vient d'être adopté par l'Assemblée nationale. En revanche, selon le sondage Gallup-Faits et opinion réalisé du 9 au 12 juillet auprès de 810 personnes, qui paraît dans l'*Express*, 36 % ont une *« mauvaise opinion »* de l'action du ministre de la culture et de la communication, 13 % ne se prononcent pas. M. Léotard devance cependant MM. Alain Madelin (41 % ont une *« bonne opinion »* de son action ministérielle), Philippe Séguin (37 %) et Jacques Douffiagues (23 %).

● **M. François Léotard**, ministre de la culture et de la communication, est l'invité de l'émission « Forum », de RMC, dimanche 10 août, à 12 h 30.

● **SUÈDE : les rennes de Laponie ne seront pas abattus.** – Après concertation entre les éleveurs de rennes lapons et les autorités suédoises, il a été décidé que, contrairement aux intentions premières du gouvernement, les troupeaux contaminés par le nuage radioactif de Tchernobyl ne seront pas systématiquement abattus. *(AFP.)*

Le numéro du « Monde »
daté 9 août 1986
a été tiré à 449 596 exemplaires

A B C D E F G

HAITI

Les journalistes sont opposés au nouveau décret sur la presse

Port-au-Prince *(AFP)*. – Les deux principales associations de journalistes haïtiens, l'AJH et la SNPJ (Société nationale des journalistes professionnels) ont exprimé vendredi 8 août leur opposition au nouveau décret gouvernemental sur la presse. Le Conseil national de gouvernement haïtien avait promulgué le 31 juillet dernier un décret en vingt-six articles réglementant le fonctionnement de la presse. Les deux associations contestent l'attribution exclusive de leur carte professionnelle, chaque année, par le ministère de l'information et de la coordination.

L'AJH suggère une association nationale en relation avec le gouvernement pour assurer la discipline de ses membres, la SNPJ se prononçant pour un haut conseil des médias. D'une manière plus générale, les deux organisations jugent *« vagues et dangereux »* les articles du décret selon lesquels il y a délit de presse *« lorsqu'un texte imprimé ou une émission de radio ou de télévision porte atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public »*.

Ce même jour dans la capitale haïtienne, un jeune homme, Bobby Narcisse, est mort de ses blessures, après avoir été atteint par des tirs de civils armés, et deux photographes, dont celui de l'AFP, ont été interpellés durant plusieurs heures à cette occasion.

L'incident s'est produit, selon des témoins, au moment où le photographe de l'AFP prenait des photos d'une altercation opposant un civil armé à Bobby Narcisse, dans une rue commerciale du centre ville. La foule ayant commencé à rouer de coups l'homme en arme en l'accusant d'être un « tonton-macoute », une patrouille de police est intervenue en indiquant que le civil armé était en fait un détective du service des recherches criminelles qui tentait d'arrêter un voleur.

Lors de la bousculade qui a suivie, des coups de feu ont été tirés blessant Bobby Narcisse, qui est mort peu après, lors de son transfert à l'hôpital. Il serait en fait un jeune auxiliaire de police, tué par erreur par ses collègues.